

Étude autour des complémentarités et synergies entre les programmes Service Civique et Corps européen de solidarité en France

Rapport final
février 2025

© Papaioannou Kostas - Unsplash

Vos correspondants Orisha Consulting pour cette étude

Barbara PETRI

Tel : + 33 6 02 72 81 51

bpetri@orisha-consulting.com

www.orisha-consulting.com

Steven UY

Tel : +351 92 75 39 812

stevengoyena@gmail.com

Projet suivi à l'Agence du Service Civique par :

Mathilde MARCILLE

Chargée de mission Corps européen de Solidarité

European Solidarity Corps officer

<https://www.corpeuropeensolidarite.fr/>

www.service-civique.gouv.fr

SOMMAIRE

CONTEXTE DE L'ÉTUDE.....	5
PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE	5
OBJECTIFS GÉNÉRIQUES ET PORTÉE DE L'ÉTUDE	7
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	8
MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE	11
STRUCTURE DE LA MÉTHODOLOGIE	11
PHASE DE CADRAGE ET PRÉPARATION DE L'ÉTUDE.....	12
CADRAGE DE LA MISSION	12
ANALYSE DOCUMENTAIRE	12
PHASE DE COLLECTE ET ANALYSE DES DONNÉES	13
QUESTIONNAIRE : CONCEPTION ET VALIDATION	14
ENTRETIENS SEMI-DIRECTIFS.....	15
LE SÉMINAIRE D'ÉTUDE	16
CONCLUSIONS SUR LA MÉTHODOLOGIE	19
PRÉSENTATION DES DISPOSITIFS.....	22
HISTORIQUE ET CONTEXTE DES DEUX PROGRAMMES	22
CRÉATION ET ÉVOLUTION DU SERVICE CIVIQUE (SC)	22
CRÉATION ET ÉVOLUTION DU CORPS EUROPÉEN DE SOLIDARITÉ.....	23
OBJECTIFS PRINCIPAUX ET ÉVOLUTION COMMUNE	24
ANALYSE DOCUMENTAIRE	25
DIFFÉRENCES ENTRE LES DEUX DISPOSITIFS	25
SYNERGIE ENTRE LES DEUX DISPOSITIFS	28
COMPLÉMENTARITÉS ENTRE LES DISPOSITIFS.....	31
ANALYSE DES ENTRETIENS SEMI-DIRECTIFS	33
ANALYSE DES ENTRETIENS INSTITUTIONNELS	33
ANALYSE DES ENTRETIENS DES VOLONTAIRES	35
ANALYSE DE LA CONCORDANCE DES MOTS RÉCURRENTS ENTRE INSTITUTIONNELS ET VOLONTAIRES	37
POINTS DE CONCORDANCE	37
POINTS DE DIVERGENCE	38
RÉSUMÉ DE LA CONCORDANCE.....	39
ANALYSE FFOM DES ENTRETIENS DES VOLONTAIRES	42
ANALYSE CROISÉE DES DEUX FFOM (INSTITUTIONNELS ET VOLONTAIRES)	43

POINTS DE CONVERGENCE	43
ÉCARTS IDENTIFIÉS	44
SYNTHÈSE ET RECOMMANDATIONS COMMUNES	45
ANALYSE DÉTAILLÉE DES RÉSULTATS DU QUESTIONNAIRE	48
PROFILS DES STRUCTURES ET ENJEUX DES MOBILISATIONS.....	49
PRATIQUES D'ACCOMPAGNEMENT ET SOUTIEN DES VOLONTAIRES	52
PRINCIPAUX FREINS ET DÉFIS IDENTIFIÉS	61
QUESTION SUR L'ADAPTATION DES DISPOSITIFS SELON LES PROFILS DES JEUNES	62
ADAPTATION DES DISPOSITIFS POUR UNE MOBILITE INTERNATIONALE	65
ANALYSE COMPAREE DES DEUX DISPOSITIFS POUR UNE MOBILITE A L'INTERNATIONAL..	68
ANALYSE DES FREINS ET DEFIS IDENTIFIES PAR LES STRUCTURES	69
ALIGNEMENTS DES OBJECTIFS	72
COFINANCEMENTS COMPLÉMENTAIRES	73
MUTUALISATION DES OUTILS	74
COMPLÉMENTARITÉS OPÉRATIONNELLES	75
BONNES PRATIQUES ADOPTÉES.....	77
LES FORMATIONS	77
ENCOURAGEMENT À LA TRANSITION ENTRE DISPOSITIFS POUR LES VOLONTAIRES.....	78
AUTRES BONNES PRATIQUES IDENTIFIEES.....	78
SÉMINAIRE D'ÉTUDE.....	80
OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE	80
RÉSULTATS QUALITATIFS ET ANALYSES THÉMATIQUES	81
RAPPORT DE LA TABLE RONDE 1 : SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE ET FINANCEMENTS .	81
RAPPORT DE LA TABLE RONDE 2 : STRATÉGIE DE RENFORCEMENT DES SYNERGIES SC-CES	84
RAPPORT DE LA TABLE RONDE 3 : INCLUSION SOCIALE.....	87
RAPPORT DE LA TABLE RONDE 4 : DÉVELOPPEMENT DURABLE ET VOLONTARIAT ÉCOLOGIQUE.....	90
RAPPORT DE LA TABLE RONDE 5 : FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT DES VOLONTAIRES	93
RAPPORT DE LA TABLE RONDE 6 : POST-VOLONTARIAT ET VALORISATION DES COMPÉTENCES	96
ANALYSE DES ENJEUX CROISÉS	100
COHERENCE STRATEGIQUE ET ARTICULATION INSTITUTIONNELLE	101
ACCESSIBILITE ET SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE.....	101
IMPACT SUR LES VOLONTAIRES ET LEUR INSERTION	102

INCLUSION ET ACCESSIBILITE POUR LES PUBLICS SPECIFIQUES	102
ÉVALUATION DE L'IMPACT DES DISPOSITIFS SERVICE CIVIQUE (SC) ET CORPS EUROPÉEN DE SOLIDARITÉ (CES).....	103
IMPACT INSTITUTIONNEL.....	103
IMPACT POLITIQUE	104
IMPACT SUR LES VOLONTAIRES	104
IMPACT SOCIÉTAL.....	105
SYNTHESE ET IMPLICATIONS STRATÉGIQUES	106
RECOMMANDATIONS	108
RECOMMANDATIONS OPÉRATIONNELLES	109
RECOMMANDATIONS SOCIALES.....	110
RECOMMANDATIONS STRATÉGIQUES	111
3.5 FACILITATION DE PARCOURS D'ENGAGEMENT ARTICULES	111
RECOMMANDATIONS JURIDIQUES	112
PLANIFICATION DES ACTIONS ET MATRICES DE PRIORISATION	114
PRIORISATION DES RECOMMANDATIONS	115
CONCLUSION : SYNTHÈSE ET PERSPECTIVES ENRICHIES	120
BILAN DES RECOMMANDATIONS ET IMPACT ATTENDU	120
UN MODÈLE UNIQUE ET COMPLÉMENTAIRE : UNE CAISSE DE RÉSONANCE	121
LA VALEUR AJOUTÉE D'AVOIR DEUX DISPOSITIFS.....	122
PERSPECTIVES D'AMÉLIORATION ET ENGAGEMENT DES ACTEURS	123
CONCLUSION GÉNÉRALE	124
BIBLIOGRAPHIE.....	125

RAPPORT FINAL

CONTEXTE DE L'ÉTUDE

Ce rapport constitue le document final de l'étude dédiée à l'analyse des différences, des complémentarités et des synergies entre le programme Corps européen de solidarité (CES) et le Service Civique (SC) en France.

Initiée en juin 2024 et conclue en février 2025, cette étude vise à fournir des recommandations concrètes pour renforcer la coordination et l'impact de ces deux dispositifs.

L'étude s'est déroulée en quatre phases successives, avec des échéances adaptées aux objectifs spécifiques de chaque étape. Les temps forts de ce processus ont été marqués par l'organisation d'un séminaire d'étude le 14 novembre 2024 et la présentation des résultats lors de la Conférence *Building bridges, creating change: the power of youth volunteering*, qui s'est tenue à Paris en février 2025.

Ce rapport synthétise les résultats de cette démarche, fondée sur une analyse approfondie des documents de référence, des entretiens exploratoires et une collecte de données structurée. Il offre une vision globale des interactions entre le CES et le SC, tout en identifiant des axes d'amélioration pour maximiser leur complémentarité, leur efficacité et leur impact.

PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE

Depuis 2016, l'Agence française Erasmus+ Jeunesse et Sport (AFEJS) est intégrée à l'Agence du Service Civique. Elle est chargée de mettre en œuvre deux programmes européens qui soutiennent la mobilité et l'engagement des jeunes :

1. Le volet jeunesse du programme Erasmus+, qui inclut trois actions principales :
 - o Mobilité individuelle à des fins d'apprentissage (KA1),

- o Projets de coopération internationale et partenariats pour l'innovation (KA2),
 - o Rencontres entre jeunes (KA3).
2. Le Corps Européen de Solidarité (CES), qui finance des projets de volontariat individuels ou en équipe, ainsi que des initiatives de solidarité portées par des jeunes.

Ces programmes permettent aux jeunes et aux organisations de participer à des mobilités d'éducation non formelle et à des projets d'engagement et de solidarité. Ils encouragent également les échanges de bonnes pratiques entre professionnels et soutiennent le dialogue entre jeunes et décideurs sur les priorités des politiques de jeunesse. Ces initiatives s'étendent à plusieurs pays européens et partenaires, notamment ceux de l'UE et des régions voisines (Balkans, Caucase, Russie, etc.).

Depuis 2021, l'AFEJS participe à la coopération stratégique "*Strengthening European Volunteering*" qui regroupe 15 agences nationales, afin de promouvoir de meilleures conditions pour le volontariat des jeunes en Europe et de renforcer le programme CES.

Le Service Civique, conçu comme un programme de volontariat destiné aux jeunes, est géré par l'Agence du Service Civique. Le programme du Corps européen de solidarité, quant à lui, offre un point d'accès unique pour des actions de solidarité à travers l'Union européenne et au-delà, avec deux axes : l'un centré sur la solidarité générale et l'autre sur l'aide humanitaire.

Ces initiatives visent à relever d'importants défis sociétaux tout en favorisant la réalisation de projets. Depuis leur création, elles ont largement contribué au développement personnel et professionnel des jeunes en leur offrant des opportunités de volontariat à travers l'Europe et au-delà.

Dans le but de renforcer leur impact et leur efficacité, l'Agence du Service Civique, a initié une étude visant à **explorer les différences, synergies et complémentarités entre ces deux programmes**. L'objectif est de tirer parti de leurs atouts respectifs pour encourager l'engagement des jeunes dans des actions solidaires, enrichir leurs expériences, et renforcer leur impact social.

Cette démarche s'aligne sur les priorités actuelles¹ visant à promouvoir l'inclusion sociale et l'engagement civique des jeunes, tout en cherchant à harmoniser les initiatives nationales et européennes de volontariat pour optimiser les bonnes pratiques et les expériences à travers le continent.

L'objectif central de cette étude est de proposer des pistes de réflexion et des recommandations visant à renforcer la coordination entre le Service Civique et le Corps européen de solidarité. Elle aspire également à optimiser leurs interactions aux niveaux national et européen, dans le but d'amplifier l'impact et la portée des engagements de volontariat des jeunes.

OBJECTIFS GÉNÉRIQUES ET PORTÉE DE L'ÉTUDE

L'étude s'articule autour de plusieurs objectifs clés, visant à maximiser l'impact des dispositifs Service Civique (SC) et Corps européen de solidarité (CES) sur le volontariat des jeunes. Ces objectifs sont les suivants :

1. Identification des différences, complémentarités et synergies entre SC et CES :

- Évaluer en profondeur les spécificités de chaque programme, leurs cadres institutionnels et leurs modes de fonctionnement.
- Comprendre comment ces dispositifs peuvent se compléter et se renforcer mutuellement, tant au niveau des objectifs que des modalités d'exécution.

2. Analyse des bonnes pratiques :

- Recueillir et structurer les bonnes pratiques observées chez les bénéficiaires du SC et du CES.
- Utiliser ces exemples réussis pour proposer des modèles applicables à d'autres initiatives de volontariat, que ce soit au niveau national ou européen.

¹ Référence aux orientations des deux dispositifs mais aussi à la Directive nationale d'orientation du 19-10-2022
MENJ - MSJOP - SG - DJEPVA - DS

3. Évaluation du potentiel d'intégration des dispositifs :

- Identifier les facteurs de succès et d'échec en matière de synergie entre SC et CES.
- Examiner les possibilités d'intégration plus étroite des deux programmes, tout en tenant compte de leurs spécificités propres.

4. Contribution à une réflexion stratégique européenne :

- Fournir des éléments d'analyse susceptibles d'influencer les décisions politiques et stratégiques à l'échelle de l'Union européenne.
- Proposer des recommandations visant à aligner les pratiques de volontariat avec les priorités européennes, telles que l'inclusion sociale, l'engagement civique et le développement durable.

5. Amélioration des conditions de volontariat en Europe :

- Soutenir la mise en œuvre des recommandations du Conseil sur le volontariat des jeunes dans l'UE.
- Rechercher des solutions pour améliorer les conditions de participation au volontariat, en s'appuyant sur les résultats de l'enquête.

Ces objectifs guideront l'étude dans la collecte de données, l'analyse des résultats et la formulation de recommandations concrètes pour améliorer l'efficacité des deux dispositifs, tout en renforçant leur impact social sur les jeunes en Europe.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Les objectifs spécifiques de l'étude visent à approfondir l'analyse des relations entre le Service Civique (SC) et le Corps européen de solidarité (CES), afin de maximiser l'impact des deux dispositifs sur le volontariat des jeunes. Ils permettront d'identifier les points de convergence, les complémentarités ainsi que les défis à relever pour optimiser leur efficacité. Ces objectifs spécifiques sont les suivants :

1. Réaliser un diagnostic approfondi des différences entre SC et CES :

- Explorer les distinctions au niveau structurel, institutionnel et opérationnel des deux dispositifs.
- Analyser comment ces différences influencent l'expérience des volontaires et l'impact des programmes sur les bénéficiaires et les structures impliquées.

2. Évaluer les synergies potentielles entre SC et CES :

- Identifier les domaines où une collaboration entre les deux programmes pourrait se renforcer.
- Étudier les processus, ressources et outils pouvant être harmonisés pour améliorer la coordination des dispositifs.

3. Mettre en lumière les complémentarités entre SC et CES :

- Examiner les aspects où ces programmes se complètent, notamment sur le développement des compétences, l'impact social, et les opportunités diversifiées de volontariat.
- Proposer des solutions pour maximiser ces complémentarités afin d'enrichir l'expérience des jeunes et des organisations.

4. Capitaliser sur les bonnes pratiques observées :

- Recueillir et structurer les bonnes pratiques issues des expériences des participants et des organisations impliquées dans le SC et le CES.
- Utiliser ces exemples pour améliorer les dispositifs actuels et comme base pour d'autres initiatives similaires.

5. Analyser le potentiel d'intégration et identifier les limites des dispositifs :

- Évaluer dans quelle mesure une intégration plus étroite des deux programmes pourrait être bénéfique.
- Identifier les freins éventuels à cette intégration, tels que les questions administratives, de financement, ou d'accompagnement.

6. Formuler des recommandations stratégiques :

- Proposer des recommandations visant à améliorer la coordination entre SC et CES au niveau national et européen.

- Contribuer à l'élaboration de politiques publiques qui renforcent l'impact des initiatives de volontariat des jeunes en Europe.

Ces objectifs guideront l'étude dans la recherche de solutions pratiques et stratégiques pour renforcer l'efficacité et l'impact des dispositifs de volontariat sur les jeunes.

MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE

L'élaboration d'une méthodologie rigoureuse et adaptée a été essentielle pour cette étude en raison de la complexité et de la diversité inhérentes au champ social du volontariat. Les dispositifs étudiés, les profils variés des volontaires, ainsi que la multitude d'acteurs impliqués nécessitent une approche nuancée et structurée.

Cette méthodologie vise à fournir une analyse complète des dispositifs, tout en intégrant les différentes perspectives, pratiques, et contextes culturels associés à chaque programme. **Elle a également pour but de formuler des recommandations concrètes pour améliorer la synergie entre le Service Civique (SC) et le Corps européen de solidarité (CES), tout en valorisant leur complémentarité.**

Enfin, cette méthodologie a été conçue de manière à pouvoir être partagée avec les membres du programme de coopération stratégique inter-agences européennes, **SNAC** (Strengthening National Agencies Capacities), pour enrichir la réflexion sur la valeur ajoutée européenne du CES et favoriser sa duplication dans d'autres contextes nationaux.

STRUCTURE DE LA MÉTHODOLOGIE

La méthodologie retenue se décline en trois grandes phases complémentaires :

1. **Phase 1 – Démarrage** : Cette étape est consacrée au cadrage de la mission, à la stabilisation des choix méthodologiques, et à la collecte des premières données nécessaires à l'étude.
2. **Phase 2 – Analyse** : Cette phase permet de traiter et organiser les données collectées, tout en élaborant un diagnostic comparatif des dispositifs. Elle vise également à identifier des éléments-clés pour la rédaction des recommandations et la mise en avant des bonnes pratiques.
3. **Phase 3 – Rapportage** : Au-delà du rapportage mensuel destiné à suivre l'évolution de l'étude auprès du Comité de Pilotage, on rapporte deux temps forts, cette phase inclut :
 - Une **restitution intermédiaire des résultats** de l'enquête aux structures cibles, dans le cadre du séminaire d'étude qui s'est tenu le 14 novembre 2024, et **d'un rapport « à chaud »** destiné aux membres du Comité de

pilotage pour valider les premières analyses et recommandations formulées lors du séminaire d'étude.

- La production d'un **rapport final synthétisant les résultats**, à présenter lors de la Conférence « *Building Bridges, creating change: the power of youth volunteering* », prévue en février 2025.

Ces étapes méthodologiques garantissent une analyse rigoureuse et exhaustive des pratiques, tout en assurant une restitution adaptée aux divers publics concernés.

PHASE DE CADRAGE ET PRÉPARATION DE L'ÉTUDE

CADRAGE DE LA MISSION

Le cadrage a débuté avec une réunion de lancement organisée par le **Comité technique** du Pôle Corps européen de solidarité de l'Agence du Service Civique. Cette rencontre a permis de clarifier les objectifs de l'étude et de préciser les contours de la mission.

Le suivi de la mission est ensuite assuré par un **Comité de pilotage**, qui rassemble des représentants des dispositifs SC et CES ainsi que des membres de la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DEJPVA). Ce comité, se réunissant mensuellement, joue un rôle central dans :

- La définition des priorités de l'étude.
- La révision de la documentation disponible.
- La coordination et validation des différentes étapes du projet.

Les échanges et décisions de ces réunions sont systématiquement consignés dans des comptes rendus, facilitant ainsi une approche collaborative et structurée.

ANALYSE DOCUMENTAIRE

L'analyse documentaire constitue une phase préliminaire essentielle pour structurer la méthodologie. Avant les entretiens semi-directifs, un corpus de **97 documents** (rapports, textes législatifs, fiches techniques, etc.) a été compilé pour

rassembler des données secondaires cruciales. Ce travail a été enrichi par l'exploration des sites institutionnels et de l'Union européenne.

Cette analyse a permis de structurer les trames d'entretiens et questionnaires à destination des volontaires et structures cibles, tout en garantissant une compréhension fine des enjeux des dispositifs étudiés.

Pour optimiser cette phase, l'outil de gestion collaborative de connaissances **Notion** a été mobilisé afin de :

- **Centraliser les données** : Tous les documents, liens et notes ont été réunis dans un espace unique, évitant la dispersion de l'information.
- **Organiser la documentation** : Une base de données structurée a été mise en place, incluant des métadonnées telles que titres, auteurs, thématiques, et résumés.
- **Faciliter la navigation** : Les documents ont été classés par catégories (thèmes, mots-clés, etc.), avec des filtres permettant une recherche rapide et efficace.
- **Renforcer la collaboration** : Notion a permis un travail simultané entre les consultants, avec des fonctionnalités de commentaires en temps réel, essentielles pour respecter les délais de l'étude.

L'utilisation de cet outil a assuré une gestion optimale de l'information, constituant ainsi une base solide pour toutes les étapes de l'étude et facilitant la collaboration entre les parties prenantes.

PHASE DE COLLECTE ET ANALYSE DES DONNÉES

Pour compléter les informations secondaires issues de la revue documentaire, la méthodologie de l'étude a intégré la collecte de données primaires. Cela s'est fait à travers un questionnaire destiné aux structures impliquées dans au moins l'un des deux dispositifs, accompagné d'entretiens semi-directifs réalisés auprès de trois groupes cibles : la direction de l'ASC et de l'AFEJS, les référents régionaux du Service Civique et du Corps européen de solidarité, ainsi que les volontaires eux-mêmes.

QUESTIONNAIRE : CONCEPTION ET VALIDATION

Un questionnaire a été conçu pour explorer les enjeux liés à la gestion et à l'articulation des politiques publiques de volontariat concernant les dispositifs Service Civique (SC) et Corps européen de solidarité (CES).

Des réunions de coordination mensuelles ont eu lieu avec la chargée de mission désignée comme point focal à l'Agence du Service Civique, permettant d'assurer l'alignement des questions avec les objectifs énoncés dans les termes de référence (TDR). Après ces ajustements, le questionnaire a été présenté au Comité de Pilotage et validé par la Direction Générale, garantissant sa pertinence et son adéquation avec les priorités identifiées.

Une attention particulière a été accordée à l'approche méthodologique d'analyse pour assurer la cohérence des réponses recueillies. Cette rigueur analytique a permis de dépasser une simple liste de questions, favorisant une collecte structurée et exhaustive de données qualitatives et quantitatives, couvrant les multiples dimensions du volontariat.

Structure et format

Le questionnaire, conçu pour être auto-administré et accessible sur divers supports (téléphone, tablette, ordinateur). Il a été distribué auprès de 48 structures d'accueil et d'envoi de volontaires et a permis de recueillir des réponses à la fois structurées et détaillées. Les questions ont été formulées pour équilibrer précision et ouverture, intégrant des questions fermées pour des analyses comparatives et des questions ouvertes pour capturer des expériences spécifiques. Des échelles d'évaluation ont également été incluses pour mieux prioriser les enjeux identifiés, permettant ainsi une analyse à la fois quantitative et qualitative des données.

Sa structure était organisée en cinq sections :

1. **Informations générales** : identification des répondants et contexte de leurs fonctions.
2. **Motivations** : exploration des raisons stratégiques justifiant l'usage des dispositifs SC et CES.
3. **Défis et obstacles** : identification des points de friction dans la gestion conjointe des dispositifs.

4. **Complémentarités et synergies** : analyse des opportunités de collaboration et mutualisation.

5. **Bonnes pratiques** : recueil d'initiatives innovantes et inspirantes.

Cette organisation a facilité une collecte d'informations à la fois ciblée et efficace, essentielle pour élaborer des recommandations stratégiques, avec la participation de quarante-quatre (44) structures sur les quarante-huit (48) sollicitées ayant répondu au questionnaire.

ENTRETIENS SEMI-DIRECTIFS

Un total de 13 entretiens semi-directifs d'environ 90 minutes chacun ont été réalisés par l'équipe consultante. Ces entretiens visaient à enrichir la compréhension des dynamiques et des complémentarités entre les dispositifs.

Trois groupes cibles ont été mobilisés :

- La **direction générale** avec le directeur général de l'Agence du Service civique (ASC), le directeur de l'Agence française Erasmus + Jeunesse et Sport (AFEJS) ;
- **4 représentants institutionnels** ; 2 Responsables Europe International Jeunesse (REIJ) et 2 référents régionaux sur le Service civique ;
- **7 volontaires anciennement bénéficiaires** ayant participé aux deux programmes, aux profils très diversifiés, de par leur parcours, leurs nationalités et leurs projets individuels.

Ces entretiens ont permis de croiser les perspectives institutionnelles et individuelles, approfondissant les résultats obtenus via le questionnaire.

L'objectif était d'explorer les perceptions des volontaires, les dynamiques internes des services régionaux déconcentrés et les visions stratégiques des directions générales.

Les entretiens ont mis en évidence un fort engagement des personnes interviewées, qu'il s'agisse des agences, des services déconcentrés ou des volontaires, en accord avec l'esprit des deux dispositifs concernés.

LE SÉMINAIRE D'ÉTUDE

Pour conclure la démarche méthodologique participative de l'étude, un séminaire organisé par l'équipe de l'ASC s'est tenu le 14 novembre 2024. Cet événement a réuni 38 participants représentant des structures impliquées dans la mise en œuvre des dispositifs, répartis autour de six tables rondes thématiques. **Les structures invitées étaient celles ayant répondu au questionnaire, sélectionnées dans un souci de représentativité.** L'échantillonnage visait à inclure des structures traitant l'un ou l'autre des dispositifs, ou les deux, en veillant à refléter une diversité géographique et organisationnelle : structures issues de toutes les régions françaises, de tailles variées, et situées dans des zones urbaines, périurbaines ou rurales. Ce choix s'est appuyé sur des **critères qualitatifs pour garantir une diversité pertinente**, suivant une **méthodologie cohérente avec celle adoptée pour le ciblage des répondants au questionnaire**. Ce séminaire a constitué une étape importante et très complémentaire à l'étude.

Les thématiques des tables rondes, élaborées suite à une analyse des questionnaires et entretiens réalisés lors des phases précédentes, ont permis de concentrer les discussions sur des enjeux stratégiques :

1. Stratégie de renforcement des synergies entre SC et CES

Objectif : Identifier les moyens d'optimiser la collaboration entre les dispositifs SC et CES en mettant l'accent sur des initiatives concrètes, comme une meilleure communication entre les tuteurs et la création de passerelles permettant aux volontaires SC de s'engager dans des missions CES et vice-versa. Les discussions visaient également à évaluer l'impact des synergies à tous les niveaux et réfléchir aux outils pour les valoriser.

2. Inclusion et accès des Jeunes Ayant Moins d'Opportunités (JAMO)

Objectif : Explorer les obstacles rencontrés par les JAMO dans l'accès aux dispositifs, notamment les barrières administratives et sociales. L'objectif était de proposer des solutions pratiques pour adapter les missions et créer un environnement inclusif favorisant l'intégration de ces publics dans les deux dispositifs.

3. Simplification administrative et harmonisation des financements

Objectif : Réduire les complexités administratives et financières rencontrées dans la gestion conjointe des dispositifs SC et CES. Les participants ont proposé des

pistes pour standardiser les processus, alléger les charges administratives et faciliter l'accès aux financements pour les porteurs de projets. Cette table ronde fut aussi l'occasion d'aborder les besoins en accompagnement et discuter de la différenciation des droits des volontaires et des leviers pour renforcer leur statut.

4. Développement durable et volontariat écologique

Objectif : Mettre en lumière le potentiel des dispositifs pour répondre aux enjeux environnementaux. Les discussions ont porté sur la création de missions spécifiques dans le domaine de la durabilité et sur l'encouragement des projets axés sur la protection de l'environnement et le développement durable.

5. Formation et accompagnement des tuteurs et volontaires

Objectif : Identifier des opportunités de convergence des pratiques dans les formations proposées aux tuteurs et volontaires afin de favoriser des échanges de bonnes pratiques, d'améliorer l'accompagnement des volontaires en mobilité en mettant l'accent sur l'interculturalité, ainsi que garantir une montée en compétences homogène dans les deux dispositifs.

6. Valorisation du volontariat et reconnaissance des compétences

Objectif : Valoriser le volontariat et les compétences acquises dans le cadre du SC et du CES en incluant l'utilisation d'outils tels que le *Youthpass*, l'*AKI*, le « *Bilan nominatif* » ou *Diagoriente*, la reconnaissance des compétences interculturelles et leur traduction en atouts concrets pour l'insertion professionnelle.

En intégrant directement les perspectives des acteurs de terrain, le séminaire a offert un espace d'échanges dynamique pour les participants, représentants des structures invitées qui avaient répondu au questionnaire. Cet espace a permis la co-construction de propositions alignées sur les réalités opérationnelles et stratégiques des dispositifs.

La méthodologie mise en œuvre pour animer le séminaire a été spécifiquement pensée pour **encourager l'interactivité et maximiser la contribution des participants**.

Chaque table ronde a été **modérée** par un représentant de l'Agence, qui a structuré les discussions à l'aide de **canevas analytiques** afin de guider les échanges tout en laissant de la place à des réflexions spontanées et approfondies.

Chaque table ronde était également accompagnée de **deux rapporteurs**, un rapporteur désigné parmi les membres du groupe de travail, ainsi que d'un représentant de l'Agence, garantissant ainsi un rapportage complémentaire et une documentation complète des échanges à l'équipe consultante.

Les participants s'étaient répartis en groupes pour garantir une diversité de points de vue, **favorisant ainsi une approche multisectorielle et complémentaire**.

En termes de **rapportage**, une méthodologie rigoureuse a été mise en place pour capitaliser sur les discussions de chaque table ronde et intégrer les conclusions dans le cadre global de l'étude.

L'utilisation d'une **fiche de synthèse** à remplir par les rapporteurs des tables rondes a permis de recueillir des idées concrètes et de structurer les recommandations en temps réel.

À l'issue des sessions thématiques, des **séances plénières** ont été organisées pour permettre à chaque groupe de présenter ses propositions de recommandations. Ces restitutions, effectuées par les représentants des structures participantes, ont non seulement permis de partager les perspectives issues des discussions, mais également de favoriser **un consensus collectif** autour des pistes d'action identifiées.

Ce processus a garanti que les propositions finales des groupes reflètent fidèlement les contributions des acteurs impliqués, tout en enrichissant les recommandations stratégiques de l'étude d'une validation collective et d'un alignement opérationnel.

Cette méthodologie intégrative, alliant réflexion collective, animation structurée et restitution collaborative, a permis au séminaire de jouer un rôle pivot dans la production de données qualitatives riches et l'affinement des recommandations pour renforcer les synergies entre SC et CES.

CONCLUSIONS SUR LA MÉTHODOLOGIE

La méthodologie adoptée pour cette étude repose sur une approche en quatre volets complémentaires permettant ainsi une compréhension globale et nuancée des enjeux.

Méthode	Groupe cible	Objectif spécifique	Résultats attendus
Revue documentaire	Données secondaires (rapports, textes législatifs, fiches techniques)	Identifier le cadre institutionnel et les bonnes pratiques existantes.	Compréhension fine des enjeux et structuration des trames d'entretiens et questionnaires.
Questionnaire	Structures impliquées dans SC et CES	Identifier les complémentarités, défis et perceptions stratégiques.	Analyse comparative des réponses selon les thématiques clés (synergies, obstacles, besoins).
Entretiens semi-directifs	Volontaires, responsables régionaux (REIJ, référents SC), directeurs institutionnels	Explorer les perceptions, expériences et dynamiques des dispositifs.	Perspectives qualitatives riches et illustratives pour approfondir les résultats du questionnaire.
Séminaire d'étude	Représentants des structures, experts du secteur	Co-construire des recommandations et valider les résultats préliminaires.	Propositions enrichies et alignement stratégique basé sur les retours de terrain.

1. **La revue documentaire constitue un socle clé** de l'étude pour établir une base analytique solide et définir un cadre conceptuel pertinent à l'étude. Elle permet, tout d'abord, de garantir une compréhension approfondie des dispositifs SC et CES dans leurs contextes national et européen respectifs. Par ailleurs, cette démarche offre l'opportunité d'identifier des initiatives similaires ou inspirantes mises en œuvre dans d'autres cadres, enrichissant ainsi les perspectives de l'analyse. Enfin, elle fournit des éléments factuels indispensables pour appuyer les analyses qualitatives et quantitatives, renforçant ainsi la crédibilité des résultats.

2. **Le questionnaire destiné aux structures** joue un rôle méthodologique central en offrant une vision d'ensemble des perceptions, pratiques, et défis rencontrés par les acteurs impliqués dans les dispositifs SC et CES. Sa conception a permis de **collecter des données standardisées**, facilitant ainsi **les comparaisons entre thématiques et groupes cibles**. Cet outil permet également d'identifier les complémentarités et les différences entre les deux programmes, tout en révélant des tendances globales à travers une analyse quantitative. En combinant questions fermées pour structurer les analyses et questions ouvertes pour capter des nuances, le questionnaire constitue une étape méthodologique essentielle pour approfondir les résultats lors des phases qualitatives.
3. L'objectif complémentaire des entretiens semi-directifs par rapport au questionnaire a résidé à la fois dans la richesse et la profondeur des informations collectées et dans la diversité des publics interrogés. Alors que le questionnaire a été spécifiquement adressé aux structures, les entretiens semi-directifs ont ciblé divers acteurs, notamment les responsables régionaux, les membres de la direction et les volontaires. Cette démarche a permis de recueillir des perspectives plus variées et détaillées. Elle a également dépassé le simple cadre institutionnel pour explorer les expériences personnelles des volontaires, les perceptions liées à leur engagement, les dynamiques internes propres aux services régionaux, ainsi que les représentations et orientations au niveau des directions générales. Ces entretiens ont, par ailleurs, offert l'opportunité de clarifier, approfondir et contextualiser des aspects potentiellement non traités ou insuffisamment explorés dans le questionnaire.

L'articulation entre ces deux approches méthodologiques – **une collecte quantitative par questionnaire et une exploration qualitative par entretiens** – a été complétée par une quatrième étape clé : l'organisation du **séminaire d'étude**.

4. Ce séminaire a rassemblé les représentants de structures qui avaient répondu au questionnaire et avec pour objectif de poser un cadre propice à l'échange et à la co-construction. **Structuré autour de tables rondes thématiques, il a permis de confronter les résultats préliminaires des deux premières phases à des analyses collaboratives, tout en recueillant des propositions enrichies par l'expérience directe des participants.**

Cette dernière étape méthodologique a participé à consolider les données, en validant les observations et en générant des recommandations partagées. Ainsi, la méthodologie globale – combinant revue documentaire, questionnaires,

entretiens semi-directifs et séminaire collaboratif – a assuré une compréhension approfondie et collective des enjeux, tout en renforçant la pertinence et la faisabilité des pistes d'amélioration proposées.

Cette approche méthodologique garanti ainsi une analyse approfondie et une restitution structurée, tout en tenant compte de la complexité du champ du volontariat dans lequel sont inscrits les deux dispositifs de l'étude.

PRÉSENTATION DES DISPOSITIFS

HISTORIQUE ET CONTEXTE DES DEUX PROGRAMMES

CRÉATION ET ÉVOLUTION DU SERVICE CIVIQUE (SC)

Le Service Civique a été officiellement institué en **2010** par la loi du 10 mars, dans un contexte où la société française cherchait à renforcer la cohésion nationale et à offrir aux jeunes une opportunité d'engagement pour l'intérêt général. L'objectif initial était de proposer une alternative à des dispositifs existants, comme le volontariat associatif ou les emplois aidés, en intégrant un modèle de service ouvert, flexible et accessible à tous.

L'Agence du Service Civique a été créée la même année pour superviser le programme. Elle est chargée d'assurer l'agrément des organismes d'accueil, le suivi des volontaires, ainsi que la promotion du dispositif. Le Service Civique, dès son origine, s'est inscrit dans une démarche de cohésion sociale et de mixité, permettant aux jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap) de s'engager au service de l'intérêt général. Ce dispositif favorise l'adhésion aux valeurs de la République à travers des missions variées : éducation, environnement, culture, sport, santé, engagement citoyen ou encore sécurité civile.

Depuis sa création, le dispositif a évolué pour inclure des missions à l'international, ouvrant la voie à un engagement des jeunes au-delà des frontières françaises, tout en renforçant son ancrage local grâce à des partenariats avec les collectivités territoriales et les associations. La priorité accordée à l'engagement des jeunes, y compris ceux en situation de difficulté ou éloignés de certaines opportunités, a marqué une évolution dans le développement du Service Civique. Ce dispositif repose sur un équilibre entre deux principes directeurs : l'engagement citoyen et la contribution à un parcours d'insertion, sans pour autant relever d'une logique d'insertion professionnelle. Par ailleurs, des efforts constants ont été menés pour simplifier les démarches administratives et élargir l'accès au dispositif à un plus grand nombre de structures d'accueil.

CRÉATION ET ÉVOLUTION DU CORPS EUROPÉEN DE SOLIDARITÉ

Le Corps européen de solidarité (CES) a été lancé en **2016**, dans la continuité du Service Volontaire Européen (SVE), un programme de volontariat européen établi dans les années 1990. La Commission européenne, souhaitant renforcer les initiatives de solidarité en Europe, a structuré le CES comme un programme à part entière, combinant les actions du SVE avec de nouvelles opportunités pour les jeunes.

Le Corps européen de solidarité (CES) a été officiellement établi par le règlement (UE) 2018/1475, puis renforcé en 2021 par le règlement (UE) 2021/888, qui lui a conféré une structure consolidée en abrogeant le précédent règlement.² La gestion du programme est **centralisée par la Commission européenne**, tandis qu'en France, l'Agence Erasmus+ France Jeunesse & Sport (AFEJS) est responsable de sa **mise en œuvre au niveau national**. Ce dispositif s'adresse aux jeunes de 18 à 30 ans et leur offre la possibilité de s'engager dans des projets de volontariat liés à des défis sociétaux et de solidarité à l'échelle européenne. Il inclut également un volet spécifique pour les **projets de solidarité portés par les jeunes eux-mêmes**, permettant une forte implication locale et une reconnaissance des initiatives collectives.

Depuis sa création, le CES a élargi son impact grâce à des **thèmes prioritaires**, comme l'inclusion sociale, la transition écologique, la participation des jeunes à la vie démocratique et la transformation numérique. La Commission européenne a également veillé à simplifier l'accès des jeunes et des organisations au programme, tout en renforçant l'évaluation des compétences acquises, notamment grâce au **Youthpass**.

² RÈGLEMENT (UE) 2021/888 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 20 mai 2021 établissant le programme «Corps européen de solidarité» et abrogeant les règlements (UE) 2018/1475 et (UE) no 375/2014 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

OBJECTIFS PRINCIPAUX ET ÉVOLUTION COMMUNE

Les objectifs principaux du Service Civique (SC) et du Corps européen de solidarité (CES) reflètent leur mission respective de promouvoir l'engagement volontaire à **différentes échelles, tout en s'inscrivant dans une dynamique d'évolution convergente** pour répondre aux enjeux sociétaux contemporains.

Service Civique : Le SC repose sur une logique de cohésion sociale et de mixité en impliquant les jeunes dans des missions diverses : éducation, environnement, sport, culture, humanitaire, ou encore sécurité civile. Il s'agit d'un engagement civique qui place les valeurs de la République et l'intérêt général au cœur des actions proposées.

Corps européen de solidarité : Le CES incarne une vision de solidarité européenne, en encourageant les jeunes à contribuer à des initiatives transfrontalières pour répondre à des enjeux tels que la crise des réfugiés, les catastrophes naturelles, ou encore les projets éducatifs et environnementaux. Ce programme promeut également l'intégration européenne et la coopération internationale en créant un réseau dynamique de jeunes engagés.

Bien que le Service Civique (SC) et le Corps européen de solidarité (CES) diffèrent par leur périmètre – national pour le SC et européen pour le CES – **ils convergent autour d'une ambition commune** : faire de l'engagement volontaire un levier d'apprentissage, de citoyenneté active et de solidarité. **Ces dispositifs s'inscrivent dans une dynamique partagée** pour répondre aux défis sociétaux actuels, en offrant une opportunité unique de valoriser l'engagement, qu'il soit civique ou européen, et de maximiser son impact à travers des actions coordonnées et pertinentes.

ANALYSE DOCUMENTAIRE

DIFFÉRENCES ENTRE LES DEUX DISPOSITIFS

Catégories de différences	Service Civique (SC)	Corps européen de solidarité (CES)
Cadre institutionnel	Programme créé par la loi du 10 mars 2010, géré par l'Agence du Service Civique, sous l'autorité du gouvernement français.	Programme lancé en 2016 et formalisé par le règlement (UE) 2021/888, coordonné par la Commission européenne via des agences nationales.
Échelle géographique	Missions réalisées essentiellement en France, mais avec une ouverture possible sur des projets internationaux (missions SC à l'international)	Missions transfrontalières ou internationales, réalisées dans les pays membres de l'UE et dans des pays partenaires avec aussi une option pour des missions " <i>in country</i> ", soit le pays d'origine du volontaire.
Modes de gestion	Supervision centralisée par l'Agence du Service Civique, avec un agrément obligatoire pour les organismes d'accueil.	Gestion décentralisée par des agences nationales, avec un système de label attribué aux organisations participantes.
Encadrement des volontaires	Formation civique et citoyenne obligatoire, tutorat individualisé assuré par l'organisme d'accueil, suivi post-mission pour les projets professionnels.	Formation linguistique, interculturelle et logistique avant le départ, encadrement structuré par les organisations d'accueil sur place et suivi post-volontariat par la structure d'envoi
Public cible	Ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap), sans critère de qualification ou de diplôme.	Jeunes de 18 à 30 ans, avec une attention particulière à l'inclusion des jeunes ayant moins d'opportunités (JAMO).
Thématiques des missions	Large éventail : éducation, environnement, culture, sport, santé, solidarité, citoyenneté, sécurité civile.	Axes prioritaires définis par l'UE : inclusion et diversité, transition écologique, transformation numérique et participation des jeunes à la vie démocratique.
Durée des missions	Missions de 6 à 12 mois, flexibles selon les projets.	Missions de 2 semaines à 12 mois, incluant également des projets en équipes de volontaires (2 semaines à 2 mois).

Financements	Indemnité mensuelle fixe (environ 600 €) couverte par l'État et l'organisme d'accueil, avec prise en charge sociale et médicale.	Financement européen couvrant les frais de voyage, hébergement, nourriture, argent de poche, et assurance santé et civile.
Reconnaissance des compétences	Valorisation via le bilan nominatif et un certificat Service Civique, utile pour les études ou l'emploi.	Certification des compétences acquises grâce au Youthpass, reconnu dans l'ensemble des pays européens.

Les distinctions entre le Service Civique (SC) et le Corps européen de solidarité (CES) s'illustrent également à travers plusieurs aspects fondamentaux, mettant en lumière leurs approches spécifiques et leur portée respective.

- **Cadre institutionnel** : Le SC est profondément ancré dans les politiques publiques nationales, avec une orientation citoyenne axée sur les valeurs républicaines. Le CES, en revanche, s'inscrit dans une logique européenne de renforcement de la solidarité et de la citoyenneté à l'échelle continentale.
- **Modes de gestion** : Le SC fonctionne sur une base centralisée avec un cadre réglementaire précis, tandis que le CES mise sur une flexibilité accrue, permettant aux organisations locales de jouer un rôle clé dans l'implémentation des projets.
- **Durée et flexibilité** : Le CES offre une plus grande variété de formats de missions (volontariat individuel court terme et long terme, équipe de volontaires), adaptés aux besoins des participants et des organisations, alors que le SC se concentre sur des engagements plus longs et structurés.

Les différences entre le Service Civique (SC) et le Corps européen de solidarité (CES) reflètent leurs spécificités institutionnelles, géographiques et opérationnelles, tout en mettant en évidence leurs approches complémentaires pour répondre aux besoins des jeunes et des communautés. Le SC, bien que principalement orienté vers des missions nationales, offre également des opportunités de missions à l'étranger à travers le dispositif SC international. Le CES, quant à lui, se concentre sur la mobilité internationale, tout en permettant également des missions "in country", intégrant ainsi une flexibilité dans son utilisation pour le volontariat national ou transfrontalier.

Ces distinctions permettent à chaque dispositif d'adresser des priorités uniques, qu'il s'agisse de renforcer la cohésion sociale à l'échelle nationale ou de promouvoir la solidarité à travers les frontières européennes. Qu'il s'agisse des

cadres institutionnels, des modes d'accompagnement, des publics cibles ou des thématiques de missions, ces différences s'inscrivent dans une logique complémentaire, offrant des parcours d'engagement adaptés aux aspirations des jeunes et aux enjeux sociétaux spécifiques de chaque contexte.

SYNERGIE ENTRE LES DEUX DISPOSITIFS

Catégories de synergies	Service Civique (SC)	Corps européen de solidarité (CES)
Objectifs partagés	Encourager la cohésion sociale et la mixité dans un objectif d'intérêt général.	Encourager la solidarité et l'engagement citoyen dans une dimension européenne.
Public cible commun	Jeunes en quête d'un premier engagement civique ou professionnel	Jeunes de tous horizons, avec une attention particulière pour l'inclusion des publics éloignés de la mobilité internationale.
Formation et accompagnement	Formation civique et citoyenne obligatoire, centrée sur les valeurs républicaines et le fonctionnement institutionnel national étoffée aussi de la formation Prévention et Secours Civiques (PSC)	Formation au départ interculturelle, axée sur la compréhension des enjeux de la mobilité européenne et des compétences transversales.
Renforcement des compétences	Développement des compétences citoyennes, sociales et techniques, aussi en contexte international	Acquisition de compétences transférables dans un contexte international, incluant la coopération interculturelle et le multilinguisme.
Thématiques	Missions ancrées dans les domaines prioritaires (cf L 120-1) : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence en cas de crise, citoyenneté européenne.	Missions axées sur les priorités européennes : inclusion et diversité, transition écologique, transformation numérique et participation des jeunes à la vie démocratique.
Reconnaissance des compétences	Bilan nominatif et attestation de Service Civique valorisant l'engagement auprès des employeurs ou des établissements scolaires et universitaires.	Youthpass, outil européen standardisé pour reconnaître et valoriser les compétences acquises, utilisable dans tout l'espace européen.

Opportunités de transition	Les volontaires en SC peuvent être sensibilisés à la mobilité européenne et encouragés à poursuivre leur engagement via le CES.	Les participants du CES peuvent être incités à s'engager dans des missions nationales, renforçant leur ancrage local et leur engagement après une mission européenne.
Impact sociétal	Renforcement de la cohésion nationale et de l'inclusion sociale à l'échelle locale.	Promotion de la solidarité transnationale et de l'identité européenne au sein des communautés locales et régionales.

Les comparaisons entre le Service Civique (SC) et le Corps européen de solidarité (CES) révèlent des complémentarités stratégiques qui maximisent leur impact respectif. En approfondissant ces points, plusieurs axes de collaboration et de continuité apparaissent :

- **Objectifs convergents** : Les deux dispositifs cherchent à renforcer la participation des jeunes à des projets d'intérêt général, tout en favorisant leur développement personnel. Ils partagent une finalité d'inclusion sociale, bien que l'un se concentre sur un cadre national et l'autre sur une dimension transfrontalière.
- **Complémentarité thématique et géographique** : Le SC offre une expérience de proximité axée sur les besoins locaux, tandis que le CES ouvre la porte à une perspective européenne, permettant ainsi aux jeunes de naviguer entre ces deux niveaux d'engagement.
- **Transfert de publics** : Les volontaires qui débutent par le SC acquièrent souvent une première expérience qui peut les inciter à partir en mobilité internationale via le CES, renforçant leur ouverture interculturelle et leur employabilité. Inversement, les anciens participants du CES peuvent enrichir les missions du SC avec leur expérience internationale.
- **Valorisation des compétences** : Les deux dispositifs utilisent des outils de certification qui peuvent être combinés pour constituer un portefeuille de compétences plus riche et attractif pour les recruteurs.

Ces ressemblances renforcent l'impact global des deux programmes, en offrant aux jeunes un parcours d'engagement progressif et cohérent, adapté à leurs aspirations personnelles et aux besoins de la société.

COMPLÉMENTARITÉS ENTRE LES DISPOSITIFS

Catégories de complémentarités	Service Civique (SC)	Corps européen de solidarité (CES)
Échelle d'engagement	Offre une expérience d'engagement volontaire au service de l'intérêt général, principalement au niveau national, avec des possibilités à l'international. Il permet aux jeunes de contribuer à des projets locaux ou internationaux tout en se familiarisant avec des enjeux sociétaux, culturels et environnementaux.	Propose des opportunités d'engagement à l'échelle européenne, permettant aux jeunes de participer à des projets transnationaux ou locaux, tout en favorisant le développement d'une conscience européenne et d'un esprit de solidarité.
Diversité des missions	Couvre une large gamme de domaines tels que l'éducation, l'environnement, la culture, la santé, offrant ainsi des missions variées adaptées aux intérêts des volontaires.	Se concentre sur des thématiques prioritaires de l'Union européenne, telles que l'inclusion et la diversité, la transition écologique, la transformation numérique, permettant aux jeunes de s'engager sur des enjeux contemporains à l'échelle européenne.
Développement des compétences	Permet aux volontaires d'acquérir des compétences sociales et personnelles transversales, dans un contexte national, facilitant leur insertion professionnelle locale. Les compétences sont attestées par le bilan nominatif de fin de mission (obligation légale).	Offre l'opportunité de développer des compétences interculturelles, linguistiques et professionnelles dans un contexte international, renforçant l'employabilité des jeunes sur le marché européen.
Accessibilité et inclusion	Accessible aux jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap), avec une attention particulière portée à l'inclusion des jeunes éloignés de l'emploi ou de la formation.	Ouvert aux jeunes de 18 à 30 ans, avec une priorité donnée aux jeunes ayant moins d'opportunités, favorisant ainsi la diversité et l'inclusion au sein des projets européens.

Reconnaissance de l'engagement	Les volontaires reçoivent une attestation de Service Civique, reconnaissant leur engagement auprès des employeurs. La valorisation académique de l'engagement dans le cursus étudiant est organisée par les établissements d'enseignement en France.	Les participants obtiennent un certificat Youthpass, reconnu à l'échelle européenne, attestant des compétences acquises et facilitant la reconnaissance de leur expérience dans toute l'Europe.
Transition et continuité	Sert de tremplin pour les jeunes en favorisant leur insertion socio-professionnelle et en les préparant à des expériences de mobilité telles que le CES.	Permet aux jeunes d'avoir une expérience de mobilité internationale et de s'engager dans des projets européens, enrichissant ainsi leur parcours d'engagement et leur compréhension des enjeux transnationaux.

Les complémentarités entre le Service Civique et le Corps européen de solidarité soulignent leur capacité à s'enrichir mutuellement, offrant aux jeunes une diversité d'opportunités qui favorisent leur développement personnel, leur employabilité et leur citoyenneté active. **Ces deux dispositifs, en alliant engagement local et mobilité européenne, peuvent créer un continuum d'expériences enrichissantes.** Ils permettent aux jeunes de s'impliquer de manière progressive s'ils le souhaitent, d'abord au niveau national puis au-delà des frontières, renforçant ainsi leur impact sur la société et leur sentiment d'appartenance à une communauté solidaire, tant locale qu'internationale.

ANALYSE DES ENTRETIENS SEMI-DIRECTIFS

Dans le cadre de cette étude, des entretiens semi-directifs ont été réalisés pour approfondir les perceptions et expériences des différents acteurs des dispositifs SC et CES. Ces échanges ont permis de recueillir des informations qualitatives riches, grâce à une démarche méthodologique structurée qui s’appuie sur :

- 1. **La transcription automatisée (speech-to-text)** : Tous les entretiens ont été enregistrés avec le consentement des participants, puis convertis en texte à l’aide d’un logiciel de reconnaissance vocale. Cette méthode a permis de conserver une trace fidèle des propos tout en facilitant leur traitement analytique.
- 2. **Analyse lexicale et thématique**: À partir des transcriptions, une analyse des mots-clés a été réalisée pour identifier les termes les plus fréquents, ainsi que les thématiques dominantes. Le poids des mots reflète leur fréquence d’utilisation et leur importance dans les analyses.

ANALYSE DES ENTRETIENS INSTITUTIONNELS

Un traitement des mots-clés et des thématiques dominantes a été effectué pour identifier les idées récurrentes et émergentes.

Mots-clés récurrents : Simplification administrative (dominant), Mobilité internationale, Financement, Inclusion sociale, Engagement, Impact, Formation, Volontaires, Synergie, Coordination, Tutorat, Développement durable, Innovation.

Mot clé hiérarchisé par fréquence	Analyse
Simplification administrative	Mention dominante, soulignant les lourdeurs perçues par les structures et l'appel à des outils harmonisés.
Mobilité internationale	Évoquée comme une opportunité clé pour le CES, nécessitant des solutions pour réduire l'empreinte écologique.

Financement	Axé sur les écarts d'indemnisation entre SC et CES, créant des perceptions d'injustice parmi les volontaires.
Inclusion sociale	Priorité pour intégrer les JAMO et élargir l'accès aux dispositifs, notamment via des parcours progressifs.
Engagement	Référencé comme un pilier des dispositifs, valorisant la participation active des jeunes dans des projets utiles.
Impact	Souligne les bénéfices tangibles sur les territoires, les structures, et les trajectoires personnelles des volontaires.
Formation	Besoin identifié pour renforcer les compétences des volontaires et des tuteurs, en particulier sur l'interculturalité.
Volontaires	Terme central, souvent utilisé pour analyser les motivations, attentes, et expériences des participants.
Synergie	Décrit les opportunités d'articulation entre SC et CES pour maximiser l'efficacité des dispositifs.
Coordination	Soulevée comme un défi à relever pour améliorer les interactions entre les parties prenantes.
Tutorat	Rôle clé pour l'accompagnement des volontaires, avec des lacunes en formation identifiées dans les analyses.
Développement durable	Thème émergent dans les missions CES, particulièrement apprécié par les jeunes sensibles aux enjeux écologiques.
Innovation	Citée pour moderniser les pratiques administratives et pédagogiques des dispositifs.

Thématiques dominantes :

- Complexité des démarches administratives.
- Disparités entre les dispositifs SC et CES.
- Valorisation insuffisante des compétences.

ANALYSE DES ENTRETIENS DES VOLONTAIRES

Les entretiens semi-directifs réalisés avec les volontaires des dispositifs Service Civique (SC) et Corps européen de solidarité (CES) ont permis de recueillir des témoignages riches et variés. Ces échanges ont mis en lumière les perceptions, les attentes, et les défis rencontrés par les participants.

Afin de structurer ces retours, un tableau synthétique a été élaboré pour identifier les mots-clés récurrents et les analyser à travers les propos des volontaires eux-mêmes. Chaque mot-clé reflète une thématique essentielle, illustrée par des citations directes qui témoignent des expériences et des réflexions des participants.

Ce tableau met en évidence les points de convergence et de divergence entre les dispositifs SC et CES, tout en soulignant les pistes d'amélioration prioritaires.

Mot clé hiérarchisé par fréquence	Analyse et citations des volontaires
Simplification administrative	« J'ai dû gérer seule des démarches administratives compliquées pour le SC, comme l'obtention de la carte vitale. » (Volontaire d'un pays européen) « Le suivi administratif du CES est plus structuré grâce aux tuteurs. » « Une meilleure coordination entre SC et CES éviterait les redondances dans les démarches administratives. » « Les outils numériques pour simplifier les démarches devraient être déployés dans les deux dispositifs. »
Mobilité internationale	« Le CES m'a permis de vivre en Allemagne, de perfectionner mon allemand et de découvrir une autre culture. » « Le CES m'a offert une vraie ouverture internationale. »
Financements	« Le CES m'a fourni une prise en charge complète, contrairement au SC où j'ai dû compter sur mon conjoint. ». « L'indemnité SC était insuffisante pour couvrir mon logement à Toulouse. »
Inclusion sociale	« Travailler avec des jeunes ayant moins d'opportunités dans le SC m'a beaucoup marqué. » « Le SC pourrait être mieux adapté aux jeunes avec des besoins spécifiques. »

Compétences	« Le SC m’a donné l’occasion de sensibiliser les jeunes aux risques en milieu festif, ce qui était très gratifiant. » « Le CES m’a donné confiance pour m’exprimer en public. » « Le SC a renforcé mes compétences en gestion de projet, et le CES m’a aidé à travailler dans un environnement multiculturel. » « J’ai développé des compétences transférables dans les deux dispositifs, notamment en communication et gestion. »
Formation	« Les séminaires du CES m’ont bien préparée, mais j’aurais aimé avoir une formation plus tôt pour le SC. » « Les formations en CES sont plus complètes et aident à mieux comprendre la mission. »
Volontaires	« Le CES attire plus de volontaires internationaux, tandis que le SC reste centré sur des missions locales. » « Les volontaires SC ont souvent moins de ressources que ceux du CES. »
Synergie des dispositifs	« Le CES a renforcé les compétences que j’avais déjà acquises dans le SC, comme la communication et le travail en équipe. » « Le SC est une première étape pour se préparer à un engagement international avec le CES. »
Tutorat	« Le tuteur du CES était très présent, contrairement à ma mission SC où j’étais souvent livré à moi-même. » « Le CES m’a apporté un suivi bien structuré grâce au mentorat. »
Développement durable	Peu mentionné directement dans les entretiens, mais un volontaire a noté que : « Les missions CES pourraient inclure plus de projets environnementaux. »

SYNTHESE DES THEMATIQUES

Les volontaires mettent l’accent sur des préoccupations concrètes liées à leur expérience personnelle (administration, financement, tutorat) et sur des dimensions enrichissantes (mobilité, engagement, impact).

Ces thématiques reflètent leurs attentes vis-à-vis des dispositifs et leurs critiques sur les écarts entre SC et CES.

ANALYSE DE LA CONCORDANCE DES MOTS RÉCURRENTS ENTRE INSTITUTIONNELS ET VOLONTAIRES

Après avoir comparé les listes de mots-clés issues des entretiens avec les institutionnels et les volontaires, plusieurs points de concordance et divergence émergent.

POINTS DE CONCORDANCE

1. Simplification administrative

- **Volontaires** : Ils expriment des frustrations face à la complexité des démarches, particulièrement dans le SC (« *J'ai dû gérer seule des démarches administratives compliquées pour le SC.* »).
- **Institutionnels** La lourdeur administrative est mise en évidence comme un frein à la gestion efficace des dispositifs, avec une demande d'harmonisation des outils et des procédures.

2. Mobilité internationale

- **Volontaires** : La mobilité internationale est perçue comme une opportunité unique d'enrichissement personnel et culturel (« *Le CES m'a permis de vivre en Allemagne et de découvrir une autre culture.* »).
- **Institutionnels** : La mobilité est considérée comme une force des dispositifs CES, bien que plus complexe à gérer en raison des exigences logistiques et financières accrues.

3. Financement

- **Volontaires** : Ils mettent en avant les écarts d'indemnisation entre SC et CES comme une source d'injustice (« *L'indemnité SC était insuffisante pour couvrir mon logement.* »).
- **Institutionnels** : Il est reconnu que ces écarts posent des défis d'équité et d'attractivité, en particulier pour les jeunes issus de milieux les plus modestes, voir vulnérables.

4. Engagement et impact

- **Volontaires** : L'engagement dans des missions significatives et l'impact sur leurs compétences personnelles sont des points fréquemment évoqués (« *Le SC a renforcé mes compétences en gestion de projet.* »).
- **Institutionnels** : Ils valorisent l'impact des dispositifs sur les jeunes et les territoires, tout en identifiant des lacunes dans l'évaluation systématique des résultats.

5. Formation

- **Volontaires** : Ils relèvent des différences dans la qualité des formations, avec un avantage pour le CES. (« *Les séminaires du CES m'ont bien préparée, mais j'aurais aimé avoir une formation plus tôt pour le SC.* »).
- **Institutionnels** : Les formations sont considérées comme essentielles, tout en appelant à une harmonisation et un renforcement des contenus pédagogiques.

POINTS DE DIVERGENCE

1. Inclusion sociale

- **Volontaires** : Ils se concentrent sur leur propre expérience d'intégration sociale et/ou sur l'impact de leur mission auprès des JAMO (« *Travailler avec des jeunes ayant moins d'opportunités dans le SC m'a beaucoup marqué.* »).
- **Institutionnels** : L'inclusion sociale davantage abordée sous l'angle des politiques publiques et des mécanismes de soutien (parcours progressifs, partenariats locaux).

2. Synergie et coordination

- **Volontaires** : Ils perçoivent les synergies entre SC et CES comme une opportunité personnelle, mais critiquent les doublons administratifs (« *Une meilleure coordination entre SC et CES éviterait les redondances.* »).
- **Institutionnels** : Les synergies sont analysées sous un prisme organisationnel, appelant à des plateformes communes et une meilleure articulation des calendriers.

3. Innovation et développement durable

- **Volontaires** : Ces thèmes sont moins directement abordés dans leurs témoignages, bien que certains mentionnent un intérêt pour des missions écologiques (« *Les missions CES pourraient inclure plus de projets environnementaux.* »).
- **Institutionnels** : Ces notions sont davantage intégrées dans une vision stratégique des dispositifs, avec un appel à moderniser les outils numériques et à aligner les missions sur les enjeux climatiques actuels.

RÉSUMÉ DE LA CONCORDANCE

Mots-clés	Concordance entre institutionnels et volontaires
Simplification administrative	Accord sur la lourdeur des démarches et la nécessité de simplification.
Mobilité internationale	Consensus sur la richesse de cette expérience, mais des défis logistiques.
Financement	Accord sur les inégalités SC-CES et leur impact sur l'attractivité des dispositifs.
Engagement et impact	Consensus sur l'importance de missions significatives et de l'impact personnel.
Formation	Reconnaissance des besoins, avec une critique plus forte des volontaires pour le SC.

Les institutionnels et les volontaires convergent sur des enjeux clés tels que la simplification administrative, le financement, et l'impact des dispositifs. Cela renforce la pertinence de ces thématiques dans les recommandations stratégiques.

Les divergences, notamment sur l'inclusion sociale et l'innovation, soulignent la nécessité de mieux articuler les attentes des volontaires avec les priorités institutionnelles.

ANALYSES FFOM DES ENTRETIENS INSTITUTIONNELS

L’objectif de cette section est de présenter une analyse synthétique et stratégique des données issues des entretiens menés avec les différents acteurs institutionnels cibles de l’étude (DG, DRAJES, REIJ). Ces entretiens permettent de mettre en lumière les complémentarités, les défis et les opportunités que présentent les deux programmes SC et CES. Mais c’est en s’appuyant sur une méthodologie FFOM (Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces), que cette analyse vise à enrichir la réflexion sur les synergies potentielles et les pises d’amélioration.

Programme	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Service Civique (SC)	Cohésion nationale renforcée Missions accessibles sans prérequis académiques	Accompagnement jugé insuffisant par rapport au CES Charge financière pour les volontaires modestes	Transition facilitée vers le CES Développement d’un parcours combiné SC-CES	Manque de coordination avec les dispositifs européens Difficultés d’attractivité pour certains publics
Corps européen de solidarité (CES)	Prise en charge complète (logement, transport) Dimension internationale et interculturelle forte	Complexité administrative élevée Dépendance aux financements européens	Accent sur l’engagement transfrontalier Citoyenneté européenne renforcée Transition vers un parcours d’engagement au national via le SC	Instabilité des budgets européens Barrières administratives pour certains jeunes

L’analyse FFOM révèle une complémentarité entre les deux dispositifs. Le Service Civique, axé sur la cohésion nationale, et le Corps européen de solidarité, orienté vers l’engagement européen, peuvent être envisagés comme des étapes progressives d’un même parcours d’engagement. Cependant, la fragmentation des structures administratives et les confusions persistantes entre les programmes freinent leur efficacité.

Des synergies doivent être exploitées, notamment en intégrant **les bonnes pratiques** du CES en matière d'accompagnement et de financement dans le SC. Par ailleurs, une stratégie de communication renforcée et des initiatives de simplification administrative pourraient résoudre certaines faiblesses structurelles identifiées dans les entretiens.

Pour maximiser les bénéfices, une meilleure coordination entre les niveaux nationaux et européens semble essentielle, tout comme un engagement accru des acteurs locaux et des partenaires internationaux.

ANALYSE FFOM DES ENTRETIENS DES VOLONTAIRES

À travers les témoignages des sept volontaires interviewés, cette analyse explore les perceptions, les défis et les bénéfices des deux programmes en mettant en avant les points de convergence et les écarts à combler. Comme pour le groupe cible des représentants institutionnels, une grille FFOM est utilisée pour structurer cette analyse.

Programme	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Service Civique (SC)	Renforcement des compétences sociales et professionnelles Accessibilité nationale forte	Manque d'accompagnement et de mentorat Indemnités insuffisantes dans les grandes villes	Transition possible vers le CES Meilleure promotion sur les réseaux sociaux	Risque de surcharge et de tâches mal définies dans certaines missions
Corps européen de solidarité (CES)	Prise en charge logistique complète Renforcement de l'adaptabilité multiculturelle	Complexité administrative Barrières linguistiques et besoins spécifiques mal adressés	Validation des compétences via des outils comme le YouthPass Création de parcours combinés SC-CES	Structures d'accueil parfois inadaptées pour des volontaires avec certains besoins Spécifiques

Les volontaires reconnaissent une complémentarité évidente entre le SC et le CES, qui permettent une progression naturelle du niveau local au niveau international, ou inversement. Tandis que le SC est perçu comme une première expérience stable et accessible, souvent au plus près des réalités locales, le CES offre une ouverture interculturelle précieuse grâce à son accompagnement renforcé et à sa couverture logistique complète. À l'inverse, certains jeunes débutent leur engagement par une mission CES, qui leur permet de découvrir d'autres cultures et de développer une perspective européenne, avant de poursuivre avec le SC, ancré dans le territoire national, pour consolider leur engagement et agir directement au sein de leur communauté. Cette flexibilité d'itinéraires renforce la portée des deux dispositifs en offrant des parcours adaptés à chaque profil et ambition.

Cependant, des faiblesses significatives sont identifiées, notamment un accompagnement insuffisant dans le SC et une complexité administrative décourageante pour le CES. De plus, les défis d'accessibilité logistique et financière limitent la participation de jeunes issus de milieux modestes.

ANALYSE CROISÉE DES DEUX FFOM (INSTITUTIONNELS ET VOLONTAIRES)

Afin de faciliter la compréhension et d'identifier les synergies et divergences, une analyse croisée synthétique des deux FFOM distinctes est proposée. Elle vise à mettre en lumière les principaux points de convergence et d'écart formulés dans les entretiens, tout en extrayant les enjeux clés qui serviront de base à l'organisation du séminaire d'étude.

POINTS DE CONVERGENCE

1. Complémentarité perçue entre SC et CES
 - **Institutionnels** : Les acteurs soulignent la possibilité de créer des parcours progressifs d'engagement, où le SC servirait de tremplin vers le CES, maximisant ainsi les impacts sur les jeunes et leurs compétences.
 - **Volontaires** : Ils confirment cette complémentarité, témoignant que le SC fournit une base locale solide tandis que le CES élargit les horizons internationaux et interculturels.

2. Importance de l'accompagnement

- **Institutionnels** : Il est noté qu'un accompagnement est plus structuré dans le CES que dans le SC, et les entretiens soulignent l'importance d'importer certaines bonnes pratiques du CES (mentorat, préparation des volontaires) vers le SC.
- **Volontaires** : Ils remarquent également un manque de suivi dans le SC comparé au CES, mettant en avant l'importance des tuteurs et mentors pour surmonter les défis personnels et professionnels.

3. Freins administratifs

- **Institutionnels et Volontaires** : Les deux groupes évoquent des difficultés administratives comme un obstacle, notamment dans le CES, où la gestion des documents (carte vitale, prise en charge logistique) et des besoins spécifiques est jugée complexe.

4. Visibilité et promotion insuffisante du CES

- **Institutionnels** : Ils notent une visibilité limitée du CES, en particulier par rapport au SC, qui bénéficie d'une meilleure communication au niveau national.
- **Volontaires** : Les participants confirment ce constat et souhaitent des campagnes ciblées pour sensibiliser davantage de jeunes aux opportunités offertes par le CES.

ÉCARTS IDENTIFIÉS

1. Vision stratégique versus expérience terrain

- **Institutionnels** : Leur analyse se concentre sur les enjeux structurels, comme la coordination inter-agences, la rationalisation des budgets et la simplification des démarches administratives. Ils adoptent une approche macro, orientée vers l'amélioration de l'efficacité des dispositifs.
- **Volontaires** : Leur feedback est plus lié à leur expérience personnelle : accessibilité logistique, impact des missions sur leurs compétences et défis rencontrés au quotidien.

2. Perception de l'inclusion et de l'accessibilité

- **Institutionnels** : Ils mettent en avant le potentiel des dispositifs pour inclure des jeunes vulnérables, mais reconnaissent un manque de coordination pour y parvenir pleinement.
 - **Volontaires** : Ils rapportent que des barrières financières (SC) et linguistiques (CES) rendent parfois l'accès difficile, notamment pour les jeunes issus de milieux modestes ou avec des besoins spécifiques.
3. Insistance sur la validation des compétences
- **Institutionnels** : Bien que la validation des compétences et la valorisation soit reconnue comme importante, elle n'apparaît pas comme un thème central dans leur analyse.
 - **Volontaires** : Les volontaires valorisent fortement les outils comme le Youthpass (CES) pour officialiser leurs acquis, et recommandent d'intégrer cette validation dans le SC également.

SYNTHÈSE ET RECOMMANDATIONS COMMUNES

1. **Renforcer les synergies SC-CES** : Créer des parcours intégrés, soutenus par une communication claire et une préparation des volontaires dès les premières étapes d'engagement.
2. **Simplifier les démarches administratives** : Réduire les obstacles liés à la gestion des documents et aux formalités, notamment pour le CES.
3. **Améliorer l'accompagnement** : Étendre le mentorat et l'encadrement inspiré du CES au SC, tout en formant mieux les tuteurs pour les deux dispositifs.
4. **Accroître l'inclusion** : Adapter les dispositifs pour répondre aux besoins des jeunes défavorisés, qu'ils soient financiers, linguistiques ou logistiques.
5. **Valoriser les compétences acquises** : Promouvoir des outils de validation transversaux dans les deux dispositifs pour accroître leur impact sur l'employabilité.

En harmonisant les retours institutionnels et des volontaires, ces recommandations permettent de concevoir une stratégie plus cohérente et inclusive pour l'engagement des jeunes.

En conclusion, les analyses FFOM des entretiens semi-directifs, enrichies par leur analyse croisée, mettent en lumière des complémentarités et des écarts dans les perceptions et la mise en œuvre des dispositifs du Service Civique (SC) et du Corps européen de solidarité (CES).

Les constats majeurs sont les suivants:

1. Les deux dispositifs sont perçus comme naturellement complémentaires, avec un rôle du SC en tant que tremplin national et du CES comme levier pour un engagement international.
2. Des défis communs, tels que le manque d'accompagnement (SC) et la complexité administrative (CES), freinent leur efficacité.
3. La nécessité de renforcer les synergies entre SC et CES, notamment par des parcours intégrés et une meilleure coordination, est un axe prioritaire pour maximiser leur impact.

Ces constats permettent aussi de dégager des **enjeux clés**, qui ont constitué la base de la réflexion pour le séminaire d'étude :

- Promouvoir l'inclusion et l'accessibilité.
- Simplifier les démarches administratives pour tous les acteurs.
- Valoriser les compétences acquises.
- Aligner les dispositifs sur des priorités sociétales, comme le développement durable.

Ces enjeux, identifiés à la croisée des analyses, orientent directement les thématiques des tables rondes.

Les **tables rondes** explorent ces enjeux selon une hiérarchie structurée, visant à approfondir les priorités identifiées :

- **Stratégie de renforcement des synergies SC-CES** : Explorer les moyens de maximiser les complémentarités entre les dispositifs pour créer des parcours cohérents et inclusifs.
- **Inclusion et accessibilité** : Identifier les leviers pour ouvrir davantage les dispositifs aux jeunes issus de milieux défavorisés ou avec des besoins spécifiques.

- **Simplification administrative** : Proposer des solutions pour réduire la complexité des démarches, tant pour les volontaires que pour les structures accueillantes.
- **Développement durable** : Intégrer des pratiques responsables dans les projets SC et CES, en lien avec les priorités environnementales.
- **Post-volontariat** : Mettre en avant les outils de valorisation des compétences acquises pour améliorer l'employabilité des volontaires.
- **Accompagnement des volontaires** : Renforcer les pratiques de mentorat et d'encadrement pour soutenir les jeunes tout au long de leurs missions.

ANALYSE DÉTAILLÉE DES RÉSULTATS DU QUESTIONNAIRE

Dans le cadre de cette étude, un questionnaire a été conçu et diffusé auprès des structures impliquées dans les dispositifs du Service Civique (SC) et du Corps européen de solidarité (CES). **Cette étape méthodologique visait à élargir la perspective en recueillant des données quantitatives et qualitatives sur la gestion et la perception des dispositifs.**

Le questionnaire, diffusé auprès de **48 structures** réparties sur le territoire national,

Les groupes cibles comprennent des **structures de terrain d'envoi ou d'accueil de volontaires**, ainsi que des **organismes de coordination spécialisés dans la mobilité internationale**. Ces structures, souvent en première ligne dans l'accompagnement des volontaires, ont permis de refléter les réalités opérationnelles et les enjeux stratégiques des dispositifs.

Le questionnaire a exploré plusieurs thématiques, notamment :

1. Les raisons de mobilisation des dispositifs SC et CES.
2. Les défis et obstacles rencontrés par les structures.
3. Les complémentarités entre les dispositifs.
4. Les bonnes pratiques pour maximiser leur impact.

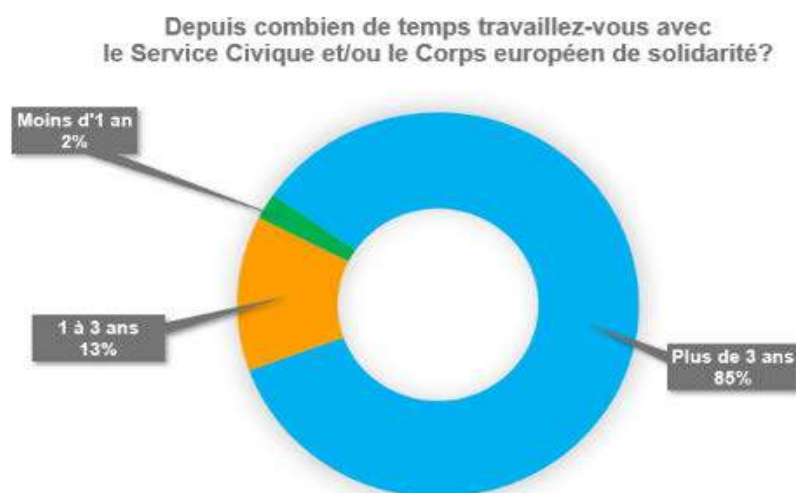
Ce questionnaire offre une vision approfondie des dynamiques des dispositifs, en recueillant les perceptions d'un dernier groupe cible. Il vient ainsi compléter l'analyse documentaire et les entretiens qualitatifs réalisés auprès des services et institutionnels, et des volontaires bénéficiaires, dans un souci d'objectivité et de précision des résultats.

PROFILS DES STRUCTURES ET ENJEUX DES MOBILISATIONS

1. Expérience des structures avec SC et CES

Les résultats montrent que :

- **85 %** des répondants interrogés travaillent avec ces dispositifs depuis plus de 3 ans, ce qui témoigne d'une expertise significative dans leur gestion.
- **13 %** ont une expérience modérée (entre 1 et 3 ans).
- **2 %** sont des nouveaux entrants, mobilisant ces dispositifs depuis moins d'un an.



La grande majorité des structures disposent d'une expérience consolidée, ce qui garantit une perception approfondie des forces et faiblesses des dispositifs.

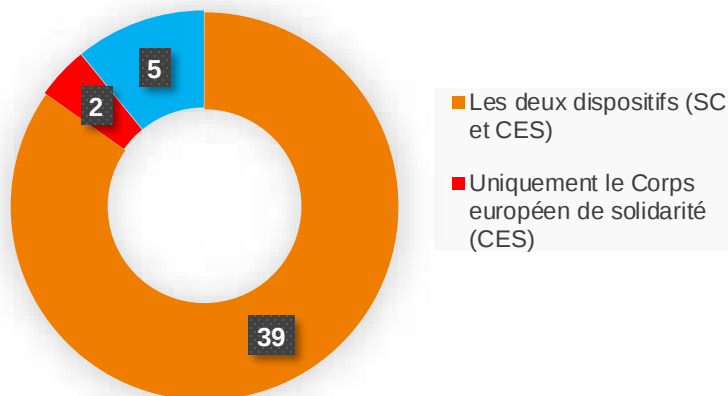
Cependant, on note aussi la faible proportion de nouveaux acteurs (2 %) qui pourrait interroger sur la nécessité éventuelle d'analyser les freins ou mieux promouvoir les dispositifs auprès de structures non initiées, afin de les élargir à de nouveaux publics.

2. Implication des structures dans les dispositifs

On note la mise en évidence des niveaux d'implication avec :

- **85 %** des répondants mobilisent à la fois le SC et le CES, ce qui montre une approche intégrée et complémentaire.
- **11 %** utilisent uniquement le SC, ce qui reflète sa portée nationale et son accessibilité.
- **4%** utilisent exclusivement le CES, montrant un intérêt plus limité pour ce dispositif, souvent perçu comme exigeant.

Sur quel(s) dispositif(s) êtes-vous impliqué-e?



L'implication conjointe des deux dispositifs par une majorité de structures (85 %) démontre une capacité à articuler des actions locales (SC) et européennes (CES).

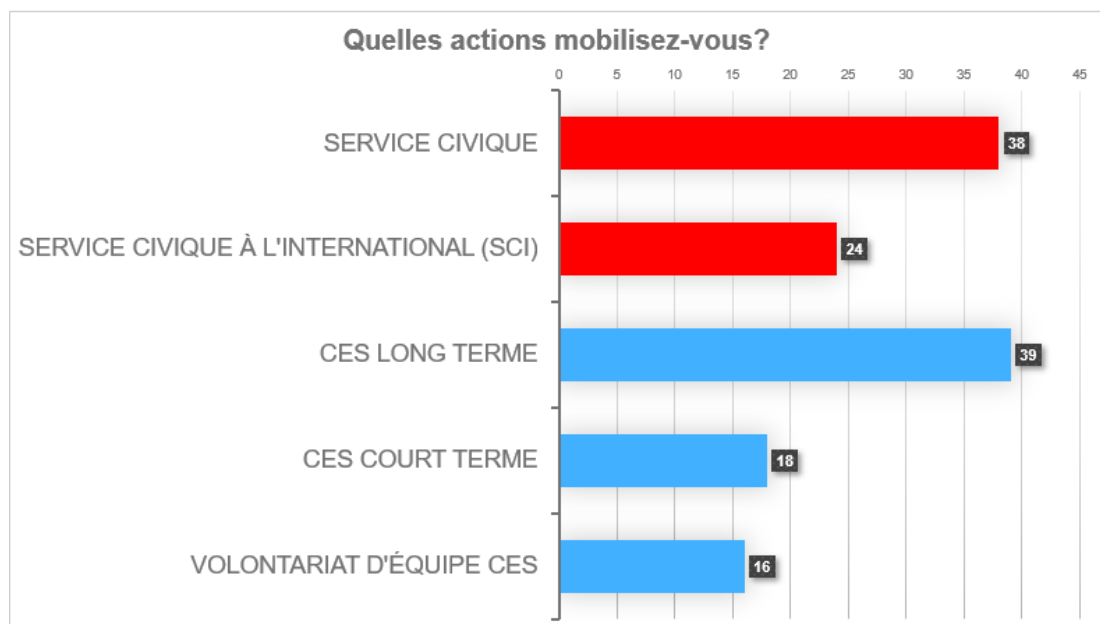
Cependant, les faibles chiffres pour une mobilisation exclusive du CES peuvent aussi révéler des barrières spécifiques à ce dispositif, comme la complexité administrative ou les exigences liées à la mobilité internationale.

3. Actions mobilisées par les structures

Les types d'actions les plus mobilisées sont les suivants :

- **Service Civique:** 38 réponses, confirmant sa popularité en tant que dispositif accessible et adaptable aux réalités locales.
- **Service Civique à l'international (SCI) :** 24 réponses, montrant un intérêt notable pour la dimension internationale du SC.
- **CES long terme :** 39 réponses, qui dépasse légèrement le SC, illustrant l'attrait des projets de longue durée pour des engagements solides et structurés.

- **CES court terme** : 18 réponses.
- **Volontariat d'équipe CES** : 16 réponses, représentant une option moins mobilisée.



- La forte mobilisation du SC reflète son statut de premier choix pour les structures, probablement en raison de l'ancienneté du dispositif et de la maîtrise acquise dans sa gestion.
- L'intérêt pour le CES long terme (39 réponses) illustre l'importance des projets de volontariat de longue durée, mais le faible recours au volontariat d'équipe et au CES court terme (16 et 18 réponses) pourrait refléter des contraintes organisationnelles ou un manque d'informations sur ces options.
- La mobilisation relativement moins importante du SC à l'international peut être attribuée à une maîtrise moins approfondie des contraintes de gestion associées, à des budgets plus limités et à un dispositif perçu comme moins adapté à la gestion de missions de volontariat à l'international.

PRATIQUES D'ACCOMPAGNEMENT ET SOUTIEN DES VOLONTAIRES

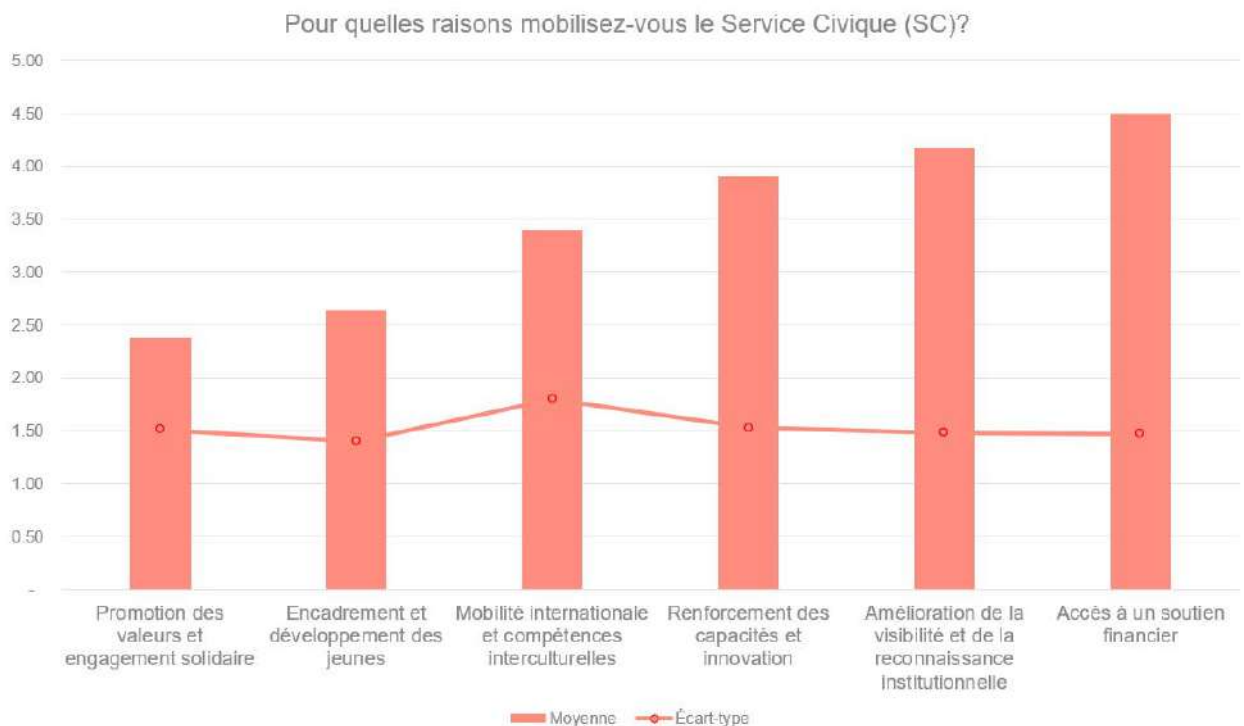
L'accompagnement des volontaires constitue une dimension centrale des dispositifs du Service Civique (SC) et du Corps européen de solidarité (CES). Les structures jouent un rôle essentiel dans l'encadrement et le soutien des jeunes tout au long de leur mission, afin de maximiser leur engagement, leur développement personnel et leur acquisition de compétences.

Cette section explore les pratiques et les dispositifs mis en place par les structures pour assurer un accompagnement de qualité, en s'appuyant sur :

1. **Les motivations des structures à mobiliser le SC et le CES** en lien avec leur capacité à accompagner les volontaires.
2. **Les défis identifiés** concernant l'encadrement et le soutien des jeunes, notamment pour des profils spécifiques ou dans des contextes internationaux.
3. **Les besoins de renforcement des capacités et d'innovation**, permettant d'améliorer l'expérience des volontaires et d'accroître l'impact des dispositifs.

L'objectif de cette analyse est de mettre en lumière les bonnes pratiques, tout en identifiant les points de tension et les leviers d'amélioration pour un accompagnement mieux adapté aux attentes des jeunes et aux objectifs des dispositifs.

1. Pour quelles raisons mobilisez-vous le Service Civique (SC) ?



Aide à la lecture :

Technique statistique utilisée : Cette diapositive présente les résultats sous la forme d'un diagramme à barres, montrant la moyenne des réponses pour chaque raison de mobilisation, accompagnée de la valeur de l'écart-type.

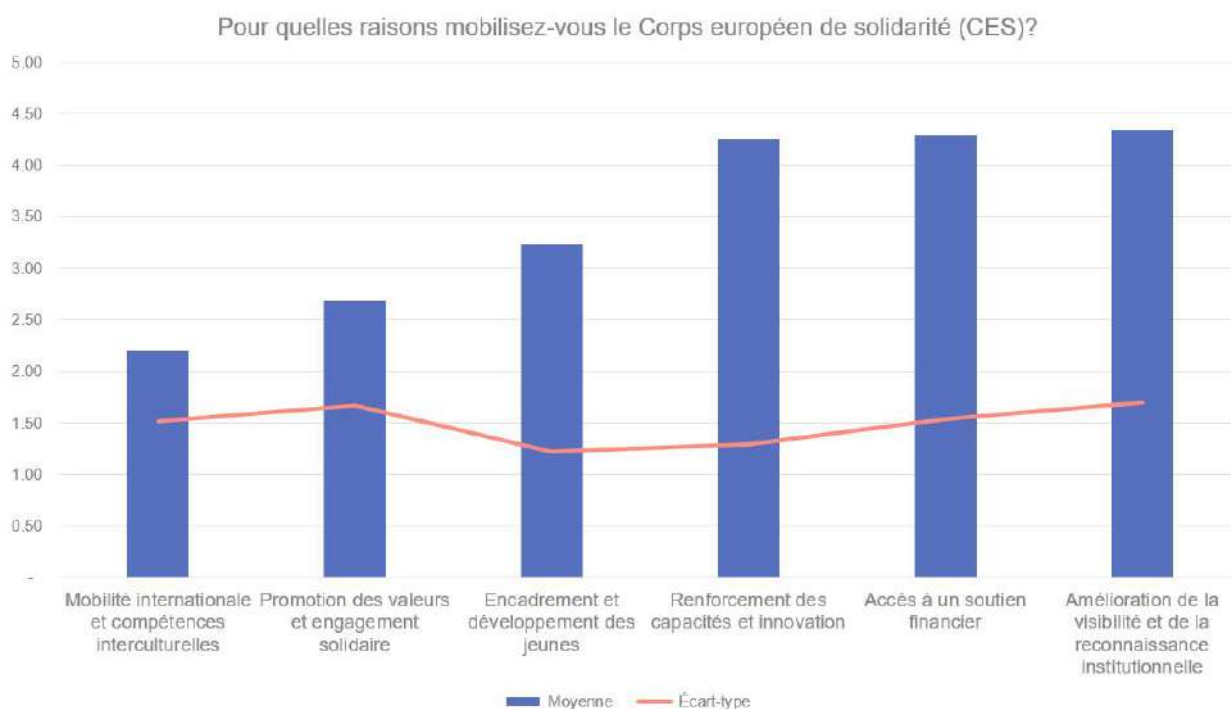
- Le questionnaire repose sur une échelle graphique inversée de priorité ; les répondants ayant dû classer leurs réponses sur une échelle de 1 (= priorité très forte), à 5 (= priorité faible). C'est la raison pour laquelle une barre petite reflète une raison plus prioritaire pour les répondants.
- L'écart-type indique la dispersion des réponses autour de cette moyenne, mesurant ainsi le degré de consensus ou de divergence parmi les répondants.

Analyse des résultats :

- Promotion des valeurs et engagement solidaire : Cette raison arrive en tête avec une moyenne basse (indiquant une haute priorité), reflétant que le SC est perçu avant tout comme un levier pour renforcer la solidarité et promouvoir des valeurs citoyennes.

- Encadrement et développement des jeunes : Également très priorisé, soulignant que les structures valorisent le SC pour son rôle éducatif et formateur auprès des jeunes.
- Mobilité internationale : Bien que pertinent, cet aspect est moins central, ce qui montre que le **SC est majoritairement perçu comme un dispositif d'envergure locale ou nationale**.
- **Renforcement des capacités et innovation, visibilité institutionnelle, soutien financier** : Ces critères sont importants mais moins prioritaires, ce qui traduit des attentes secondaires en termes de développement organisationnel.
- Enjeux : L'utilisation de l'écart-type pour chaque critère révèle un faible niveau de dispersion des réponses, indiquant un consensus global parmi les structures sur les principales raisons de mobilisation du SC. Ce consensus peut être indicatif quant à l'identification des axes stratégiques prioritaires pour améliorer le dispositif.

2. Pour quelles raisons mobilisez-vous le Corps européen de solidarité (CES) ?



Aide à la lecture :

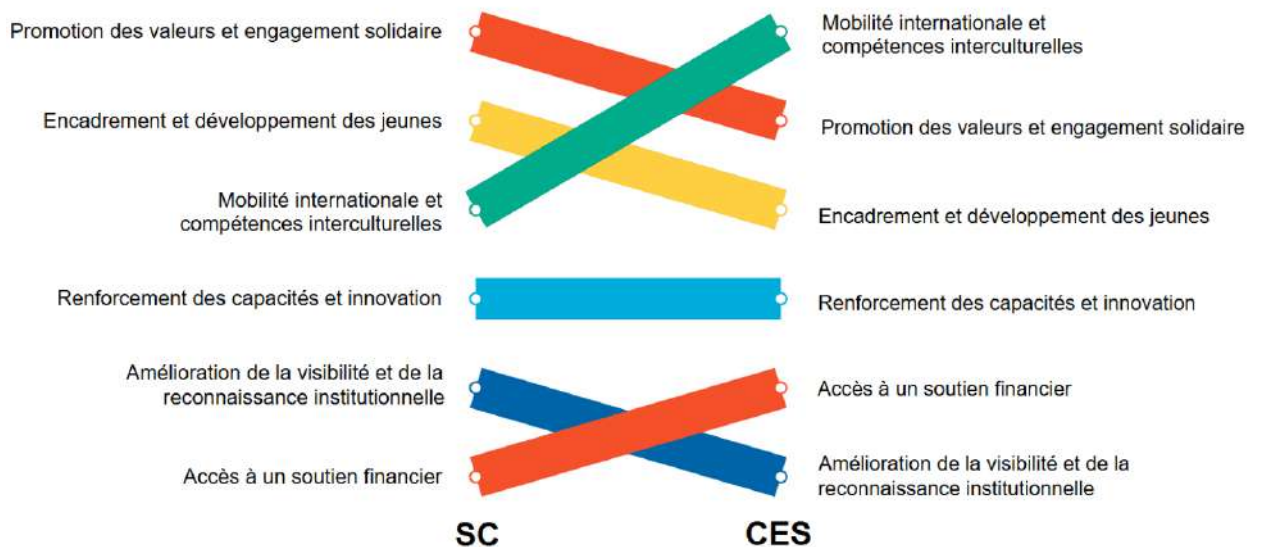
Technique utilisée : Comme dans les précédents graphiques, les répondants ont été invités à prioriser leurs réponses en utilisant une échelle inversée où **1 représente une priorité très forte et 5 correspond à une priorité plus faible**.

Ainsi, dans le graphique, **une barre plus petite** représente une moyenne faible (le plus proche de 1), ce qui reflète que cette raison est perçue comme une **priorité importante** par la majorité des répondants. Une barre plus grande indique une moyenne élevée, traduisant que cette raison est moins priorisée par les structures.

Analyse des résultats :

- Mobilité internationale et compétences interculturelles : Priorité absolue pour les structures, avec une moyenne très basse, illustrant que le CES est principalement mobilisé pour son rôle de levier de mobilité et de développement interculturel.
- **Promotion des valeurs solidaires** : Bien que moins priorisé qu'au SC, cet aspect reste une **motivation importante**.
- Encadrement et développement des jeunes : Ce critère occupe une place intermédiaire, ce qui montre une convergence partielle avec le SC.
- Renforcement des capacités, soutien financier, visibilité institutionnelle : Ces aspects sont jugés moins centraux mais contribuent à l'efficacité globale du dispositif.
- Enjeux : L'écart-type est légèrement plus élevé pour certains critères (comme l'encadrement et le soutien financier), ce qui révèle quelques divergences dans les pratiques ou les attentes des structures mobilisant le CES. Néanmoins, on peut en déduire que **ces disparités pourraient refléter des contextes organisationnels variés ou des niveaux d'expérience différents avec le dispositif**.

3. Hiérarchisation des raisons de mobilisation des programmes (SC vs CES)



Aide à la lecture :

Cette diapositive propose une hiérarchisation visuelle des raisons de mobilisation des dispositifs du Service Civique (SC) et du Corps européen de solidarité (CES). Les deux colonnes présentent les priorités pour chaque dispositif, classées de la plus importante (en haut) à la moins prioritaire (en bas). Les barres diagonales colorées relient les mêmes catégories pour **permettre une comparaison directe entre le classement des priorités du SC et celui du CES**.

Technique utilisée : Le choix de la visualisation par classement croisé met en évidence les similitudes et divergences de manière claire et immédiate.

Contrairement à un tableau classique, la disposition diagonale et croisée attire l'attention sur les points où les priorités diffèrent ou se rejoignent. L'approche qualitative est renforcée par une simplification visuelle.

Analyse des résultats:

- Similarités :
 - o **Encadrement et développement des jeunes** apparaît à la 2e place pour les deux dispositifs, indiquant qu'il s'agit d'une priorité commune.
 - o Renforcement des capacités et innovation occupe une position médiane (4e) dans les deux classements, traduisant une perception partagée de son importance relative.

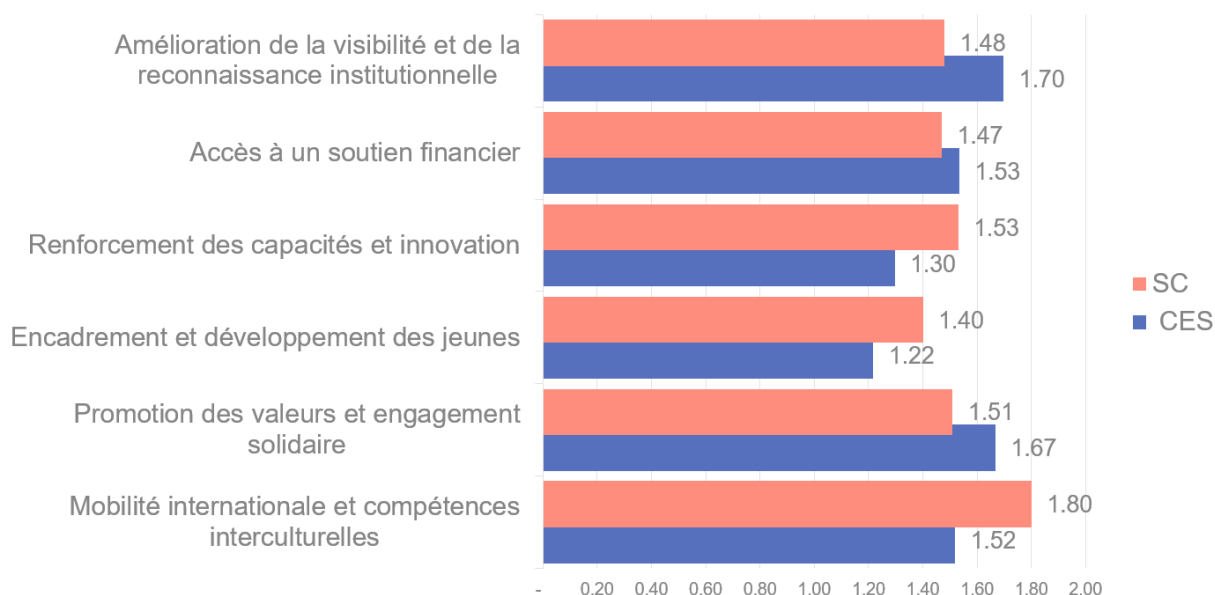
- Différences majeures :
 - o La mobilité internationale et les compétences interculturelles sont la 1^{re} priorité pour le CES, mais seulement la 3^e pour le SC, ce qui reflète la vocation clairement internationale du CES.
 - o À l'inverse, la promotion des valeurs et de l'engagement solidaire est en 1^{re} position pour le SC, mais en 2^e position pour le CES, soulignant que cette dimension est davantage ancrée dans le dispositif national.
 - o Enfin, les priorités liées à l'accès à un soutien financier et à l'amélioration de la visibilité institutionnelle sont inversées :
 - ✓ Le soutien financier a une importance légèrement plus marquée pour le CES, où il occupe une position notable (5^e place).
 - ✓ La visibilité institutionnelle est mieux classée dans le SC, reflétant son rôle dans le cadre national bien établi et une visibilité institutionnelle perçue comme moins prioritaire pour le CES, pouvant indiquer un besoin de renforcer sa reconnaissance et son attractivité au sein des structures.

Cinq (5) points clés sont identifiés à la lecture de ce diagramme :

1. **Complémentarité stratégique des dispositifs** : Les résultats montrent une complémentarité naturelle entre les deux dispositifs :
2. **Le SC est davantage ancré dans des dynamiques locales et nationales**, privilégiant des valeurs solidaires et un soutien opérationnel immédiat.
3. Le CES met en avant la mobilité européenne et l'interculturalité, s'adressant à des jeunes des aspirations internationales.
4. **Défi d'harmonisation des outils de mobilisation** : La différence de priorisation entre les deux dispositifs peut poser des défis pour les structures qui mobilisent à la fois le SC et le CES ce qui **pourrait souligner la pertinence d'harmoniser les outils d'accompagnement tout en respectant les spécificités des dispositifs**.
5. **Adaptation des financements aux priorités locales et internationales** : La question des financements est légèrement plus prioritaire pour le CES qui

bénéficie d'un budget bien plus faible que le SC, ce qui impacte naturellement les objectifs de communication du CES qui ne peuvent qu'être à la hauteur des moyens alloués.

A cette même question, « *pour quelles raisons mobilisez-vous le SC/le CES ?* », l'analyse statistique chiffrée apporte quelques compléments d'analyse qui sont pertinents à la mise en perspective de l'étude.



Technique statistique utilisée : Ce diagramme compare les **écart-types des réponses** sur les raisons de mobilisation des dispositifs SC et CES.

- **Écart-types :** Afin de mesurer l'homogénéité des réponses, chaque barre est accompagnée d'une valeur numérique représentant l'écart-type, qui indique la dispersion des réponses pour chaque critère. **Un écart-type faible (minimum 0,0) indique un consensus très fort** entre les répondants. **Un écart-type élevé (maximum 2,0) reflète des divergences d'opinions**, souvent liées à des contextes ou expériences variés.

Analyse différenciée des résultats par dispositif :

1. Raisons les plus prioritaires :

SC	Promotion des valeurs et engagement solidaire (1,22) est la raison la plus priorisée, avec un écart-type faible, montrant un consensus clair parmi les structures sur cet enjeu central. Encadrement et développement des jeunes (1,30) suit de près, ce qui traduit l'importance du rôle éducatif et formateur du SC.
CES	La mobilité internationale et les compétences interculturelles (1,52) est la raison principale pour le CES, reflétant son orientation internationale. L'écart-type faible (1,52) montre un consensus sur cette priorité. La promotion des valeurs solidaires (1,51), bien que légèrement moins priorisée, reste centrale pour le CES.

2. Raisons les moins prioritaires :

SC	L'accès à un soutien financier (1,47) arrive en 5e position, soulignant que bien qu'important, il est perçu comme moins prioritaire que des aspects plus intrinsèques au dispositif comme les valeurs ou l'encadrement. La visibilité institutionnelle (1,48) est également une priorité moindre mais reste notable dans un cadre national bien installé.
CES	L'amélioration de la visibilité et de la reconnaissance institutionnelle (1,70) arrive en dernier, indiquant un besoin de renforcement pour que le CES gagne davantage en notoriété auprès des structures et bénéficiaires.

Analyse des écarts-types : consensus ou divergences

- o Pour le **SC**, les écart-types sont globalement faibles, montrant une homogénéité des perceptions des structures. **Cela reflète une longue expérience collective du dispositif et une vision partagée de ses priorités.**
- o Pour le CES, les écart-types sont légèrement plus élevés sur certains critères, comme la visibilité institutionnelle (1,70). Cela pourrait refléter des perceptions variées en fonction des contextes locaux ou du niveau de familiarité des structures avec le dispositif.

Trois enjeux clés identifiés

1. **Renforcer la complémentarité des dispositifs** : Les différences dans les priorités montrent que le SC et le CES répondent à des objectifs distincts mais complémentaires. Cela souligne l'importance de mieux articuler les deux dispositifs pour maximiser leur impact conjoint.
2. **Augmenter la visibilité et l'attractivité du CES** : La position basse de la visibilité institutionnelle pour le CES (comparée au SC) met en évidence un besoin stratégique de communication renforcée pour faire connaître le dispositif à un plus large public.
3. **Valoriser les aspects éducatifs et solidaires** : La convergence autour de l'encadrement des jeunes et des valeurs solidaires offre une opportunité de renforcer les synergies tout en développant des outils partagés pour l'accompagnement et la formation.

L'analyse de la question des raisons de mobilisation du SC ou du CES, et de la hiérarchisation des réponses par les structures telle qu'illustrée par ce second graphique met **en évidence des priorités distinctes mais convergentes entre SC et CES.**

La stabilité des écart-types pour le SC traduit une perception homogène et bien ancrée dans les pratiques.

En revanche, les écarts légèrement plus importants pour le CES pointent des opportunités d'ajustement pour répondre aux besoins variés des structures.

PRINCIPAUX FREINS ET DÉFIS IDENTIFIÉS

Dans le cadre de cette étude, une attention particulière a été portée à l'adéquation des dispositifs du Service Civique (SC) et du Corps européen de solidarité (CES) aux profils diversifiés de jeunes. Cette analyse vise à identifier quel dispositif est perçu par les structures comme le plus adapté pour répondre aux besoins spécifiques de différents groupes, tels que les jeunes en situation de vulnérabilité, les diplômés ou ceux résidant dans des territoires prioritaires.

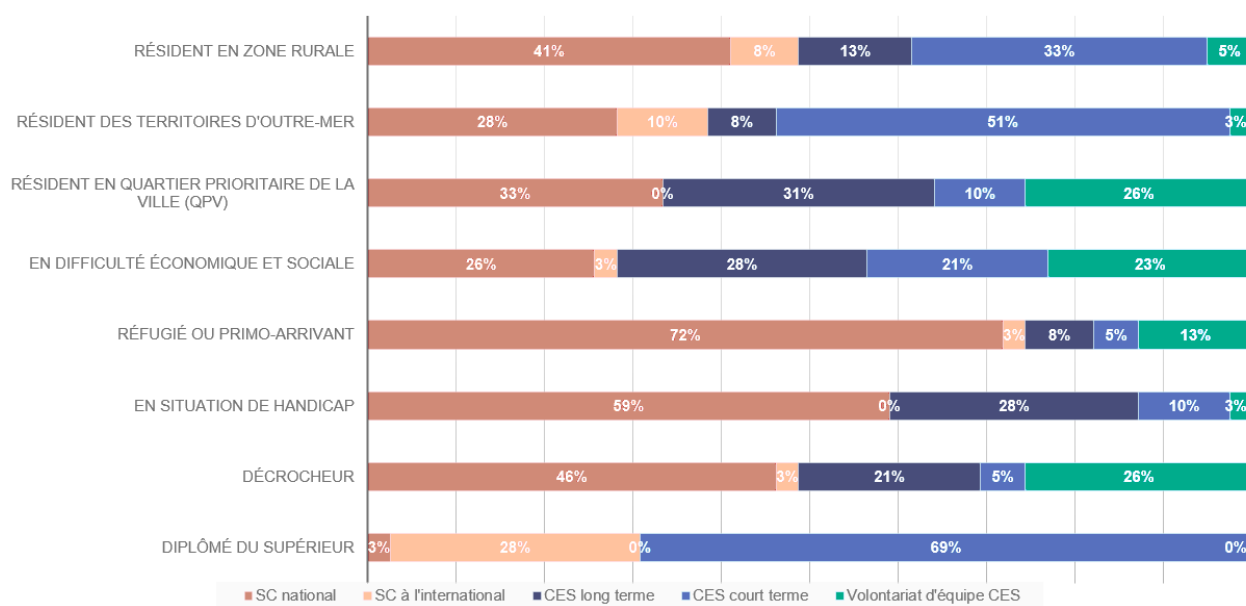
Cette section permet ainsi de :

1. **Explorer les perceptions des structures** quant à la pertinence des dispositifs selon les contextes sociaux, économiques ou géographiques des jeunes.
2. **Mettre en évidence les complémentarités et les spécificités des dispositifs**, notamment entre le SC, le SC à l'international et les différentes formes du CES.
3. **Identifier les défis potentiels** pour élargir l'accès aux dispositifs et renforcer leur impact auprès des publics sous-représentés.

En analysant ces résultats, il devient possible d'affiner les orientations stratégiques pour mieux répondre aux besoins des jeunes et renforcer l'efficacité des dispositifs.

QUESTION SUR L'ADAPTATION DES DISPOSITIFS SELON LES PROFILS DES JEUNES

Selon votre expérience, quel programme est le plus adapté aux profils suivants des jeunes? (Les deux dispositifs)



Aide à la lecture :

Cette diapositive présente les résultats d'un questionnaire demandant aux répondants de déterminer quel dispositif est le plus adapté pour différents profils de jeunes (par exemple, résidents de zones rurales, réfugiés, diplômés).

Technique utilisée :

- Ce diagramme est un **graphique en barres empilées**, où chaque segment de couleur représente un dispositif (SC, SC à l'international, CES long terme, CES court terme, volontariat d'équipe CES).
- Les pourcentages indiqués sur chaque segment permettent de visualiser la proportion des répondants associant un dispositif spécifique à chaque profil de jeunes.
- Le graphique met en évidence la répartition relative des dispositifs, facilitant la comparaison entre profils et dispositifs.

Analyse :

1. Le Service Civique (SC)

- Il domine pour les jeunes en situation de vulnérabilité, notamment :
 - o 72 % pour les réfugiés ou primo-arrivants.
 - o 59 % pour les jeunes en situation de handicap.
 - o 46 % pour les décrocheurs scolaires.
- Cela confirme que le SC est perçu comme le dispositif le mieux adapté pour répondre aux besoins locaux et sociaux de ces publics.

2. Le Corps européen de solidarité (CES long terme)

- Il s'agit du dispositif le plus mobilisé pour les jeunes diplômés et/ou ayant une perspective internationale :
 - o 69 % pour les diplômés du supérieur, qui recherchent souvent des opportunités de mobilité à long terme.
 - o 51 % pour les résidents des territoires d'Outre-Mer, ce qui pourrait refléter un besoin d'ouverture à l'Europe pour ces jeunes.

3. Le CES court terme et le volontariat d'équipe CES

Bien que ces deux dispositifs soient globalement moins mobilisés, ils sont significativement associés à certains profils de jeunes plus défavorisés :

- 28 % pour les jeunes en difficulté économique et sociale (CES court terme).
- 26 % pour les décrocheurs scolaires (volontariat d'équipe CES).
- Ces dispositifs, par leur durée limitée ou leur approche collective, apparaissent comme des options inclusives pour des jeunes nécessitant un cadre d'accompagnement renforcé ou des engagements plus courts.

4. Le SC à l'international

- Il s'agit d'un dispositif comparativement peu utilisé par rapport aux autres dispositifs, avec des proportions variant entre 8 % et 31 %, notamment pour les jeunes en QPV ou en difficulté économique. Cela reflète son

positionnement intermédiaire entre les dimensions locale et internationale d'un dispositif créé à l'origine pour une mise en œuvre nationale.

Trois enseignements principaux issus de cette analyse soulignent:

- **Le rôle central du SC pour l'inclusion sociale** : Le SC est largement perçu comme le dispositif le plus adapté pour accompagner les jeunes en situation de vulnérabilité (réfugiés, primo-arrivants, jeunes en situation de handicap ou décrocheurs). Cela illustre son ancrage local et sa capacité à répondre à des besoins sociaux spécifiques. Ce dispositif constitue un pilier pour promouvoir l'égalité des chances et l'insertion des jeunes dans la société.
- Le positionnement du CES comme outil de mobilité et de développement interculturel

Le CES, en particulier dans sa version long terme, est privilégié pour des profils plus autonomes et qualifiés, notamment les diplômés du supérieur et (dans une moindre mesure) les résidents des Outre-Mer. **Il joue un rôle clé pour offrir des opportunités internationales et développer les compétences interculturelles des jeunes.** Toutefois, **son accès reste limité pour les publics plus fragiles, ce qui soulève la question de son accessibilité et de son équité.**

- **Le potentiel des dispositifs courts et collectifs pour toucher les jeunes vulnérables** : Le CES court terme et le volontariat d'équipe CES, bien que moins mobilisés globalement, apparaissent comme des dispositifs pertinents pour certains jeunes en difficulté économique ou scolaire. Ces formats, plus flexibles et accessibles, pourraient être davantage développés et promus comme des solutions inclusives pour élargir l'accès à la mobilité internationale, tout en offrant un accompagnement renforcé pour ces publics.

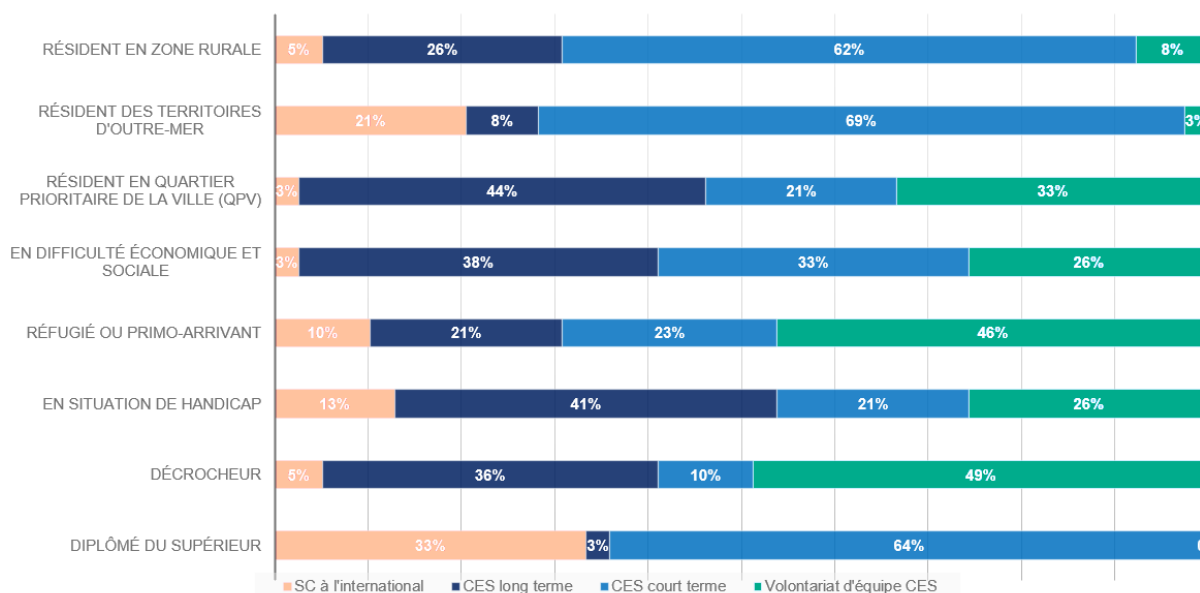
Ce graphique illustre ainsi clairement la complémentarité entre les dispositifs en fonction des profils de jeunes, tout en mettant en lumière des disparités dans leur mobilisation. Le SC reste le levier principal d'engagement pour les jeunes en situation de vulnérabilité, tandis que le CES long terme s'adresse aux profils plus structurés. Cette analyse laisse entrevoir qu'une meilleure valorisation des formats courts et collectifs pourrait renforcer l'inclusion de publics éloignés de la mobilité internationale.

ADAPTATION DES DISPOSITIFS POUR UNE MOBILITE INTERNATIONALE

Les structures interrogées ont été invitées à répondre à la question suivante : « Selon votre expérience, quel programme considérez-vous comme le plus adapté aux profils suivants des jeunes pour **une mobilité à l'international** ? ».

Pour cette question, **pour la catégorie « Service Civique », seule l'option du Service Civique à l'international (SCI)** était proposée. Les autres dispositifs disponibles incluaient différentes variantes du Corps européen de solidarité : le CES long terme, le CES court terme et le volontariat d'équipe CES. Trente-neuf (39) structures qui mobilisent les deux dispositifs ont répondu. Leurs réponses sont synthétisées dans le graphique ci-dessus. Cette présentation visuelle permet d'identifier les dispositifs perçus comme les plus adaptés pour une mobilité internationale selon les spécificités des profils des jeunes, tout en soulignant les priorités et éventuelles disparités dans leur mobilisation.

Selon votre expérience, quel programme considérez-vous comme le plus adapté aux profils suivants des jeunes pour une mobilité à l'international? (n=39)



Aide à la lecture :

- Le graphique à **barres empilées** représente les choix des répondants pour chaque profil de jeunes. Chaque segment de couleur indique un dispositif

avec les pourcentages correspondant à la proportion de répondants ayant attribué ce dispositif à un profil donné.

- Ce format facilite la comparaison entre les dispositifs pour chaque profil et montre leur répartition relative.

Analyse :

1. **Le SC à l'international est faiblement mobilisé globalement** pour la mobilité internationale selon les structures : Ce dispositif est légèrement plus mobilisé mais notamment pour des diplômés du supérieur (**33 %**), suggérant un intérêt pour des jeunes déjà formés et ayant une capacité d'engagement autonome.

Sa faible utilisation pour d'autres profils comme les jeunes en difficulté économique (0 %), jeunes issus de territoires en Politiques de la Ville (QPV) ou résidents d'Outre-Mer (5 %) reflète une perception limitée de son adéquation pour ces groupes.

2. Profils associés au CES long terme :

Les profils QPV (41%) et Jeunes en situation de handicap (41%) : le CES long terme est perçu comme le dispositif le plus adapté pour ces profils spécifiques qui pourrait s'expliquer par une prise en charge complète (frais de voyage, hébergement, argent de poche) et permet de lever les barrières financières qui pourraient freiner leur participation. De plus, la durée prolongée permet une intégration progressive et un cadre stable, essentiel pour ces groupes cibles, le CES long terme est donc perçu comme garantissant un cadre adapté pour un accompagnement spécifique et des aménagements éventuels nécessaires.

Dans une moindre mesure, le CES long terme est également privilégié pour **les Décrocheurs (36 %)**, notamment en raison de son cadre stable et durable, offrant un environnement propice à l'acquisition de compétences transférables. Ces opportunités peuvent faciliter la reprise d'un parcours scolaire ou soutenir une insertion professionnelle progressive.

3. Profils associés au CES court terme :

Les résidents des territoires d'Outre-Mer (69 %), les diplômés du supérieur (64 %), et les résidents en zone rurale (62 %) apparaissent comme des profils particulièrement adaptés au CES court terme. Ce format permet une immersion rapide dans un environnement international, offrant une expérience

interculturelle enrichissante sans exiger un engagement prolongé. De plus, il simplifie les démarches administratives, ce qui en fait une option attrayante pour une première étape d'engagement volontaire.

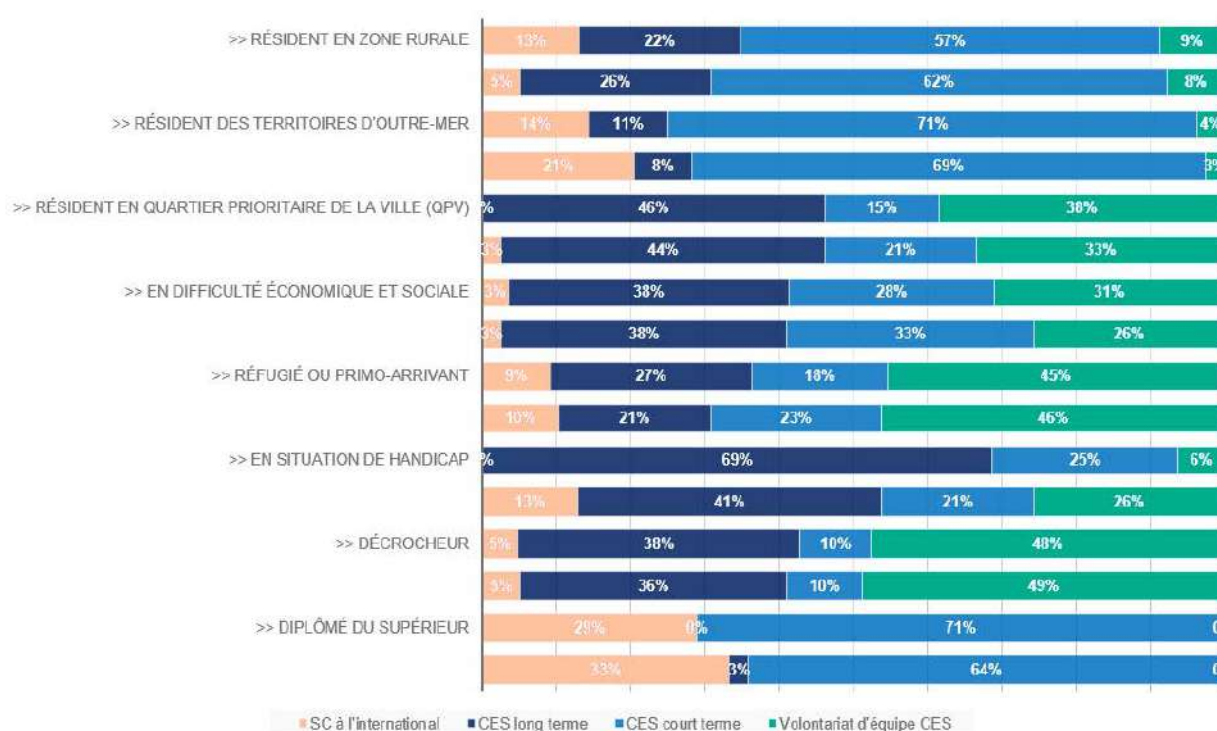
4. Profils associés au Volontariat d'équipe CES :

Le volontariat d'équipe CES semble bien adaptés pour les **Décrocheurs scolaires (49%)** et les **primo-arrivants (46%)**, probablement parce qu'ils offrent un cadre accessible et inclusif tout en permettant une transition en douceur vers l'engagement volontaire tout en répondant à leurs besoins spécifiques d'intégration, d'accompagnement et de flexibilité.

Ce schéma met en lumière l'adéquation des dispositifs de mobilité internationale aux différents profils de jeunes, révélant les complémentarités entre les formats proposés. Tandis que le **CES long terme** se distingue par son cadre structurant pour des profils nécessitant un accompagnement renforcé, comme les jeunes issus des QPV ou en situation de handicap, le **CES court terme** et le **volontariat d'équipe CES** se positionnent comme des options accessibles et inclusives, idéales pour une première expérience d'engagement, notamment pour les primo-arrivants et les décrocheurs.

ANALYSE COMPAREE DES DEUX DISPOSITIFS POUR UNE MOBILITE A L'INTERNATIONAL

L'objectif était de mieux comprendre la pertinence perçue des dispositifs pour chaque profil de jeunes selon la disponibilité ou non du Service Civique national dans les options proposées.



Aide à la lecture :

Structure du graphique :

- Deux barres graphiques par catégorie :

Chaque catégorie est représentée par deux barres graphiques pour une meilleure analyse des résultats.

- **Première barre :** La première barre illustre les réponses des structures à la question portant sur le dispositif de mobilité qu'elles considèrent comme le plus adapté. Ces réponses incluent le Service Civique, avec la possibilité pour les structures de sélectionner parmi l'ensemble des volets des deux dispositifs.

- **Seconde barre** : La seconde barre présente les résultats obtenus lorsque tous les dispositifs étaient proposés comme options, **mais en excluant spécifiquement les réponses liées au Service Civique**. Cela permet d'établir une comparaison équitable, axée uniquement sur les dispositifs internationaux.
- Cette approche comparative vise à évaluer si l'introduction ou l'exclusion de certaines options influencerait les préférences exprimées par les structures mais selon une perspective un peu plus nuancée.

Cette analyse comparative révèle des **dynamiques d'adaptation** dans les choix des structures selon les options disponibles. En l'absence du Service Civique, le CES court terme et le CES long terme se renforcent comme alternatives principales pour plusieurs profils, tandis que le volontariat d'équipe CES conserve sa place privilégiée pour les jeunes vulnérables.

Ces résultats mettent en lumière l'importance de la complémentarité des dispositifs pour répondre efficacement à la diversité des besoins des jeunes, tout en comblant les éventuelles lacunes perçues lorsque certains dispositifs sont absents. Ils suggèrent également que le volet international du Service Civique n'est pas perçu par les structures comme pleinement approprié ou adapté aux besoins spécifiques identifiés, comparativement aux autres dispositifs disponibles.

ANALYSE DES FREINS ET DEFIS IDENTIFIES PAR LES STRUCTURES

Afin d'avoir une compréhension à 360° des défis et freins à la mise en œuvre identifiés par les structures, en complément des analyses sur les mobilisations des dispositifs par rapport à leurs publics cibles de jeunes volontaires, il était nécessaire de questionner les raisons des structures à ne pas mobiliser tel ou tel dispositif.

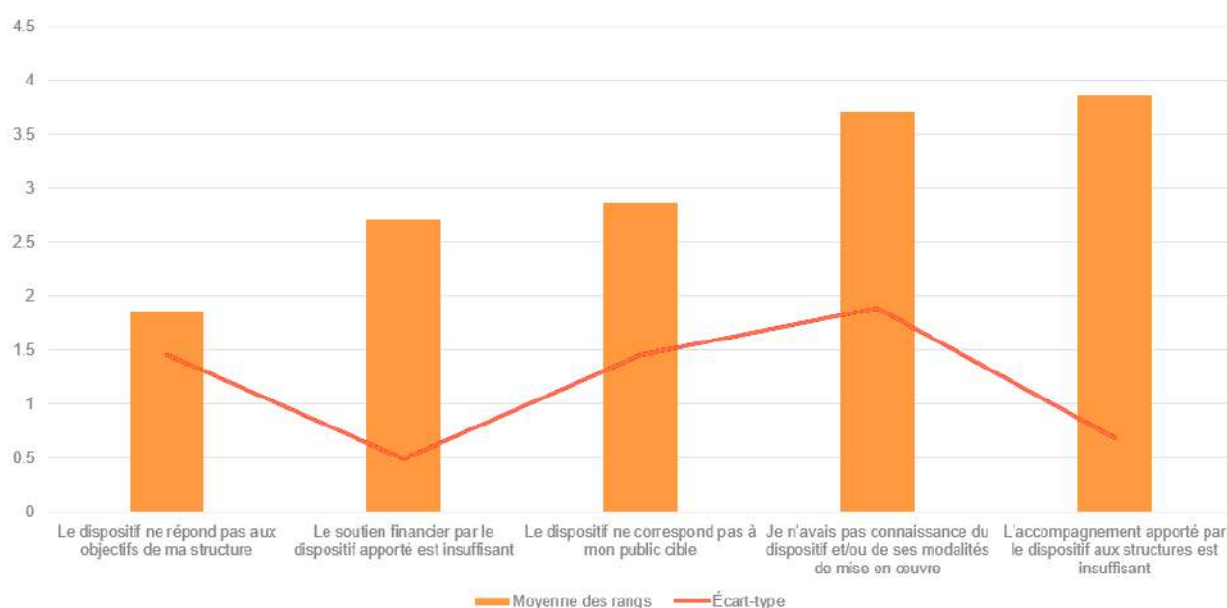
La question adressée aux structures vise à comprendre pourquoi elles ne mobilisent pas certains dispositifs (SC ou CES).

Ce diagramme apporte ainsi un éclairage complémentaire sur la perception des dispositifs illustrant que, malgré les efforts pour diversifier les formats (longs, courts, collectifs), des freins persistent au niveau structurel.

De plus, les dispositifs comme le CES long terme et court terme, bien que largement utilisés dans certains contextes, pourraient pâtir d'un manque d'adéquation aux objectifs structurels ou de ressources insuffisantes pour leur mise en œuvre.

Enfin, le SC à l'international, faiblement mobilisé tel qu'illustré dans les graphiques précédents, pourrait également souffrir des mêmes freins, notamment en termes de sensibilisation et d'accompagnement.

Si vous ne mobilisez pas un des dispositifs (SC ou CES), pour quelles raisons? * (n=9)



Aide à la lecture :

- Le graphique présente en **barres verticales orange** les réponses sous forme de moyennes des rangs. **Plus la valeur est faible, plus la raison est jugée prioritaire** (la valeur 1 étant prioritaire). Ce format statistique facilite **l'identification des freins dominants et des domaines nécessitant des actions ciblées**.
- L'utilisation des **moyennes des rangs** permet de hiérarchiser les raisons exprimées, tandis que l'écart-type visualise les divergences d'opinions.
- La **ligne rouge** indique l'écart-type pour chaque raison, reflétant la variabilité des réponses parmi les structures. Un écart-type élevé traduit une hétérogénéité des perceptions.

Analyse :

1. Raisons principales de non-mobilisation

- **"Le dispositif ne répond pas aux objectifs de ma structure"** : Avec une moyenne de rang de 1,5 et un faible écart-type, cette raison est la plus fréquemment mentionnée et semble largement consensuelle. **Les structures ne mobilisent pas les dispositifs SC ou CES si elles estiment qu'ils ne s'alignent pas sur leurs priorités ou missions.**
- **"Le soutien financier par le dispositif apporté est insuffisant"** : Cette raison, avec une moyenne de 2,5, arrive en deuxième position. Les contraintes budgétaires limitent la mobilisation, ce qui reflète une attente accrue des structures quant à un meilleur soutien financier pour gérer ces dispositifs.

2. Freins modérés

- **"Le dispositif ne correspond pas à mon public cible"** : Cette raison, avec une moyenne de 3, est perçue comme **un frein modéré**. Cela montre que, pour certaines structures, l'adéquation entre dispositif et public visé n'est pas toujours assurée.
- **"Je n'avais pas connaissance du dispositif et/ou de ses modalités de mise en œuvre"** : Avec une moyenne similaire (3), ce frein, bien que mesuré, illustre un **déficit d'information et de sensibilisation** parmi certaines structures, limitant leur capacité à mobiliser efficacement ces dispositifs.

3. Frein moins prioritaire mais significatif

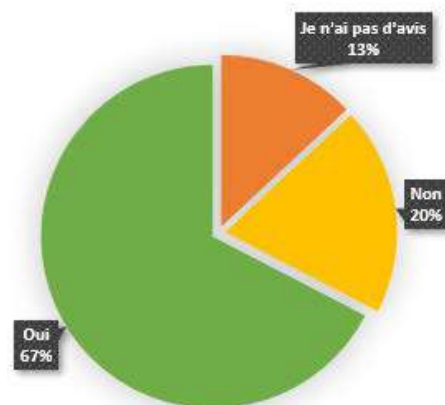
- **"L'accompagnement apporté par le dispositif aux structures est insuffisant"** : Bien que jugé moins prioritaire (3,5), ce frein traduit une insatisfaction concernant l'encadrement et le soutien fournis aux structures. Cela pourrait limiter leur capacité à s'engager dans des projets nécessitant des démarches administratives ou un accompagnement logistique important.

L'analyse des résultats met en lumière trois enjeux majeurs qui influencent la mobilisation des dispositifs SC et CES par les structures.

- Premièrement, l'**alignement stratégique** des dispositifs avec les objectifs des structures apparaît comme un facteur central. Les dispositifs sont parfois perçus comme insuffisamment adaptés aux priorités spécifiques des acteurs mobilisateurs, ce qui limite leur pertinence.
- Deuxièmement, le **soutien financier** constitue un enjeu déterminant. L'insuffisance des ressources financières allouées aux dispositifs est identifiée comme un frein clé, empêchant certaines structures d'y recourir pleinement.
- Enfin, le **renforcement de l'information et de l'accompagnement** émerge comme un point important pour les structures, bien que non prioritaires dans leurs réponses. Celles-ci évoquent un manque de sensibilisation aux dispositifs et soulignent que l'accompagnement qu'elles peuvent offrir est parfois perçu comme insuffisant, ce qui constitue un frein à leur pleine adoption.
- **Complémentarités des dispositifs** : Une fois les défis et freins abordés, cette quatrième section du questionnaire ambitionne explorer la perception des structures quant à la complémentarité entre les dispositifs du Service Civique (SC) et du Corps européen de solidarité (CES).

ALIGNEMENTS DES OBJECTIFS

Elle examine les alignements perçus des objectifs entre les deux dispositifs, l'existence de pratiques de partage de ressources entre eux, et les domaines prioritaires identifiés par les répondants. **Ces éléments permettent d'évaluer dans quelle mesure ces dispositifs s'intègrent de manière cohérente et complémentaire dans l'action des structures, tout en éclairant les opportunités d'amélioration pour maximiser leur impact.**

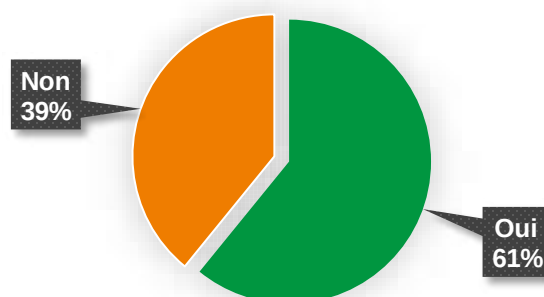


Concernant l'alignement des objectifs du SC et du CES, à la question : « Les objectifs du SC et du CES sont-ils alignés ? », la majorité des répondants (67 %) estiment que les objectifs des deux dispositifs sont alignés, ce qui reflète une perception générale de cohérence entre ces cadres d'action. Cependant, 20 % des répondants considèrent qu'il existe une absence d'alignement, et 13 % n'ont pas d'avis sur la question.

Ces résultats mettent en lumière une reconnaissance majoritaire des synergies potentielles entre les deux dispositifs. Toutefois, le pourcentage non négligeable de répondants exprimant une divergence ou une neutralité sur la question révèle des zones de flou ou de désalignement. Ces écarts pourraient s'expliquer par des différences dans les priorités des structures ou des perceptions variées des missions spécifiques attribuées à chaque dispositif.

COFINANCEMENTS COMPLÉMENTAIRES

A la question aux structures « Bénéficiez-vous de cofinancements complémentaires qui vous permettent de mobiliser le(s) dispositif(s) ? » ; 61% des structures répondent par l'affirmative.



Mais au-delà de la question, il s'agissait surtout d'identifier les **sources de financements additionnels** dont elles disposent pour la mise en œuvre des dispositifs du Service Civique (SC) et du Corps européen de solidarité (CES). Les réponses mettent en évidence une diversité de cofinancements mobilisés, tant publics que privés. Parmi les **financements publics**, on retrouve des soutiens des collectivités territoriales (régions, départements, villes), des dispositifs spécifiques tels que le FONJEP, les subventions des DRAJES, le Fonds Social Européen (FSE) ou encore des aides ponctuelles issues d'initiatives comme Volont'R ou l'OFAJ (Volontariat franco-allemand).

Les **collectivités locales** jouent également un rôle clé en contribuant à des éléments logistiques tels que le logement des volontaires ou les déplacements

locaux. Certaines structures recourent à des **financements complémentaires privés** des **fondations d'entreprise** ou à des **appels à projets spécifiques** pour des initiatives liées à leurs missions.

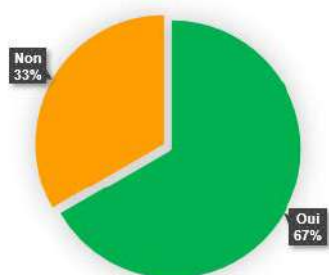
Les structures signalent également des **cofinancements liés à des partenariats d'intermédiation**, dans lesquels des organisations d'accueil participent à certaines dépenses comme le tutorat ou des activités collectives. **Ces partenariats permettent de pallier le manque de financement intégré dans les dispositifs eux-mêmes, notamment pour les missions internationales et les projets nécessitant un soutien linguistique ou logistique.**

D'autres initiatives, comme **l'appui de programmes européens** (Erasmus+, INTERREG, CERV), apparaissent également essentielles pour couvrir des besoins non couverts par les dispositifs de base.

A la lumière de ces réponses variées, on peut relever que le financement des dispositifs repose sur une articulation complexe entre les contributions des dispositifs eux-mêmes, les soutiens externes et les fonds propres des structures. Cette dépendance aux cofinancements souligne la nécessité d'une stratégie financière renforcée pour garantir la durabilité des projets et permettre aux structures de maintenir leur capacité d'accueil tout en élargissant l'accès aux jeunes volontaires.

MUTUALISATION DES OUTILS

Pour aborder la question de la mutualisation des outils, deux tiers des structures (67 %) déclarent avoir développé des outils de partage des ressources entre le SC et le CES, tandis que 33 % indiquent ne pas avoir mis en place de tels outils.



La majorité des structures adoptent des pratiques permettant de rationaliser l'utilisation des ressources entre dispositifs, ce qui **traduit une volonté d'optimiser les complémentarités existantes**. Toutefois, un tiers des structures n'ont pas encore intégré cette approche, ce qui pourrait refléter **des obstacles institutionnels ou un manque d'outils pratiques pour favoriser ces échanges**.

Ce constat souligne un potentiel d'amélioration pour généraliser les pratiques de mutualisation et renforcer l'impact collectif des dispositifs.

COMPLÉMENTARITÉS OPÉRATIONNELLES

Afin **d'évaluer les complémentarités opérationnelles entre les dispositifs SC et CES**, en identifiant les thématiques et approches communes qui renforcent leur **cohérence**, il a été demandé aux structures si elles proposaient des **missions similaires** pour les volontaires en SC et en CES lorsqu'elles géraient les deux dispositifs. L'objectif était d'éclairer sur les **adaptations locales** et les **pratiques innovantes** des structures, tout en mettant en lumière les **synergies potentielles** pour maximiser l'impact des deux programmes.

A la question « **Proposez-vous des missions similaires pour les volontaires en SC et en CES?** », les réponses des structures ont permis de révéler une diversité d'approches concernant les missions similaires proposées aux volontaires en Service Civique (SC) et en Corps européen de solidarité (CES). Cependant, plusieurs thèmes récurrents et pratiques spécifiques émergent, mettant en lumière des points communs ainsi que des nuances dans la mise en œuvre des dispositifs.

Les thèmes prédominants concernent :

1. **Citoyenneté et interculturalité** : De nombreuses missions visent à promouvoir la citoyenneté européenne, la sensibilisation à l'interculturalité et l'éducation à la citoyenneté mondiale. Cela se traduit par des interventions en milieu pédagogique (ex. *Maison de l'Europe des Landes Wipsee, CRIJ Occitanie*), des animations dans des écoles ou des ateliers (ex. *BFC International*), ou encore la promotion de la mobilité européenne (ex. *Parcours le Monde IDF, France Volontaires*).
2. **Environnement et développement durable** : Les missions liées à l'éducation à l'environnement et au développement durable sont particulièrement présentes, avec des activités allant de la permaculture (ex. *Solidarités Jeunesses*) à l'accompagnement de projets écologiques (ex. *Tour du Valat, Association AVRIL*). Les tâches incluent souvent des activités de sensibilisation, la co-animation de clubs nature, ou encore des suivis scientifiques (ex. *Concordia Normandie Maine*).
3. **Solidarité et lien social** : Un volet important des missions concerne le renforcement des liens intergénérationnels et la lutte contre les discriminations. Cela peut inclure des missions de solidarité auprès de seniors (ex. *Unis-Cité, VISA-AD*), des ateliers sur le mode de vie sain (ex. *MJC*

Le Rond-Point L'Aigle), ou des animations pour des publics spécifiques (ex. *Cool'eurs du Monde*, *Solidarités Jeunesses*).

4. **Communication et événements** : Plusieurs structures mettent l'accent sur des tâches de communication (ex. *Maison de l'Europe Le Mans Sarthe*, *AAAMI*), la gestion des réseaux sociaux comme Instagram ou encore l'organisation d'événements culturels et pédagogiques. Ce type de mission favorise la diffusion des dispositifs d'engagement auprès du grand public et des jeunes.

5. **Pratiques spécifiques des structures** : Certaines organisations, comme le *Collectif pour un Service Civique Européen* et la *MJC de Flers*, adoptent des stratégies innovantes, telles que la constitution de binômes SC/CES. Ces binômes permettent une collaboration rapprochée entre volontaires issus des deux dispositifs, favorisant les échanges interculturels tout en renforçant la cohésion et l'efficacité des missions.

De même, certaines structures, telles que *Planet Citizens* et *Concordia Bretagne*, adaptent les **missions en fonction des spécificités locales**. Cela inclut des activités comme l'animation sportive en langues étrangères (*Planet Citizens*) ou l'accompagnement de classes de mer (*Concordia Bretagne*).

L'analyse des réponses met en lumière des **points communs significatifs** entre les missions proposées dans le cadre du SC et du CES. Ces missions partagent des objectifs similaires, centrés sur l'éducation, l'inclusion sociale et la sensibilisation à des thématiques globales telles que l'environnement ou la citoyenneté. Cette convergence d'intentions traduit une complémentarité naturelle entre les deux dispositifs, renforçant leur pertinence auprès des volontaires et des bénéficiaires.

Cependant, des **différenciations subtiles** se dessinent dans les approches. Les missions du CES intègrent fréquemment une dimension européenne explicite, en mettant l'accent sur la mobilité et les contextes interculturels. Par exemple, le Comité UFCV de la Loire mobilise des volontaires pour promouvoir l'engagement européen à travers des activités transnationales. À l'inverse, les missions du SC sont davantage orientées vers des actions locales, même si certains volontaires peuvent être exposés à des environnements diversifiés ou à des publics variés.

Enfin, les réponses témoignent de l'**adaptabilité locale et de l'autonomie des structures** dans la conception des missions. Les structures démontrent une capacité à personnaliser les activités en fonction des priorités locales tout en respectant les cadres définis par les dispositifs. Cette flexibilité permet de

répondre aux besoins spécifiques des volontaires et des territoires, tout en maximisant l'impact social et éducatif des programmes sur le terrain.

Cette analyse souligne la polyvalence et la richesse des missions proposées par les structures dans le cadre des dispositifs SC et CES.

Et bien que des thématiques communes émergent, les approches et les méthodes varient en fonction des priorités locales et des spécificités des volontaires.

Les pratiques innovantes, telles que les binômes SC/CES, illustrent la capacité des dispositifs à s'enrichir mutuellement tout en répondant à des besoins diversifiés.

Cette diversité constitue une base solide pour renforcer les complémentarités et maximiser l'impact des engagements volontaires au niveau local, national et européen.

BONNES PRATIQUES ADOPTÉES

Cette section explore les efforts mis en place par les structures pour optimiser l'intégration et la mobilisation des volontaires dans le cadre du Service Civique (SC) et du Corps européen de solidarité (CES). Les réponses des structures permettent de mettre en lumière des initiatives spécifiques qu'elles ont mis en œuvre liées à la formation, à l'accompagnement interculturel et à l'interconnexion entre dispositifs. Par ailleurs, les résultats reflètent les dynamiques d'appropriation des dispositifs par les acteurs sur le terrain, tout en illustrant leur capacité d'adaptation et d'innovation.

LES FORMATIONS

On constate qu'une majorité de structures, soit 65%, déclare avoir mis en place des formations linguistiques pour faciliter l'intégration des volontaires dans le SC et le CES. Parallèlement, 85% des structures ont également instauré des programmes ou ateliers pour favoriser l'intégration culturelle.

On peut noter cependant une différence de 20 points entre les deux types de formations. Cela met en exergue **une priorisation des compétences culturelles sur les compétences linguistiques**, probablement liée à la diversité accrue des contextes d'intervention. Ceci dit, ces pratiques renforcent l'inclusion sociale et

l'engagement des volontaires tout en reflétant une capacité d'adaptation selon les besoins des volontaires.

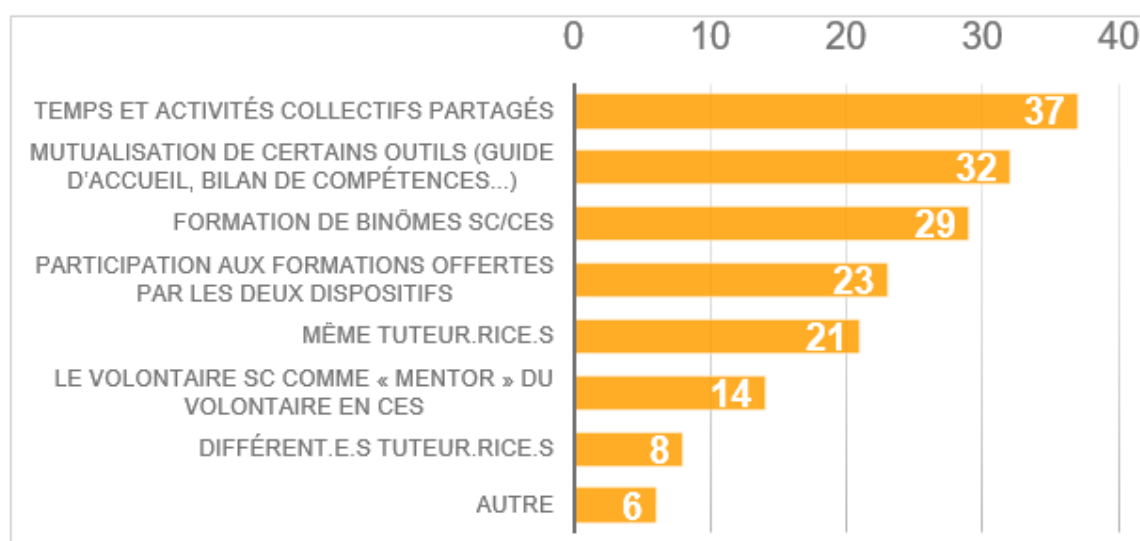
ENCOURAGEMENT À LA TRANSITION ENTRE DISPOSITIFS POUR LES VOLONTAIRES

Les résultats rapportent que 97% des structures encouragent les volontaires du SC à poursuivre leur engagement via le CES (ou vice versa). Ce résultat montre une forte continuité perçue entre les deux dispositifs, en termes d'approche, de finalités, et de compétences développées.

Il valide aussi l'hypothèse d'une complémentarité intrinsèque entre SC et CES, identifiée dans des sections précédentes (par exemple sur l'alignement stratégique des dispositifs). L'encouragement des volontaires à transiter entre dispositifs traduit une approche intégrée et une valorisation des expériences cumulées.

AUTRES BONNES PRATIQUES IDENTIFIEES

Parmi les initiatives les plus fréquentes, 37 structures ont indiqué des temps et activités collectifs partagés entre dispositifs, suivis par la mutualisation d'outils (32 structures) et la formation de binômes SC/CES (29 structures). Les autres pratiques incluent l'usage d'un même tuteur (21 réponses) ou encore la mise en place de volontaires SC comme mentors des volontaires CES (14 réponses).



Ces pratiques traduisent une volonté de rationaliser les ressources tout en créant des synergies opérationnelles.

La hiérarchisation **de ces initiatives** montre que les **structures privilégient des approches participatives et collaboratives**, comme le partage de temps collectifs, qui permettent une meilleure intégration sociale et professionnelle des volontaires.

Les résultats de cette section soulignent la richesse des initiatives développées par les structures pour maximiser l'impact des dispositifs SC et CES. Les formations linguistiques et culturelles, **la promotion de transitions fluides entre dispositifs**, et les démarches de mutualisation démontrent une capacité **d'innovation** et une recherche **d'efficacité**. **Ces pratiques participent à la consolidation des objectifs communs des deux dispositifs et renforcent leur capacité à répondre à des enjeux variés tels que l'inclusion, la continuité des engagements, et l'intégration des volontaires dans des contextes diversifiés.**

SÉMINAIRE D'ÉTUDE

Le séminaire, organisé le 14 novembre 2024 dans le cadre des travaux sur le Service Civique (SC) et le Corps européen de solidarité (CES), a marqué une étape décisive dans la démarche participative adoptée tout au long de cette étude. Destiné aux structures ayant précédemment contribué au questionnaire, il visait à approfondir les échanges, et les recommandations formulées ainsi qu'à identifier des synergies stratégiques. Cette rencontre, pensée comme une continuité méthodologique, a permis de finaliser les réflexions en impliquant les participants dans une co-construction des solutions.

Structuré autour de six tables rondes thématiques, le séminaire a mobilisé les représentants des structures sur une journée complète. L'utilisation d'outils participatifs et d'une méthodologie structurée a permis de croiser les perspectives et de faire émerger des pistes d'amélioration pour renforcer l'efficacité et l'impact des dispositifs de volontariat. Les données récoltées ont permis de compléter ou de préciser les recommandations formulées par les participants qui mettent en œuvre les dispositifs.

OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE

L'objectif principal du séminaire était d'apporter des réponses concrètes aux enjeux identifiés dans les analyses préliminaires décrites précédemment pour identifier six (6) thématiques à aborder :

- Stratégie de renforcement des synergies entre SC et CES
- Inclusion sociale
- Simplification administrative et financements
- Développement durable et volontariat écologique
- Formation et accompagnement des volontaires
- Valorisation du volontariat et reconnaissance des compétences

Chaque table ronde s'appuyait sur une fiche thématique détaillant les sous-thèmes, les questions guidées et les **outils d'animation spécifiques**. Les échanges ont été méthodiquement consignés par un rapporteur de groupe de travail et un observateur de l'Agence. **Leurs résultats ont été présentés en plénière** par le rapporteur de groupe autodésigné afin de garantir une approche collaborative et rigoureuse.

RÉSULTATS QUALITATIFS ET ANALYSES THÉMATIQUES

RAPPORT DE LA TABLE RONDE 1 : SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE ET FINANCEMENTS

La table ronde dédiée à la simplification administrative et aux financements a permis de poursuivre la réflexion amorcée par le questionnaire. L'objectif principal était d'identifier les obstacles administratifs et financiers majeurs rencontrés par les structures mobilisant les dispositifs SC et CES et de proposer des solutions pour améliorer leur gestion et leur accessibilité.

RÉSULTATS PRINCIPAUX

Freins administratifs identifiés

- **Complexité des outils numériques** : Les participants ont relevé une fragmentation et une inadéquation des outils numériques utilisés pour gérer les dispositifs. Le manque d'interopérabilité entre les plateformes SC et CES complique la gestion quotidienne.

Pour exemple, ont été pointés les délais dans les paiements et lourdeurs administratives pour les labellisations.

- **Rigidité des processus** : Les procédures liées aux missions SC (en particulier pour les envois internationaux) sont perçues comme trop strictes et peu adaptées aux besoins spécifiques des territoires et des volontaires.

Obstacles financiers

- **Inégalités dans les indemnités et les forfaits** : Les écarts entre le CES et le SC, notamment pour les indemnités et les frais de tutorat, génèrent des frustrations et des difficultés pour les structures accueillantes.
- **Insuffisance des ressources dédiées au tutorat** : De nombreuses structures peinent à financer un accompagnement de qualité, ce qui

limite leur capacité à garantir des missions enrichissantes pour les volontaires.

RECOMMANDATIONS PRINCIPALES

- **Simplification administrative** : Pourrait être facilitée par la création d'une plateforme numérique unique pour harmoniser les processus SC et CES, ainsi que le développement de guides interactifs et de tutoriels vidéo pour accompagner les structures dans leurs démarches administratives.
- **Formation des référents territoriaux** :
 - o Mise en place de formations dédiées pour des référents au niveau départemental et régional. Ces référents seraient chargés de diffuser les bonnes pratiques et d'accompagner les structures localement.
 - o Formats proposés : Sessions en présentiel et autoformation via des MOOC ou modules e-learning pour garantir une accessibilité large.
- **Harmonisation des financements** :
 - o Adapter les barèmes de financement selon les réalités des missions, notamment pour le SC à l'international.
 - o Proposer des cofinancements spécifiques pour les petites structures et les missions dans les territoires prioritaires.
- **Renforcement des capacités locales** : Encourager les collectivités locales à cofinancer les missions et à soutenir le tutorat, en particulier dans les zones rurales et les quartiers prioritaires.

ENJEUX TRANSVERSAUX IDENTIFIÉS

- **Accès équitable aux dispositifs** : La simplification administrative est perçue comme un levier crucial pour démocratiser l'accès aux dispositifs, en particulier pour les petites structures ou celles situées dans des territoires défavorisés.
- **Qualité de l'accompagnement** : La formation des référents territoriaux et la mise en place d'outils d'autoformation sont jugées essentielles pour améliorer la qualité du tutorat et renforcer l'impact des missions.

La table ronde a permis de mettre en évidence des freins majeurs, mais aussi des solutions concrètes et opérationnelles. La simplification des processus administratifs, la création de plateformes harmonisées, et l'introduction de formations pour des référents territoriaux apparaissent comme des priorités pour renforcer l'efficacité et l'attractivité des dispositifs SC et CES. Ces recommandations offrent une base solide pour améliorer la gestion des dispositifs et maximiser leur impact local et national.

RAPPORT DE LA TABLE RONDE 2 : STRATÉGIE DE RENFORCEMENT DES SYNERGIES SC-CES

La table ronde 2 visait à explorer les synergies possibles entre le Service Civique (SC) et le Corps européen de solidarité (CES). Cette réflexion s'appuie sur les observations du questionnaire, qui avait révélé à la fois des complémentarités naturelles entre les deux dispositifs et des obstacles institutionnels et opérationnels freinant leur interaction.

RÉSULTATS PRINCIPAUX

Complémentarités identifiées entre SC et CES

- **Publics et objectifs :** Les dispositifs partagent des objectifs communs tels que la promotion de l'engagement citoyen et l'acquisition de compétences. Le SC est davantage ancré dans des missions locales tandis que le CES favorise une ouverture internationale et interculturelle.
- **Échanges de bonnes pratiques :** Les missions mixtes SC-CES, impliquant des binômes ou des groupes mixtes de volontaires, sont perçues comme une bonne pratique. Ces synergies permettent de mutualiser les expériences et de renforcer l'apprentissage interculturel.

Obstacles à l'intégration des dispositifs

- **Temporalités divergentes :** Les différences dans les durées de missions, les cycles de formation et les calendriers des dispositifs rendent difficile l'organisation de projets intégrés.
- **Fragmentation institutionnelle :** Les dispositifs sont gérés par des agences différentes, ce qui limite la coordination opérationnelle et rend plus complexe la mise en place de synergies.
- **Manque de communication :** Les acteurs locaux et régionaux méconnaissent souvent les complémentarités entre SC et CES, ce qui freine leur mobilisation conjointe.

RECOMMANDATIONS PRINCIPALES

- **Harmonisation des parcours:**
 - o Créer des parcours intégrés permettant aux jeunes de passer du SC à une mission CES, en valorisant leur expérience.
 - o Mettre en place un cadre contractuel harmonisé pour faciliter les transitions entre les deux dispositifs.
- **Développement d'outils communs:**
 - o Créer une plateforme numérique commune SC-CES pour mutualiser les données, les formations et les outils de suivi.
 - o Proposer des modules de formation partagés pour les volontaires et les tuteurs.
- **Formation et sensibilisation des acteurs:**
 - o Former les structures d'accueil à mobiliser conjointement SC et CES, notamment pour les missions internationales ou interculturelles.
 - o Organiser des sessions de sensibilisation pour mieux faire connaître les synergies possibles aux collectivités locales et aux associations.
- **Expérimentation de projets pilotes :** Tester des projets pilotes SC-CES sur des thématiques transversales comme l'environnement ou l'inclusion sociale, afin de démontrer la valeur ajoutée de ces collaborations.

ENJEUX TRANSVERSAUX IDENTIFIÉS

Les discussions de la table ronde ont permis de dégager trois enjeux transversaux majeurs

- **La cohérence stratégique :** Renforcer les synergies SC-CES est essentiel pour maximiser leur impact. Cela nécessite une meilleure articulation des cadres institutionnels et une vision stratégique partagée.

- **La nécessité de mutualisation des ressources** : Les synergies opérationnelles, comme les formations et les outils numériques communs, pourraient réduire les coûts pour les structures et améliorer la gestion des dispositifs.
- **Le renforcement de l'attractivité accrue des dispositifs** : Des parcours intégrés et des missions mixtes augmenteraient l'attractivité des dispositifs pour les jeunes, en leur offrant une expérience complète allant du local à l'international.

La table ronde 2 a permis de souligner les atouts d'une meilleure articulation entre SC et CES, tout en identifiant les freins institutionnels et opérationnels à lever. Les recommandations issues de ces échanges, notamment l'harmonisation des parcours et la mutualisation des outils, ouvrent des perspectives intéressantes pour renforcer la complémentarité des deux dispositifs et maximiser leur impact sur les jeunes et les structures d'accueil.

RAPPORT DE LA TABLE RONDE 3 : INCLUSION SOCIALE

La table ronde sur l'inclusion sociale visait à approfondir les constats issus du questionnaire concernant les obstacles spécifiques rencontrés par les jeunes avec moins d'opportunités (JAMO) dans leur accès aux dispositifs SC et CES. L'objectif était d'identifier les freins structurels, organisationnels et sociaux, et de proposer des solutions pour garantir une plus grande équité dans l'accès et la participation des publics cibles.

RÉSULTATS PRINCIPAUX

Obstacles rencontrés par les JAMO

- **Complexité des démarches administratives** : Les processus d'inscription et de validation, en particulier pour le CES, sont souvent perçus comme trop complexes pour les jeunes issus de milieux défavorisés ou éloignés du numérique. A titre d'exemple, a été pointée l'absence de dispositifs adaptés spécifiquement pour accompagner les jeunes ayant des besoins spécifiques (ex. : barrière linguistique, absence de soutien familial).
- **Contraintes financières** : Les frais indirects supplémentaires (malgré une prise en charge du logement, transport et alimentation pour le CES) restent un frein majeur, où les financements complémentaires sont perçus insuffisants ; comme par exemple l'aide au financement d'équipements légers adaptés pour des jeunes porteurs de handicaps.
- **Manque d'accompagnement personnalisé** : Les tuteurs ne sont pas toujours formés pour encadrer des jeunes confrontés à des difficultés sociales ou éducatives spécifiques, ce qui peut limiter l'impact des dispositifs sur ces publics. Le manque de temps et de ressources financières pour appuyer les tuteurs dans une démarche plus personnalisée est perçu comme un frein pour l'accompagnement des JAMO.

Initiatives et pratiques inclusives

- **Missions courtes pour les JAMO** : Les missions CES de courte durée sont perçues comme un tremplin idéal pour engager ces jeunes, leur offrant une première expérience sans les contraintes d'un engagement long.

- **Projets mixtes et collectifs :** Les missions impliquant des groupes mixtes, combinant JAMO et autres jeunes, favorisent la cohésion sociale et permettent de surmonter les préjugés.

RECOMMANDATIONS PRINCIPALES

- **Simplification des démarches:**
 - o Créer un parcours simplifié pour les JAMO, avec des procédures adaptées et un accompagnement renforcé dès l'inscription.
 - o Introduire des outils numériques dédiés à ces publics, incluant des supports visuels et des tutoriels simplifiés.
- **Renforcement du tutorat:**
 - o Former les tuteurs aux enjeux spécifiques de l'inclusion sociale et aux besoins des publics vulnérables (soutien psychosocial, interculturalité).
 - o Développer des partenariats avec des structures spécialisées pour offrir un accompagnement plus personnalisé.
- **Accessibilité financière:**
 - o Allouer des fonds supplémentaires pour couvrir les coûts indirects des missions (logement, transport) et proposer des bourses spécifiques pour les JAMO.
- **Missions sur mesure:**
 - o Développer des parcours progressifs combinant des missions courtes (CES) avec des engagements plus longs (SC) pour stabiliser les jeunes avant un engagement prolongé.

ENJEUX TRANSVERSAUX IDENTIFIÉS

De ces éléments, émergent trois enjeux transversaux identifiés :

- **L'accessibilité universelle** afin de garantir l'accessibilité des dispositifs à tous, en réduisant les obstacles administratifs, financiers et sociaux, est une priorité pour renforcer leur inclusivité.
- **Renforcer la mixité et cohésion sociale** : Favoriser la mixité des publics dans les missions permet de dépasser les barrières culturelles et sociales tout en créant un impact collectif.
- **Un accompagnement renforcé** : La formation des tuteurs et l'intégration de partenariats spécialisés apparaissent comme des leviers essentiels pour maximiser l'impact des dispositifs sur les jeunes les plus fragiles.

La table ronde sur l'inclusion sociale a mis en lumière des freins significatifs mais aussi des opportunités pour élargir l'accès des dispositifs SC et CES aux publics défavorisés. Les recommandations, axées sur la simplification des démarches, le tutorat renforcé, et les missions sur mesure, offrent des solutions concrètes pour garantir une plus grande équité et répondre aux besoins spécifiques des JAMO. Ces pistes contribuent à aligner les dispositifs sur les enjeux sociétaux prioritaires liés à l'inclusion et à la diversité.

RAPPORT DE LA TABLE RONDE 4 : DÉVELOPPEMENT DURABLE ET VOLONTARIAT ÉCOLOGIQUE

Le développement durable est apparu dans le questionnaire comme une thématique prioritaire pour les jeunes et les structures. La table ronde 4 visait à approfondir les moyens d'intégrer davantage cette dimension dans les dispositifs SC et CES, en capitalisant sur l'intérêt croissant des volontaires pour les enjeux écologiques et sur le potentiel des missions pour répondre aux défis climatiques et environnementaux.

RÉSULTATS PRINCIPAUX

Priorités identifiées

- **Intérêt des jeunes pour le développement durable :** Les volontaires montrent un intérêt croissant pour des missions alignées avec les Objectifs de Développement Durable (ODD), mais les opportunités offertes restent insuffisantes.
- **Mobilité durable :** Les structures et les volontaires souhaitent privilégier les modes de transport à faible impact carbone pour les missions internationales, mais ces options sont souvent coûteuses ou mal adaptées.
- **Manque de formation spécifique :** Les formations actuelles pour les volontaires ne couvrent pas suffisamment les enjeux climatiques et environnementaux, ce qui limite leur capacité à agir efficacement sur ces thématiques.

Opportunités et bonnes pratiques

- **Projets axés sur l'écologie locale et globale :** Les missions intégrant des actions concrètes, comme les chantiers environnementaux ou les ateliers éducatifs sur le climat, sont perçues comme des leviers efficaces pour sensibiliser les volontaires et les communautés.
- **Engagement des structures locales :** Certaines collectivités territoriales ont déjà mis en place des projets favorisant la sensibilisation environnementale, mais leur couverture reste limitée.

RECOMMANDATIONS PRINCIPALES

- **Intégration des ODD dans les dispositifs :**
 - o Rendre obligatoire un module spécifique sur les ODD dans les formations SC et CES.
 - o Développer des partenariats avec des ONG et des acteurs locaux pour proposer des missions axées sur la transition écologique.
- **Promotion des mobilités durables :**
 - o Soutenir financièrement les transports respectueux de l'environnement (train, covoiturage) dans le cadre des missions internationales.
 - o Inclure des jours de voyage supplémentaires pour compenser les temps de déplacement plus longs liés aux mobilités durables.
- **Sensibilisation renforcée :**
 - o Organiser des ateliers participatifs pour les volontaires, comme la Fresque du Climat, afin de renforcer leur compréhension des enjeux environnementaux.
 - o Proposer des microprojets environnementaux à réaliser par les volontaires pendant leurs missions.

ENJEUX TRANSVERSAUX IDENTIFIÉS

- **Accessibilité des mobilités responsables :** Soutenir la transition écologique des missions passe par des financements adaptés pour des modes de transport durables, actuellement sous-utilisés.
- **Renforcement des compétences environnementales :** Les formations spécifiques aux enjeux climatiques et écologiques permettront d'accroître la capacité des volontaires à agir efficacement sur ces thématiques.

La table ronde sur le développement durable a confirmé l'importance croissante de cette thématique pour les dispositifs SC et CES. Les recommandations formulées, centrées sur l'intégration des ODD, la promotion des mobilités durables, et le renforcement des formations, offrent des solutions concrètes pour répondre aux attentes des volontaires et des structures. En alignant les missions sur les priorités environnementales, ces dispositifs pourraient jouer un rôle clé dans la transition écologique tout en renforçant leur attractivité auprès des jeunes engagés.

RAPPORT DE LA TABLE RONDE 5 : FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT DES VOLONTAIRES

Le thème de la **formation et de l'accompagnement des volontaires** a été abordé lors d'une table ronde visant à explorer les pratiques existantes dans le **Service Civique (SC)** et le **Corps Européen de Solidarité (CES)**. L'objectif était d'identifier les convergences et les différences entre ces dispositifs, tout en mettant en lumière les bonnes pratiques et les axes d'amélioration. Les discussions ont porté sur trois grands axes : la formation des volontaires, l'accompagnement des tuteurs, et les problématiques rencontrées par les structures.

RÉSULTATS PRINCIPAUX

Formation des volontaires

- **Difficultés rencontrées** : Certains volontaires, notamment ceux venant de l'étranger et ayant un faible niveau en langue de français ou issus de parcours spécifiques, rencontrent des obstacles pour suivre les formations civiques et citoyennes proposées. De plus, certaines thématiques ne sont pas perçues comme adaptées à tous les publics.
- **Besoins identifiés** :
 - Développement de modules préparatoires ciblés, incluant des thématiques comme l'éveil à la citoyenneté, l'interculturalité, et la laïcité.
 - Renforcement de la formation linguistique en s'appuyant sur les initiatives locales qui sont déjà implémentées.

Accompagnement des tuteurs

- **Disparités entre SC et CES** : Les formations des tuteurs varient entre les deux dispositifs.
- **Besoins identifiés**
 - Offrir des parcours de formation personnalisés pour répondre aux différents besoins des tuteurs avec un choix de formations

approfondies pour les tuteurs expérimentés mais aussi une possibilité de certification pour les nouveaux.

- o Renforcement du tutorat et formation en ligne : Inclure des modules de formation en ligne pour adapter les moyens aux capacités des structures et répondre aux contraintes calendaires.

Problèmes rencontrés par les structures

- Les petites structures se heurtent à des contraintes importantes liées à la charge de formation.
- Les calendriers rendent difficile l'organisation de formations collectives.
- Bien que les formations en ligne soient une solution pratique, elles ne sauraient remplacer l'interactivité et la richesse des formations en présentiel.

RECOMMANDATIONS PRINCIPALES

- **Mutualiser les formations SC et CES :** La mise en commun des formations permettrait de partager des bonnes pratiques, de renforcer les synergies entre les dispositifs, et de rationaliser les efforts pour les structures et les tuteurs.
- **Rendre la formation obligatoire pour toutes les nouvelles structures labellisées.**
- **Renforcer les formations autour des thématiques santé et sécurité :** Inclure des modules spécifiques sur ces thématiques afin de répondre au mieux aux enjeux spécifiques des missions à l'international.
- **Valoriser les acquis des formations :** Introduire des certificats officiels pour les volontaires et les tuteurs, reconnaissant les compétences acquises, afin d'encourager leur engagement et de valoriser leur expérience.

ENJEUX TRANSVERSAUX IDENTIFIÉS

- **Accessibilité et adaptation des formations** : Il est essentiel de proposer des formations modulaires adaptées aux profils variés des volontaires (niveau linguistique, parcours éducatif, etc.) et des tuteurs (expérience et rôle). Les e-formations ou MOOC ont été identifiées comme des solutions complémentaires aux formations en présentielle qui sont retenues comme essentielles.
- **Charge administrative des petites structures** : Les petites organisations, souvent les plus touchées par les contraintes de formation, nécessitent un accompagnement spécifique pour alléger leur charge et faciliter leur participation. Il a été évoqué la mise en place d'annuaires et cartographies des structures locales pour mutualiser les efforts de formation mis en œuvre et valoriser les spécificités de chacun.
- **Équilibre entre présentiel et digital** : Bien que les formations en ligne offrent une flexibilité accrue, leur complémentarité avec le présentiel doit être assurée pour maintenir la qualité des apprentissages.

La formation et l'accompagnement sont des piliers fondamentaux pour le succès des dispositifs SC et CES. Les échanges lors de cette table ronde ont permis de cerner des besoins spécifiques, tout en proposant des recommandations concrètes pour harmoniser et améliorer les pratiques. La mutualisation des ressources entre les deux dispositifs, combinée à une valorisation des acquis et à des solutions adaptées aux petites structures, pourrait renforcer l'impact global des formations et améliorer l'expérience des volontaires et des tuteurs.

RAPPORT DE LA TABLE RONDE 6 : POST-VOLONTARIAT ET VALORISATION DES COMPETENCES

Les dispositifs SC et CES visent à offrir aux jeunes une expérience formatrice et valorisante, mais la reconnaissance des compétences acquises reste un enjeu central. Cette table ronde visait à aborder plus en détail les observations récoltées dans le cadre du questionnaire et a exploré les défis liés à la valorisation post-volontariat et à l'insertion professionnelle des volontaires. Elle s'est concentrée sur la nécessité de mieux structurer le suivi des jeunes après leur mission et de sensibiliser les employeurs aux atouts des dispositifs.

RÉSULTATS PRINCIPAUX

Faible reconnaissance des savoir-être et compétences transversales

- **Manque d'outils adaptés :** Les outils existants, tels que le **Youthpass** pour le CES, valorisent principalement les compétences techniques et les savoir-faire, mais ne mettent pas suffisamment en avant les savoir-être acquis en mission (adaptabilité, résilience, engagement). Ce point est particulièrement critique pour les JAMO et les jeunes décrocheurs, pour qui ces qualités sont souvent les plus valorisables dans leurs parcours.
- **Initiatives insuffisamment connues :** L'outil **Diagoriente**, conçu pour établir un bilan de compétences accessible et structuré, reste peu utilisé par les structures. Les participants ont proposé d'organiser des sessions de formation pour les structures afin de mieux intégrer cet outil dans leur accompagnement des volontaires.

Limites dans l'accompagnement post-volontariat

- **Absence de suivi structuré :** De nombreuses structures ne disposent pas de procédures pour accompagner les volontaires après la mission, ce qui limite leur capacité à capitaliser sur leur expérience. Il a été souligné que les bilans post-volontariat restent ponctuels et non systématiques, privant les jeunes d'un cadre clair pour valoriser leur engagement.
- **Valorisation limitée au cadre professionnel :** Les échanges ont souligné l'importance d'élargir la portée de la valorisation au-delà du seul cadre professionnel. Le volontariat doit être perçu comme un élément

constitutif d'un projet global d'avenir, englobant des aspirations personnelles, éducatives et citoyennes.

Sensibilisation et liens avec les employeurs

- **Méconnaissance des dispositifs par les entreprises** : Les employeurs sont souvent peu informés des compétences transversales développées dans le cadre des missions SC et CES, ce qui freine leur reconnaissance. Proposition a été faite de mettre en place des campagnes de sensibilisation ciblées auprès des employeurs et des acteurs économiques pour valoriser les dispositifs et leurs impacts.

Initiatives inspirantes et bonnes pratiques

- **Youthpass et bilans personnalisés** : Le **Youthpass** constitue une base intéressante, mais **nécessite des ajustements pour inclure les savoir-être**. Nombreuses structures organisent déjà des bilans détaillés pour chaque volontaire, permettant de valoriser à la fois les compétences techniques et personnelles.
- **Réseaux d'anciens volontaires** : Des initiatives locales impliquent des anciens volontaires dans des rôles de mentorat ou de sensibilisation, mais **ces pratiques restent isolées et méritent d'être généralisées**.

RECOMMANDATIONS PRINCIPALES

Élargissement des outils de certification et de valorisation

- Étendre l'utilisation du Youthpass au SC en y intégrant une dimension axée sur les savoir-être.
- Promouvoir et intégrer l'outil Diagoriente, notamment à travers des sessions de formation dédiées pour les structures.

Accompagnement post-volontariat structuré

- Mettre en place des bilans post-volontariat systématiques, incluant des ateliers pour aider les jeunes à formuler leurs projets d'avenir dans des dimensions éducatives, personnelles, et professionnelles.

- Organiser des temps d'échanges réguliers entre volontaires et anciens engagés pour favoriser une dynamique d'entraide et d'inspiration.

1. Sensibilisation accrue des employeurs et partenaires :

- Renforcer les partenariats avec les entreprises pour promouvoir la reconnaissance des compétences transversales des volontaires.
- Organiser des événements avec des clubs d'entrepreneurs ou des plateformes professionnelles pour sensibiliser les recruteurs.

2. Valorisation dans un cadre global :

- Accompagner les volontaires dans la construction d'un projet de vie intégrant leurs aspirations personnelles et citoyennes, au-delà de la seule employabilité.
- Développer des ateliers sur l'impact du volontariat en tant que levier d'engagement citoyen et de développement personnel.

ENJEUX TRANSVERSAUX IDENTIFIÉS

- **Reconnaissance des savoir-être :** Mettre en lumière les qualités personnelles et relationnelles développées par les volontaires, en les traduisant en atouts tangibles pour leur projet d'avenir.
- **Renforcement des outils et pratiques :** Encourager l'utilisation d'outils comme Diagoriente pour valoriser les compétences techniques acquises et les enrichir par des formations adaptées pour maximiser leur impact sur les parcours des jeunes.
- **Capitalisation sur l'expérience globale :** Positionner le volontariat comme une expérience transformative, au-delà de l'aspect professionnel, pour répondre aux attentes variées des jeunes et des structures.

La table ronde 6 a mis en évidence l'importance de repenser la valorisation post-volontariat à travers une reconnaissance élargie des compétences et une meilleure structuration de l'accompagnement. Les recommandations formulées, telles que l'intégration des savoir-être dans les outils de certification, et la sensibilisation

accrue des employeurs, visent à maximiser l'impact des dispositifs SC et CES. En élargissant leur portée à des projets globaux de vie, ces dispositifs peuvent mieux répondre aux aspirations des jeunes et contribuer à leur développement personnel, citoyen, et professionnel.

ANALYSE DES ENJEUX CROISÉS

Après avoir exploré les différences, les complémentarités et les synergies entre le Service Civique (SC) et le Corps européen de solidarité (CES), **il est apparu essentiel d'aller au-delà de cette analyse tripartite.**

Si cette première phase a permis de clarifier les interactions structurelles entre les dispositifs, elle ne répondait pas encore pleinement aux enjeux pratiques, stratégiques et opérationnels identifiés sur le terrain.

La démarche méthodologique complémentaire mise en œuvre, combinant une enquête quantitative, des entretiens semi-directifs et un séminaire d'étude a permis **d'adopter une approche intégrative qui** visait non seulement à **valider et enrichir les constats initiaux**, mais aussi à **approfondir l'analyse des enjeux majeurs** liés à la mise en œuvre et à la gestion des deux dispositifs. Ces enjeux, qui englobent la simplification administrative, l'accessibilité et l'inclusion sociale, la formation et l'accompagnement des volontaire, la valorisation des compétences et l'impact post-volontariat, ainsi que l'engagement pour le développement durable, **forment le socle des recommandations qui seront ensuite présentées dans la dernière partie du rapport.**

En mobilisant les résultats issus des différentes méthodes, cette section propose une vision consolidée et opérationnelle pour maximiser l'impact des dispositifs SC et CES.

En effet, l'ensemble des données met en évidence une forte interconnexion entre les défis opérationnels et stratégiques. Par exemple :

- **La simplification administrative** faciliterait non seulement la gestion quotidienne mais **renforcerait aussi l'accessibilité des dispositifs** pour les petites structures ou celles en zones défavorisées.
- **Les synergies stratégiques entre SC et CES**, en réduisant les écarts organisationnels et financiers, pourraient **élargir le champ d'action des deux programmes** tout en offrant une expérience cohérente aux volontaires.
- **Une valorisation des compétences, couplée à une meilleure formation des acteurs**, assurerait un **impact plus durable** sur les bénéficiaires et

renforcerait la reconnaissance des dispositifs auprès des employeurs et des collectivités.

Ces analyses démontrent que pour maximiser leur efficacité, les dispositifs doivent non seulement répondre à des besoins immédiats mais aussi anticiper les attentes des acteurs à long terme.

Cohérence stratégique et articulation institutionnelle

- **Interactions stratégiques et opérationnelles** : L'articulation entre le SC et le CES exige un alignement plus cohérent des cadres contractuels, institutionnels et financiers. Les structures signalent que des incohérences administratives (par exemple, des critères d'éligibilité ou des calendriers divergents) compliquent leur capacité à mobiliser les dispositifs de manière complémentaire. Ces limites opérationnelles freinent la mise en œuvre des synergies stratégiques espérées.
- **Opportunité stratégique** : Une meilleure coordination entre les acteurs institutionnels (agences nationales, ministères, collectivités) permettrait non seulement de réduire les tensions administratives mais aussi d'amplifier l'impact des deux dispositifs à travers des initiatives conjointes, comme des formations mutualisées ou des outils communs.

Accessibilité et simplification administrative et financière

- **Un défi structurel et quotidien** : Les retours des structures montrent que la complexité administrative du CES constitue un obstacle majeur à son utilisation, en particulier pour les petites associations ou celles opérant dans des territoires à faible densité de ressources. Cette difficulté d'accès, bien qu'opérationnelle, a des répercussions stratégiques, car elle limite la portée du dispositif auprès des jeunes avec moins d'opportunités (JAMO).
- **Problèmes opérationnels** : Les structures signalent que le financement des projets repose souvent sur des montages complexes et des cofinancements difficiles à mobiliser. Cette instabilité limite leur capacité à planifier sur le long terme.
- **Enjeu stratégique** : La simplification des outils administratifs et financiers (formulaires, plateformes numériques) ainsi que les outils de formation et de

communication ne sont pas seulement des réponses techniques mais des leviers stratégiques pour renforcer la durabilité des dispositifs et garantir leur inclusivité à long terme.

Impact sur les volontaires et leur insertion

- **Défis opérationnels liés au suivi :** Le manque de suivi structuré après les missions, notamment en SC, réduit la capacité des dispositifs à soutenir les volontaires dans leur insertion professionnelle ou académique. Cette lacune, initialement perçue comme un problème technique, révèle un enjeu stratégique : l'absence d'un cadre unifié de valorisation des compétences limite la reconnaissance institutionnelle des dispositifs.
- **Une opportunité stratégique :** Standardiser les outils de certification (comme le Youthpass ou des attestations spécifiques au SC) et renforcer les réseaux d'anciens volontaires pourraient transformer ces dispositifs en véritables leviers d'employabilité et de valorisation des parcours de vie.

Inclusion et accessibilité pour les publics spécifiques

- **Tensions entre ambitions stratégiques et réalités opérationnelles :** Si les dispositifs SC et CES affichent une ambition claire d'inclusion, leur mise en œuvre varie en efficacité. Les jeunes défavorisés, particulièrement les JAMO, rencontrent des obstacles spécifiques, comme le manque d'accompagnement adapté ou des contraintes logistiques pour accéder aux missions internationales. Ces barrières opérationnelles freinent l'atteinte des objectifs stratégiques d'inclusion sociale.
- **Approche à développer :** Une meilleure adaptation des dispositifs aux besoins des publics spécifiques (missions sur mesure, accompagnement renforcé) pourrait non seulement répondre aux défis opérationnels mais aussi renforcer l'impact stratégique des dispositifs sur la cohésion sociale.

ÉVALUATION DE L'IMPACT DES DISPOSITIFS SERVICE CIVIQUE (SC) ET CORPS EUROPÉEN DE SOLIDARITÉ (CES)

Sur la base de l'ensemble des données issues des analyses des tables rondes, du questionnaire, des entretiens et des documents disponibles, une évaluation qualitative et partielle de l'impact des dispositifs peut être effectuée selon les dimensions institutionnelle, politique, individuelle, et sociétale.

IMPACT INSTITUTIONNEL

- Service Civique (SC)
 - o Renforcement des capacités locales : Le SC est perçu comme un outil clé pour soutenir les structures locales dans des projets variés, notamment dans les domaines de l'éducation, de la solidarité, et de l'environnement.
 - o Simplification administrative nécessaire : La gestion du SC, bien qu'appréciée pour sa relative stabilité, montre des limites en termes de charge administrative, ce qui peut freiner son développement dans les petites structures.
- Corps européen de solidarité (CES)
 - o Internationalisation des structures : Le CES permet aux structures locales de s'ouvrir à des partenariats européens, favorisant l'échange de bonnes pratiques et une montée en compétences des équipes.
 - o Barrières administratives : Le CES est jugé plus complexe à gérer, limitant son adoption par certaines institutions, notamment celles ayant moins de ressources.

Synthèse : l'impact institutionnel est positif mais inégal. Si le SC renforce le maillage local, le CES offre une ouverture internationale. Cependant, la complexité administrative des deux dispositifs limite leur potentiel pour certaines structures.

IMPACT POLITIQUE

- Service Civique (SC)
 - o Un vecteur d'engagement citoyen : Le SC est fortement soutenu au niveau national comme un outil de promotion des valeurs de la République (solidarité, égalité) et d'intégration des jeunes.
 - o Visibilité nationale stable : L'impact politique du SC repose sur son rôle bien ancré dans le cadre national, bien qu'il soit parfois perçu comme moins innovant que le CES.
- Corps européen de solidarité (CES)
 - o Construction de l'identité européenne : Le CES est un levier pour renforcer le sentiment d'appartenance européenne chez les jeunes. Il contribue à promouvoir les valeurs européennes telles que la diversité culturelle et la coopération transfrontalière.
 - o Sous-utilisation stratégique : Malgré son potentiel, le CES souffre d'une faible notoriété, probablement due au budget restreint auquel il est contraint, surtout comparativement au budget du SC et qui limite son impact sur les politiques nationales et locales.

Synthèse : L'impact politique est marqué par une complémentarité entre SC et CES. Le SC agit comme un outil de cohésion nationale, tandis que le CES favorise une intégration européenne. Cependant, une meilleure articulation entre les deux dispositifs pourrait renforcer leur portée.

IMPACT SUR LES VOLONTAIRES

- Service Civique (SC)
 - o Développement personnel : Les missions SC offrent aux volontaires une opportunité de découvrir de nouveaux secteurs, de renforcer leur confiance en eux et d'acquérir des compétences transversales.

- o Insertion sociale : Les jeunes issus de quartiers prioritaires ou en situation de décrochage trouvent dans le SC un moyen d'inclusion sociale et d'accès progressif au marché du travail.
- Corps européen de solidarité (CES)
 - o Compétences interculturelles : Les volontaires du CES développent des compétences interculturelles, linguistiques et sociales qui les rendent plus aptes à évoluer dans des contextes internationaux.
 - o Mobilité européenne : Le CES est particulièrement attractif pour les jeunes cherchant à élargir leurs horizons professionnels et personnels grâce à une expérience à l'étranger.

Synthèse : L'impact sur les volontaires est considérable, mais les profils ciblés diffèrent : le SC favorise l'inclusion et l'intégration locale, tandis que le CES, dispositif de mobilité s'adresse notamment à des jeunes prêts à s'engager dans une dynamique internationale.

IMPACT SOCIÉTAL

- Service Civique (SC)
 - o Renforcement du lien social : Les missions SC, souvent ancrées dans les territoires, favorisent la cohésion sociale et répondent à des besoins locaux spécifiques (solidarité, éducation, environnement).
 - o Sensibilisation à l'engagement : En incitant les jeunes à s'investir dans des projets utiles à la société, le SC contribue à une culture de l'engagement et de la responsabilité.
- Corps européen de solidarité (CES)
 - o Ouverture aux enjeux globaux : Les missions CES mettent l'accent sur des thématiques globales comme le développement durable, l'inclusion et la diversité, sensibilisant les jeunes aux grands défis mondiaux.
 - o Renforcement des liens transnationaux : Le CES favorise la création de réseaux interculturels et transnationaux, renforçant la solidarité européenne.

Synthèse : L'impact sociétal des deux dispositifs est complémentaire. Le SC agit sur le lien social à l'échelle locale, tandis que le CES aborde des problématiques globales et favorise les échanges interculturels.

SYNTHESE ET IMPLICATIONS STRATÉGIQUES

Les impacts des dispositifs SC et CES, bien que significatifs, révèlent une complémentarité évidente mais sous-exploitée.

- **Institutionnellement** : Le SC renforce les structures locales tandis que le CES introduit une dimension internationale.
- **Politiquement** : Le SC s'inscrit dans une dynamique nationale, alors que le CES promeut une identité européenne.
- **Individuellement** : Les volontaires développent des compétences distinctes selon le dispositif, avec des opportunités d'inclusion pour le SC et d'ouverture culturelle pour le CES.
- **Dans une perspective sociétale** : Les deux dispositifs contribuent à l'engagement des jeunes, le SC répondant à des besoins locaux et le CES favorisant une solidarité globale.

Les principales implications stratégiques sont les suivantes :

- **Coordination renforcée** : Une meilleure articulation entre les dispositifs permettrait de maximiser leur efficacité, notamment en facilitant les synergies entre acteurs locaux et européens.
- **Réduction des freins administratifs** : Simplifier les démarches pour les deux dispositifs est essentiel pour libérer leur potentiel, particulièrement pour les structures ayant des capacités limitées.
- **Renforcement de la visibilité** : Augmenter la sensibilisation des employeurs, des institutions et des jeunes eux-mêmes est crucial pour valoriser pleinement les compétences acquises et attirer davantage de participants.

Cette évaluation des impacts souligne les forces et limites des dispositifs SC et CES. Elle met en évidence la nécessité d'actions concrètes pour surmonter les obstacles identifiés et renforcer leur complémentarité.

Pour maximiser leur impact, une meilleure coordination entre SC et CES est nécessaire, accompagnée d'actions pour renforcer leur visibilité, simplifier leur gestion, et élargir leur accessibilité.

Les recommandations stratégiques et techniques qui suivent s'appuient sur ces constats pour proposer des solutions opérationnelles et des orientations politiques visant à maximiser l'impact des dispositifs sur les jeunes, les structures et la société.

RECOMMANDATIONS

Le présent chapitre propose un ensemble de recommandations stratégiques et opérationnelles visant à renforcer l'efficacité, la portée et l'impact des dispositifs Service Civique et Corps européen de solidarité.

Ces recommandations résultent d'une analyse approfondie des enjeux identifiés dans les pratiques actuelles, des attentes des parties prenantes, ainsi que des priorités nationales et européennes en matière d'engagement des jeunes.

Elles s'inscrivent dans une **double ambition** : **garantir une meilleure adéquation** des dispositifs aux besoins des bénéficiaires et volontaires, tout en **optimisant leur contribution aux défis sociétaux contemporains** tels que l'inclusion sociale, la transition écologique et la transformation numérique.

Structurées en quatre grandes catégories – **opérationnelles**, **sociales**, **stratégiques** et **juridiques** – ces recommandations offrent une feuille de route complète pour améliorer la gestion quotidienne des programmes, renforcer leur impact social, et aligner leur cadre légal avec les évolutions nécessaires.

Chaque recommandation est accompagnée de sous-actions détaillées, prenant en compte les spécificités des dispositifs et les ressources disponibles. Certaines suggestions, comme la simplification administrative ou l'inclusion numérique, répondent à des besoins urgents et facilement actionnables, tandis que d'autres, telles que l'alignement des objectifs nationaux et européens, nécessitent des réformes à long terme.

Pour faciliter leur mise en œuvre, les recommandations sont hiérarchisées en fonction de leur importance stratégique et de leur urgence, selon une approche matricielle. Ce chapitre invite ainsi les décideurs à prioriser les actions ayant un impact immédiat tout en planifiant les transformations structurelles nécessaires pour pérenniser l'engagement des jeunes et renforcer la coopération entre dispositifs. Enfin, ces recommandations soulignent l'opportunité de promouvoir une vision intégrée et ambitieuse des programmes SC et CES, au service d'une jeunesse active et solidaire, en France comme en Europe.

RECOMMANDATIONS OPÉRATIONNELLES

1.1 Simplification administrative et harmonisation des processus

- ✓ Harmoniser et mutualiser les outils de gestion pour réduire les doublons et les erreurs, en simplifiant les procédures administratives et en facilitant l'interconnexion entre les dispositifs (agrément, labellisation, gestion des viviers).
- ✓ Développer des bases de données partagées pour un suivi optimisé des volontaires et des structures d'accueil.
- ✓ Renforcer l'interconnaissance et le partage d'informations entre les acteurs du SC et du CES à travers des plateformes collaboratives et des formations croisées.

1.2 Harmonisation des formations et montée en compétences

- ✓ Développer des modules de formation harmonisées pour les tuteurs et les volontaires, facilitant la compréhension mutuelle entre SC et CES.
- ✓ Promouvoir des sessions spécifiques sur la gestion interculturelle et les compétences clés pour les jeunes.

1.3 Modernisation des outils numériques

- ✓ Améliorer les plateformes existantes pour offrir une meilleure expérience utilisateur aux volontaires et structures.
- ✓ Inclure des outils analytiques pour un meilleur suivi des missions et des volontaires.

1.4 Encouragement des projets collaboratifs

- ✓ Favoriser les missions collectives regroupant des volontaires de SC et CES autour d'un même projet d'intérêt général.
- ✓ Encourager la mutualisation des ressources des structures et leurs bonnes pratiques.

1.5 Renforcement de la mobilité internationale

- ✓ Trouver des solutions pour encourager la mobilité transfrontalière tout en respectant les enjeux environnementaux (ex. transport durable).

RECOMMANDATIONS SOCIALES

2.1 Promotion des jeunes identifiés comme plus vulnérables

- ✓ Préciser le statut de JAMO pour un ciblage plus spécifique
- ✓ Développer des mesures d'accompagnement spécifiques pour intégrer ces jeunes aux dispositifs.
- ✓ Encourager les structures à proposer des missions adaptées à leurs besoins.

2.2 Développement d'une communauté d'anciens volontaires

- ✓ Créer un réseau actif d'anciens volontaires pour partager leurs expériences, mentorat, et sensibilisation.
- ✓ Organiser des événements pour valoriser leur engagement et renforcer les liens.

2.3 Valorisation des compétences acquises par les volontaires

- ✓ Créer un système commun de certification ou de validation des compétences entre SC et CES, renforçant leur reconnaissance auprès des employeurs et institutions académiques.

2.4 Accompagnement des volontaires dans leur transition post-mission

- ✓ Développer des partenariats avec des entreprises, universités ou ONG pour faciliter l'intégration professionnelle ou la poursuite d'études après la mission.

2.5 Développement durable

- ✓ Promouvoir davantage de missions dans des domaines liés à l'écologie et à la transition énergétique.

RECOMMANDATIONS STRATÉGIQUES

3.1 Création de formats de missions plus courts pour le Service Civique

- ✓ Introduire des missions de courte durée (1 à 3 mois) pour répondre aux besoins des jeunes ayant des contraintes temporelles ou spécifiques.
- ✓ Adapter le cadre légal pour inclure ces nouvelles modalités.

3.2 Flexibilisation des critères d'éligibilité des dispositifs

- ✓ Étendre les limites d'âge du Service Civique pour inclure certains profils spécifiques (ex. adultes en reconversion professionnelle).
- ✓ Adapter les critères d'éligibilité pour intégrer les personnes issues de parcours atypiques.

3.3 Synergies entre dispositifs nationaux et européens

- ✓ Aligner les priorités et calendriers des programmes pour éviter les chevauchements ou incohérences.
- ✓ Faciliter et formaliser les échanges d'expériences entre porteurs de projets au niveau régional et européen.

3.4 Développement de missions thématiques prioritaires

- ✓ Prioriser des secteurs comme la santé mentale, l'éducation numérique et la transition écologique.
- ✓ Nouer des partenariats avec des acteurs de la société civile ou du secteur privé pour financer ces initiatives ciblées.

3.5 FACILITATION DE PARCOURS D'ENGAGEMENT ARTICULÉS

- ✓ Développer des parcours où les jeunes peuvent successivement participer aux deux dispositifs.
- ✓ Favoriser la continuité et l'articulation des missions dans une perspective d'engagement à long terme.

RECOMMANDATIONS JURIDIQUES

4.1 Harmoniser les droits des volontaires en France

- ✓ Créer un cadre normatif commun pour aligner les indemnités et la couverture sociale entre le SC et le CES, garantissant ainsi une équité entre les dispositifs tout en tenant compte des spécificités nationales et internationales.
- ✓ Envisager la création d'un certificat unique et reconnu à l'échelle nationale, combinant les outils existants (Youthpass, Bilan nominatif) pour standardiser et valoriser les compétences acquises par les volontaires dans les deux dispositifs.

4.2 Reconnaissance légale accrue des compétences des volontaires

- ✓ Créer un dispositif officiel pour intégrer les compétences acquises dans des parcours académiques ou professionnels (type crédits ECTS pour les étudiants).
- ✓ Étudier la possibilité d'un amendement législatif pour garantir la portabilité de ces certifications en Europe.

4.3 Renforcement des missions dans les territoires ultramarins et zones rurales

- ✓ Mettre en place des incitations spécifiques pour les structures situées dans des zones moins desservies.
- ✓ Modifier les dispositions réglementaires pour prioriser les missions qui favorisent la revitalisation des territoires éloignés.

4.4 Encadrement des financements externes croisés

- ✓ Clarifier et intégrer dans les textes légaux la possibilité de cofinancements des structures pour leur mise en œuvre les dispositifs SC et CES.
- ✓ Faciliter l'accès aux fonds européens pour les structures locales participant aux dispositifs.

4.5 Renforcement de l'impact sociétal des missions

- ✓ Inscrire dans le cadre légal des mécanismes d'évaluation obligatoire des missions pour garantir leur impact.

- ✓ Encourager la création d'indicateurs standardisés pour mesurer les résultats des missions.

4.6 Définir un statut européen unique

- ✓ Instaurer un statut juridique commun pour les volontaires au sein de l'Union européenne, garantissant des droits harmonisés en matière de couverture sociale, d'indemnités et de protection juridique.

Cette organisation thématique garantit une vue claire et exhaustive des recommandations tout en conservant chaque sous-recommandation. Cette présentation peut être utilisée comme base pour des plans d'action détaillés ou des décisions stratégiques dans le cadre des dispositifs SC et CES.

PLANIFICATION DES ACTIONS ET MATRICES DE PRIORISATION

Ce dernier chapitre s'attache à structurer et hiérarchiser les recommandations issues de l'analyse des dispositifs **Service Civique (SC)** et **Corps européen de solidarité (CES)**. Ces recommandations ont été élaborées pour répondre aux défis identifiés dans la gestion des programmes, leurs objectifs stratégiques, et leur alignement avec les priorités nationales et européennes. Afin d'optimiser leur mise en œuvre, ces recommandations sont classées en fonction de leur **importance stratégique** et de leur **urgence d'action**, dans une logique de priorisation.

Les matrices de priorisation permettent de visualiser clairement les actions à entreprendre, en distinguant :

- Les **priorités immédiates**, qui nécessitent une attention rapide pour répondre aux enjeux opérationnels ou sociaux urgents.
- Les **priorités stratégiques**, qui visent des transformations de fond avec un impact durable sur les dispositifs.
- Les **mesures secondaires**, destinées à résoudre des obstacles pratiques ou à accompagner la mise en œuvre des priorités.
- Les **actions à long terme**, essentielles pour structurer les dispositifs mais avec une urgence moindre.

Chaque matrice présentée est structurée selon **une approche quadrants**, permettant de positionner les recommandations en fonction de leur contribution stratégique aux objectifs des dispositifs et des ressources nécessaires à leur mise en œuvre.

Cette méthodologie garantit **une vue d'ensemble** cohérente et favorise l'élaboration d'une **feuille de route équilibrée**, articulant efficacement la réponse aux **besoins immédiats et la planification** des réformes à moyen et long terme.

Ces outils d'analyse constituent un support essentiel pour les décideurs en facilitant une allocation optimale des ressources et une priorisation éclairée des actions. Ils assurent également une **coordination fluide entre des objectifs opérationnels à court terme et des orientations stratégiques à long terme**, en

promouvant des dispositifs alignés sur les ambitions d'une jeunesse solidaire, inclusive et pleinement mobilisée.

PRIORISATION DES RECOMMANDATIONS

La matrice de priorisation des recommandations offre une vue structurée et analytique pour hiérarchiser les actions à entreprendre selon deux dimensions clés : l'**importance stratégique** et l'**urgence d'action**. Ce dispositif vise à maximiser l'impact des initiatives en orientant les ressources et les efforts vers les priorités les plus critiques.

	Urgence faible	Urgence élevée
Importance élevée	Quadrant 2 : Priorités stratégiques Création de formats de missions courtes pour le SC Création de parcours mixtes complémentaires SC-CES. Développement de missions thématiques prioritaires. Reconnaissance légale des compétences des volontaires. Synergies entre dispositifs nationaux et européens. Harmonisation des droits des volontaires Développer un statut des volontaires au niveau européen	Quadrant 1 : Priorités immédiates Inclusion numérique et modernisation des outils. Flexibilisation des critères d'éligibilité. Promotion des JAMO et missions dans zones sous-représentées. Simplification administrative.
Importance faible	Quadrant 4 : Actions à long terme Encadrement des financements croisés. Soutien renforcé pour les ultramarins et zones rurales.	Quadrant 3 : Mesures secondaires Harmonisation des formations et montée en compétences. Encouragement des projets collaboratifs. Soutien aux mobilités internationales.

Quadrant 1 : Priorités Immédiates

Ce quadrant regroupe des recommandations ayant un impact stratégique élevé et nécessitant une mise en œuvre rapide. Ces actions répondent à des enjeux pressants, souvent liés à des lacunes identifiées dans les dispositifs actuels tels que:

- **Inclusion numérique et modernisation des outils** : Ces mesures garantissent une meilleure accessibilité pour les volontaires et les structures, tout en améliorant l'efficacité opérationnelle.
- **Promotion de l'accès des jeunes avec moins d'opportunités (JAMO) et missions dans des zones sous-desservies** : Ces actions adressent des défis sociaux et territoriaux urgents, en renforçant l'équité et l'inclusion.
- **Flexibilisation des critères d'éligibilité** : Cela permettrait d'élargir l'accès aux dispositifs pour des profils spécifiques (handicap, reconversion professionnelle) en réponse à des besoins exprimés.

Recommandation	Impact Attendu	Prochaines Étapes
Inclusion numérique et modernisation des outils	Amélioration de l'accessibilité pour les volontaires et les structures ; efficacité accrue dans les processus.	Développer et déployer des outils numériques modernes. Former les utilisateurs à ces outils.
Promotion de l'accès des jeunes avec moins d'opportunités (JAMO) et missions dans des zones moins impactées	Réduction des inégalités sociales et territoriales ; renforcement de l'équité et de l'inclusion.	Identifier les zones moins impactées. Cibler les JAMO via des campagnes de sensibilisation.
Flexibilisation des critères d'éligibilité	Élargissement de l'accès aux dispositifs pour des profils spécifiques, répondant à des besoins diversifiés.	Réviser ou élargir les critères existants. Communiquer les changements auprès des parties prenantes.

Recommandation : Ces priorités doivent faire l'objet d'une mise en œuvre immédiate, avec des ressources allouées en conséquence.

Quadrant 2 : Priorités stratégiques

Les recommandations de ce quadrant visent des transformations structurelles et des objectifs à long terme.

- **Création de parcours d'engagement articulés** : Ces synergies renforceraient la continuité entre dispositifs nationaux et européens, maximisant l'engagement des jeunes.
- **Reconnaissance légale des compétences** : Intégrer les acquis des volontaires dans des cadres académiques ou professionnels (ex. crédits ECTS) constitue une avancée majeure en termes de valorisation.
- **Développement de missions thématiques prioritaires** : Ces initiatives s'alignent avec les défis sociétaux actuels (écologie, santé mentale) et nécessitent des partenariats solides avec les acteurs concernés.

Recommandation	Impact attendu	Prochaines étapes
Création de parcours intégrés SC-CES	Favoriser des trajectoires continues entre engagements nationaux et européens.	Élaboration d'un cadre législatif pour permettre des synergies.
Création de formats de missions courtes au Service Civique	Accroître l'accessibilité du SC pour des publics ayant des contraintes de temps ou d'engagement.	Adapter le cadre législatif et collaborer avec les structures d'accueil pour tester ces formats.
Développement de missions thématiques prioritaires	Renforcement de l'impact sociétal des dispositifs dans des secteurs clés (écologie, santé mentale).	Identifier et soutenir des partenaires experts dans ces domaines.
Reconnaissance légale des compétences	Valorisation des acquis des volontaires auprès des employeurs et institutions éducatives.	Négociation avec les institutions académiques pour intégrer les ECTS.
Synergies entre dispositifs nationaux et européens	Optimisation des ressources et complémentarité accrue entre SC et CES.	Harmonisation des priorités et calendriers.
Création de formats de missions courtes au Service Civique	Accroître l'accessibilité du SC pour des publics ayant des contraintes de temps ou d'engagement.	Adapter le cadre législatif et collaborer avec les structures d'accueil pour tester ces formats.

Recommandation : Ces actions stratégiques pourront être intégrées dans un plan à moyen et long terme, avec une feuille de route claire et des jalons intermédiaires.

Quadrant 3 : Mesures secondaires

Les initiatives ici sont moins stratégiques mais requièrent une mise en œuvre rapide pour répondre à des besoins pratiques.

- **Harmonisation des formations** : En garantissant des modules unifiés pour les tuteurs et volontaires, cette mesure améliore la qualité des dispositifs sans nécessiter de changements structurels majeurs.
- **Encouragement des projets collaboratifs** : Favoriser les collaborations entre SC et CES contribue à mutualiser les ressources et à créer des projets impactants à moindre coût.
- **Soutien aux mobilités internationales** : Bien qu'important, cet aspect reste moins prioritaire à court terme compte tenu des avancées déjà réalisées dans le cadre du CES.

Recommandation	Impact attendu	Prochaines étapes
Harmonisation des formations et montée en compétences	Renforcement des capacités des volontaires et des tuteurs.	Unification des formations avec des modules standards.
Encouragement des projets collaboratifs	Maximisation des ressources et des partenariats.	Créer un espace de partage entre porteurs de projets SC et CES.
Soutien aux mobilités internationales	Amélioration de l'attractivité et de l'impact des volontariats à l'étranger.	Mettre en place des accords bilatéraux avec d'autres pays.

Recommandation : Ces actions peuvent être entreprises parallèlement aux priorités immédiates pour optimiser l'efficacité des dispositifs.

Quadrant 4 : Actions à Long Terme

Ces recommandations ont un impact stratégique plus faible et une urgence moindre. Elles répondent néanmoins à des objectifs d'amélioration continue.

- **Encadrement des financements croisés** : La clarification des règles de cofinancement pourrait faciliter les synergies entre SC et CES, mais l'urgence est limitée.

Recommandation	Impact attendu	Prochaines étapes
Encadrement des financements croisés	Clarification des financements pour faciliter les projets combinés SC-CES.	Publier des directives sur les cofinancements autorisés.
Soutien renforcé pour les ultramarins et zones rurales	Réduction des inégalités géographiques dans l'accès aux dispositifs.	Planifier des campagnes spécifiques et des aides dédiées.

Recommandation : Ces actions doivent être planifiées de manière progressive, dans une optique d'amélioration continue et d'enrichissement des dispositifs.

Ces matrices de priorisation mettent en évidence un équilibre entre des actions urgentes et des transformations structurelles nécessaires. Elles permettent de répondre efficacement aux attentes des parties prenantes tout en planifiant des réformes ambitieuses. Cette approche garantit une utilisation rationnelle des ressources et offre un cadre clair pour une mise en œuvre ordonnée des recommandations.

CONCLUSION : SYNTHÈSE ET PERSPECTIVES ENRICHIES

BILAN DES RECOMMANDATIONS ET IMPACT ATTENDU

Les recommandations proposées dans ce rapport s'appuient sur une analyse approfondie des dynamiques et des enjeux des dispositifs Service Civique et Corps européen de solidarité. Ces programmes représentent des **opportunités uniques pour mobiliser les jeunes au service de la société, tout en répondant à des défis contemporains majeurs** tels que l'inclusion sociale, la transition écologique et la citoyenneté active.

Elles ont été organisées en quatre catégories pour en faciliter leur appropriation :

- **Recommandations opérationnelles** : Simplifier les démarches et harmoniser les processus administratifs et de gestion pour maximiser l'efficacité des dispositifs.
- **Recommandations sociales** : Accroître l'inclusion des Jeunes avec Moins d'Opportunités (JAMO) et renforcer la reconnaissance des compétences acquises par les volontaires.
- **Recommandations stratégiques** : Articuler davantage les dispositifs SC et CES, notamment via la création de parcours intégrés et le développement de thématiques prioritaires.
- **Recommandations juridiques** : Consolider le cadre légal pour garantir l'équité, la portabilité des acquis et l'accessibilité numérique.

Ces recommandations visent à renforcer l'impact des dispositifs à la fois sur les volontaires, les structures d'accueil et les bénéficiaires, tout en alignant leurs objectifs sur des priorités nationales et européennes.

UN MODÈLE UNIQUE ET COMPLÉMENTAIRE : UNE CAISSE DE RÉSONANCE

Le modèle combiné du Service Civique et du Corps européen de solidarité est relativement unique en Europe, **offrant une double approche qui amplifie leur impact respectif** :

- **Le Service Civique**, en tant que dispositif national, sert de **tremplin** pour sensibiliser les jeunes aux enjeux de **citoyenneté** et à **l'engagement local**. Son ancrage **territorial** fort favorise une **cohésion sociale et une solidarité de proximité**.
- **Le Corps européen de solidarité**, en élargissant cet engagement à une dimension **internationale**, permet aux jeunes d'explorer des **enjeux globaux**, de développer des **compétences interculturelles** et de renforcer leur **identité européenne**.

Ensemble, ces dispositifs se nourrissent **mutuellement** :

- **SC comme précurseur** : Le Service Civique constitue souvent une première étape pour familiariser les jeunes avec l'engagement citoyen, leur donnant ensuite les outils pour s'inscrire dans des missions internationales via le CES.
- **CES comme amplificateur** : Les expériences européennes permettent aux jeunes de revenir enrichis, prêts à appliquer des solutions globales à des enjeux locaux dans leur territoire d'origine.

Cette complémentarité, où un dispositif sert l'autre comme une caisse de résonance, crée un continuum d'engagement unique, consolidant les trajectoires des jeunes tout en répondant à des besoins locaux, nationaux et européens.

Ce modèle se distingue comme une référence en Europe, combinant ancrage local et ouverture internationale.

LA VALEUR AJOUTÉE D'AVOIR DEUX DISPOSITIFS

Disposer de deux dispositifs distincts mais complémentaires est un **atout stratégique pour la France et l'Europe, offrant une flexibilité et une diversité** qui répondent à des besoins variés :

1. Diversité des objectifs :

- Le Service Civique met l'accent sur la solidarité nationale et le renforcement des valeurs républicaines.
- Le Corps européen de solidarité, quant à lui, privilégie la construction d'une identité européenne partagée et l'engagement dans des projets internationaux.

2. Accessibilité élargie :

- La coexistence des deux dispositifs permet de toucher **un public plus large**, avec des jeunes qui choisissent l'un ou l'autre en fonction de leur âge, de leur projet personnel ou de leurs aspirations.
- Cela garantit que l'engagement est accessible à des jeunes ayant des profils très variés, tout en renforçant la reconnaissance de leur action au niveau local et international.

3. Impact mutuel :

- **L'articulation** entre SC et CES favorise une **montée en compétences** progressive des jeunes.
- Elle renforce également la **visibilité des missions d'intérêt général**, qu'elles soient menées en France ou dans d'autres pays européens.

4. Renforcement de l'image de la France en Europe :

- En combinant ces dispositifs, la France montre **l'exemple d'une coopération réussie entre programmes nationaux et européens**, pouvant inspirer d'autres États membres.

PERSPECTIVES D'AMÉLIORATION ET ENGAGEMENT DES ACTEURS

Pour pérenniser et maximiser l'impact de ce modèle unique, plusieurs actions clés doivent être envisagées :

1. **Renforcer les synergies** : Formaliser des passerelles entre SC et CES, en facilitant la transition des jeunes entre les deux dispositifs grâce à des parcours intégrés et à une meilleure coordination des acteurs nationaux et européens.
2. **Augmenter la reconnaissance des acquis** : Valoriser les compétences développées dans ces dispositifs grâce à des certifications uniformisées et reconnues à l'échelle européenne.
3. **Accroître l'inclusion et l'accessibilité** : Élaborer des solutions spécifiques pour les Jeunes Ayant Moins d'Opportunités, notamment via des mesures d'accompagnement renforcées, des missions adaptées et une digitalisation inclusive.
4. **Promouvoir le modèle franco-européen** : Faire connaître l'articulation SC-CES comme un exemple de coopération innovante, tout en continuant à expérimenter des solutions adaptées aux enjeux contemporains, comme la transition écologique et la santé mentale.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Le Service Civique et le Corps européen de solidarité incarnent une vision ambitieuse et innovante de l'engagement des jeunes. En articulant un dispositif national et un programme européen, ils offrent aux jeunes une pluralité d'expériences qui renforcent leur engagement citoyen, leurs compétences et leur employabilité. Ce modèle, unique par sa complémentarité et sa portée, constitue une réponse pertinente aux défis d'une société en mutation rapide, en associant des solutions locales à des perspectives internationales.

Les recommandations formulées dans ce rapport s'inscrivent dans une logique d'amélioration continue, visant à maximiser le potentiel de ces dispositifs tout en répondant aux attentes des parties prenantes.

En consolidant leur articulation, en renforçant leur accessibilité et en amplifiant leur impact, le SC et le CES peuvent devenir des leviers majeurs pour une jeunesse solidaire, engagée et pleinement actrice de son avenir, en France comme en Europe.

BIBLIOGRAPHIE

- Agence de Services et de Paiement (ASP), Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ), (2015), *Déclaration d'habilitations - Notice explicatives*
- Agence du Service Civique, (2003), *CCTP - Formations Erasmus+ (E+)*
- Agence du Service Civique, (2015), *Modèle de contrat de volontariat associatif*
- Agence du Service Civique, (2016), *GUIDE DU TUTEUR L'accompagnement des jeunes en Service Civique*
- Agence du Service Civique, (2018), *Fiche de Mission pour la Demande d'Agrément au Titre de l'Engagement de Service Civique*
- Agence du Service Civique, (2018), *GUIDE DES ORGANISMES - Du projet à l'accueil des jeunes en Service Civique*
- Agence du Service Civique, (2018), *Livret d'accueil et de parcours du volontaire de Service Civique*
- Agence du Service Civique, (2018), *Référentiel de missions - exemples par domaines d'action*
- Agence du Service Civique, (2020), *Charte de l'intermédiation dans le cadre du Service Civique*
- Agence du Service Civique, (2021), *Note Cadrage de la formation civique et citoyenne*
- Agence du Service Civique, (2021), *SE FORMER AU SERVICE CIVIQUE - Des formations pour comprendre le Service Civique, recruter et accompagner des volontaires, en France et à l'étranger*
- Agence du Service Civique, (2022), *Convention constitutive de l'Agence du Service Civique*, <https://www.service-civique.gouv.fr/api/media/assets/document/convention-constitutive-agence-service-civique.pdf>
- Agence du Service Civique, (2022), *Guide pour l'élaboration du bilan nominatif du volontaire en mission de Service Civique*
- Agence du Service Civique, (2022), *TITRE DE L'ATELIER : Synergies entre le CES et le Service Civique*
- Agence du Service Civique, (2022), *Vécu et pistes d'amélioration du Service Civique : Étude qualitative auprès des volontaires et des tuteurs*
- Agence du Service Civique, (2023), *ASC - Bilan 2023 et perspectives 2024*
- Agence du Service Civique, (2023), *Les Fondamentaux du Service Civique*
- Agence du Service Civique, (2024), *20240701 Organigramme ASC 2024*
- Agence du Service Civique, (2024), *Comparaison des dispositifs CES_SC*
- Agence du Service Civique, (2024), *Fiche d'aide à la lecture du Guide du Corps européen de solidarité 2024 - (ESC51 Les PROJETS DE VOLONTARIAT)*
- Agence du Service Civique, (2024), *Fiche d'aide à la lecture du Guide du Corps Européen de Solidarité 2024 (PROJETS DE SOLIDARITE - ESC30)*

- Agence du Service Civique, (2024), *Fiche d'information sur la prise en charge Henner - Corps Européen de Solidarité*
- Agence du Service Civique, (2024), *Présentation globale des enquêtes post-Service Civique 2023*
- Agence du Service Civique, (2024), *Rapport d'activité 2023 de l'Agence du Service Civique*,
- Agence du Service Civique, (2024), *Service Civique - Dépliant d'information*
- Agence du Service Civique, Agence Erasmus+ Jeunesse et Sport (AFEJS), *Annexe 2 : Informations complémentaires relatives à l'éligibilité des coûts*
- Agence du Service Civique, Agence Erasmus+ Jeunesse et Sport (AFEJS), *Annexe 3 : Taux Applicables - Projets de Volontariat (ESC51)*
- Agence du Service Civique, Agence Erasmus+ Jeunesse et Sport (AFEJS), *Annexe 4 : Modèle de Convention entre Bénéficiaires et Participants*
- Agence du Service Civique, Agence Erasmus+ Jeunesse et Sport (AFEJS), *Annexe 5 : Règles Spécifiques - ESC51*
- Agence du Service Civique, Agence Erasmus+ Jeunesse et Sport (AFEJS), (2024), *Suivi régional CES_REIJ juin 2024*
- Agence du Service Civique, Associations et fondations éligibles à l'agrément de Service Civique, *Formulaire de signature du Contrat d'Engagement Républicain (CER)*
- Agence du Service Civique, Comité Stratégique du Service Civique, (2023), *Doctrine de l'Agence du Service Civique en matière d'obligation de formation des tuteurs*
- Agence du Service Civique, *Compte-rendu d'activité de volontariat*
- Agence du Service Civique, *Convention de mise à disposition d'un volontaire*
- Agence du Service Civique, Corps Européen de Solidarité, (2024), *Fiche Voyages Verts / Frais de voyage élevés*
- Agence du Service Civique, Corps Européen de Solidarité, (2024), *Mode d'emploi Beneficiary Module (2021-2027 CES)*
- Agence du Service Civique, *Crédit CEC_SC-CES*
- Agence du Service Civique, Directions Départementales de la Cohésion Sociale, Directions Régionales Jeunesse, Sport et Cohésion Sociale, (2020), *Livret d'accueil - à destination des organismes accueillant des volontaires en engagement de Service Civique*
- Agence du Service Civique, *Dossier de demande d'agrément au titre du volontariat associatif ou du volontariat de Service Civique - Fiche « informations générales »*
- Agence du Service Civique, *Exemples de mission à proposer aux collectivités territoriales*
- Agence du Service Civique, *Livret d'accompagnement du volontaire*
- Agence du Service Civique, *Notice d'accompagnement - Dossier de demande d'agrément au titre du volontariat associatif ou du volontariat de Service Civique*
- Agence du Service Civique, OpinionWay, (2023), *Les volontaires et la perception de leur expérience en Service Civique – Rapport d'analyse de l'enquête post-SC 2022*

- Agence du Service Civique, OpinionWay, (2024), *Les volontaires et la perception de leur expérience en Service Civique – Rapport d’analyse de l’enquête post-SC 2023 à 1 mois*
- Agence du Service Civique, OpinionWay, (2024), *Regard des volontaires sur leur mission de Service Civique et ses apports un an après la fin de la mission – Rapport d’analyse issu de l’enquête post-SC 2023*
- Agence du Service Civique, *Retours service juridique ASC*
- Agence du Service Civique, Agence Erasmus+ Jeunesse et Sport (AFEJS), (2022), *Modèle de convention de subvention pour le programme Corps Européen de Solidarité - Projet de Volontariat (ESC51)*
- Agence Erasmus+ Jeunesse et Sport (AFEJS), (2023), *Évaluer et renforcer l’impact des projets du « Corps européen de solidarité » sur les communautés - Guide Pratique*
- Agence Erasmus+ Jeunesse et Sport (AFEJS), (2023), *Les formation à destination des tuteurs et tutrices du Corps européen de la solidarité*
- Agence Erasmus+ Jeunesse et Sport (AFEJS), (2023), *Modèle Grille évaluation Label CES 202*
- Agence Erasmus+ Jeunesse et Sport (AFEJS), (2024), *Guide Tutorat (Grandes fonctions du tuteur CES)*
- Agence Erasmus+ Jeunesse et Sport (AFEJS), (2024), *Le Cycle de formation des Volontaires / Training and Evaluation Cycle*
- Agence Erasmus+ Jeunesse et Sport (AFEJS), (2024), *Livret de ressources relatives à la santé mentale des volontaires du Corps européen de solidarité*
- Agence Erasmus+ Jeunesse et Sport (AFEJS), Agence du Service Civique, *Appel à manifestation d’intérêt pour la réalisation d’une étude autour des complémentarités et synergies entre les programmes Service Civique et Corps européen de solidarité en France*
- Agence Erasmus+ Jeunesse et Sport (AFEJS), Agence du Service Civique, (2021), *Attestation du Volontaire - Programme 2021-2027*
- Agence Erasmus+ Jeunesse et Sport (AFEJS), Agence du Service Civique, *Recruter et accueillir un volontaire en CES*
- Agence Erasmus+ Jeunesse et Sport (AFEJS), Commission européenne, (2024), *Notice de conventionnement Corps Européen de Solidarité 2024*
- Agences nationales du CES, (2024), *FOIRE AUX QUESTIONS [FAQ] à destination des organismes de volontariat associatif et volontariat de Service Civique*
- Centre de recherche en éducation de Nantes (CREN), CENS, Agence du Service Civique, (2021), *L’accompagnement des décrocheurs scolaires en service civique - Une enquête en Bouches-du-Rhône 2020-2021*
- Centre de recherche en éducation de Nantes (CREN), Centre nantais de sociologie (CENS), Université de Nantes, Agence du Service Civique, (2021), *Les décrocheurs scolaires en Service Civique : Effets de l’accompagnement et perspectives d’amélioration*

- CEREQ (Centre d'études et de recherches sur les qualifications), (2022), *Jeunes volontaires du Service Civique dans la Génération 2017 : Profils et trajectoires professionnelles*
- Collectif pour un Service Civique Européen, (2023), *Collectif pour un service civique européen*
- Commission européenne, (2016), *Communication de la commission au parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions : « Vers un corps européen de solidarité »*
- Commission européenne, (2024), *European solidarity corps guide*
- Commission européenne, Agence Erasmus+ Jeunesse et Sport (AFEJS), Institut pour la Recherche de le Développement, (2024), *Évaluation à mi-parcours du Corps Européen de Solidarité*
- Commission Européenne, Estonian National Agency (NA) for the Erasmus+ and European Solidarity Corps, Estonian Ministry of Education and Research, ECORYS, (2022), *Peer Learning Activity on complementarity and synergy between national/regional volunteering schemes for youth and the European Solidarity Corps (Meeting report)*
- Commission européenne, *Formulaire de demande pour le Corps Européen de Solidarité - Label de Qualité (ESC50)*
- Conseil de l'Union européenne, (2022), *Recommandation du Conseil du 5 avril 2022 relative à la mobilité des jeunes volontaires dans l'Union européenne*
- Corps Européen de Solidarité, Agence du Service Civique, Agences nationales du CES, (2023), *Info Kit pour les Participants du corps Européen de Solidarité*
- Corps Européen de Solidarité, Commission européenne, *Modèle de Convention entre Bénéficiaires et Participants - Corps Européen de Solidarité*
- Cotravaux, (2022), *Les actions européennes et les programmes nationaux de volontariat se conjuguent à tous les temps*
- ECORYS, (2022), *Points for inspiration for the Peer Learning Activity on complementarity and synergy between national/regional volunteering schemes for youth and the European Solidarity Corps*
- France Volontaires, (2023), *Synthèse : Les effets de la réciprocité dans le volontariat international*
- France Volontaires, Agence du Service Civique, (2023), *La réciprocité dans le volontariat international d'échange et de solidarité*
- France Volontaires, Agence du Service Civique, Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, (2023), *Synthèse : Panorama de la réciprocité dans le volontariat international*
- IFOP (2021), *Baromètre Connaissance, Représentations et Potentiel d'Attractivité du Service Civique – Édition 2021*
- IFOP, (2021), *Baromètre connaissance, représentations et potentiel d'attractivité du Service Civique - Volet Grand Public*
- IFOP, (2021), *Baromètre connaissance, représentations et potentiel d'attractivité du Service Civique - Volet jeunes*

- IFOP, (2021), *Enquête d'image et de notoriété sur le Service Civique Volet DRH / RRH Ifop pour Agence du Service Civique*
- IFOP, (2022), *Baromètre connaissance, représentations et potentiel d'attractivité du Service Civique - Volet Grand Public*
- IFOP, (2022), *Baromètre connaissance, représentations et potentiel d'attractivité du Service Civique - Volet Jeunes,*
- IFOP, (2022), *Baromètre connaissance, représentations et potentiel d'attractivité du Service Civique - Volet Ressources Humaines*
- IFOP, (2022), *Baromètre IFOP - ASC 2022 - Note de synthèse*
- IFOP, (2023), *À 20 ans, faut-il perdre du temps pour en gagner ? Rapport Ipsos sur l'année de césure*
- Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), (2021), *Évaluation du Service Civique - Résultats de l'enquête sur les parcours et les missions des volontaires*
- Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, (2016), *INSTRUCTION N° DJEPVA/BRI/2016/18 du 14 janvier 2016 relative à la mobilité internationale des jeunes et à la coopération européenne et internationale*
- Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ), (2020), *Fiche de mission pour la demande d'agrément au titre du volontariat associatif ou du volontariat de Service Civique*
- Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ), (2023), *Ma collectivité s'engage - Accueillez des volontaires en Service Civique dans votre collectivité*
- Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ), Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques (MSJOP), Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA), Direction des sports, (2022), *Pilotage et mise en œuvre au niveau territorial pour l'année 2022-2023*, <https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo39/MENG2228933X.htm>
- OpinionWay, Agence du Service Civique, (2023), *Les volontaires et la perception de leur expérience en Service Civique – Synthèse de l'enquête post-SC 2022*
- Parlement européen, Conseil de l'Union européenne, (2021), *Règlement UE 2021/888 du Parlement européen*
- République française, (2010), *LOI n° 2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique*, <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000021954325>
- République française, (2023), *Code du service national*, https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000033971509
- République française, Services de l'État, *Référentiel des Thèmes de la Formation Civique et Citoyenne*
- SALTO ESC Resource Centre, (2022), *Youthpass Certificate for the Project "Good Things" – European Solidarity Corps*
- SNAC Volunteering, (2022), *Mapping Study of European Civic Engagement Frameworks and their links with Youth Volunteering*
- Unis-Cité, (2024), *CR Retex contrôle conjoint Unis-Cité*

